

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021**

Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Combien d'argent a été dépensé par le ministère pour évaluer la faisabilité d'instaurer la gratuité scolaire à l'université?

RÉPONSE

La question des droits de scolarité des étudiants à l'enseignement universitaire fait partie des responsabilités du Ministère et elle est traitée par son personnel. Il n'existe pas de comptabilisation du temps consacré par le personnel pour chacun des dossiers analysés, cette information n'est donc pas disponible.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021**

Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Le nombre d'étudiants qui seront touchés par la déréglementation des frais de scolarité des étudiants internationaux?

RÉPONSE

Depuis l'automne 2019-2020, les droits de scolarité des étudiants internationaux de 1^{er} cycle et de 2^e cycle dans les programmes professionnels sont déréglementés. Conséquemment, ces étudiants doivent acquitter des droits de scolarité déterminés par chaque établissement, à moins de bénéficier d'une exemption offerte par le gouvernement, et ce, tel que prévu dans les règles budgétaires des universités. Seuls les droits de scolarité des étudiants des programmes de recherche des 2^e et 3^e cycles demeurent réglementés.

En 2017-2018, dernière année pour laquelle les données définitives sont disponibles, le nombre d'étudiants internationaux totaux est de 32 461 étudiants en équivalence au temps plein (EETP). De ce nombre, 16 257 EETP sont exemptés et 16 204 EETP doivent acquitter la tarification prévue pour les étudiants internationaux. Parmi ces derniers, 5 388 EETP sont inscrits dans des disciplines déjà déréglementées (la déréglementation de 2008 concernait les disciplines suivantes au 1^{er} cycle : droit, mathématiques, administration, informatique, sciences pures, génie) et 3 220 EETP sont inscrits dans des programmes de recherche aux cycles supérieurs. En conséquence, il est possible d'estimer qu'environ 7 500 EETP supplémentaires sont touchés par la déréglementation des frais de scolarité des étudiants internationaux.

	<u>EETP</u>
• Étudiants déjà déréglementés (déréglementation 2008)	5 388
• Estimation du nombre d'étudiants déréglementés supplémentaires (déréglementation 2019)	7 596
• Étudiants internationaux réglementés dans les programmes de recherche	<u>3 220</u>
	16 204

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Veillez dresser la liste de tous les rapports, études, avis, analyste, etc., produits par le ministère ou commandés à un organisme ou une firme externe dans la dernière année en indiquant pour chacun :

- i) le sujet;
- ii) la ou les raisons pour lesquelles il a été produit ou commandé;
- iii) les coûts reliés à sa réalisation;
- iv) le nom de l'organisme ou de la firme externe s'il y a lieu.

RÉPONSE

Fournisseur	Sujet	Montant¹
9385-8819 Québec inc.	Dans un comité, mener des travaux de réflexion avec certains acteurs et émettre des recommandations qui permettront de favoriser la mise en œuvre du programme d'études préuniversitaire Sciences de la nature au sein du réseau collégial.	54 725,44 \$
AQICESH	Produire des rapports statistiques concernant les étudiants en situation d'handicap dans les universités québécoises pour l'année universitaire 2018-2019.	2 068,00 \$
Del Degan, Massé et associés inc.	Analyse confirmatoire de l'existence de professions en émergence dans le domaine de l'intelligence artificielle et analyse comparative professions-programme d'études.	23 731,00 \$
Del Degan, Massé et associés inc.	Étude sur l'évolution des besoins de main-d'œuvre et de formation dans l'industrie de la transformation alimentaire.	23 000,00 \$
F.G.C. Conseil inc.	Étude sectorielle en production et en postproduction télévisuelles.	19 350,00 \$
Gingras, Yves (enseignant)	Dans un comité, mener des travaux de réflexion avec certains acteurs et émettre des recommandations qui permettront de favoriser la mise en œuvre du programme d'études préuniversitaire Sciences de la nature au sein du réseau collégial.	16 148,25 \$
Groupe Agéco inc.	Étude sur l'évolution des besoins de main-d'œuvre et de formation dans les secteurs de l'agriculture et des services d'appui aux entreprises agricoles.	22 400,00 \$
Groupe vision compétence	Soutien technique aux travaux d'actualisation du programme d'études Technologie de la production horticole et de l'environnement.	12 252,31 \$
Segma Recherche	Étude sectorielle dans le domaine des services de sécurité publique et de sécurité privée au Québec.	26 929,80 \$
Segma Recherche	Sondage auprès d'employeurs de personnes diplômées en formation universitaire 2019.	32 962,50 \$
Université de Montréal	Exécution de travaux de réflexion et émettre des recommandations qui permettront de favoriser la mise en œuvre du programme d'études préuniversitaires au sein du réseau collégial.	20 441,03 \$
Université du Québec (siège social)	Sondage auprès des employeurs de diplômés universitaires au baccalauréat et à la maîtrise: Production d'un rapport d'analyse et de faits saillants.	30 000,00 \$

¹ Montant dépensé du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Veillez indiquer les montants qui ont été alloués à la rémunération des stages depuis 2016. Est-ce que le gouvernement a un échéancier sur les domaines qui seront compensés à moyen ou long terme ?

RÉPONSE

Hormis les stagiaires à l'emploi du Ministère, il n'y a aucun montant alloué à la rémunération des stages.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe de l'opposition

QUESTION

Projets du ministère sur les incidences de la détresse psychologique des étudiants au Québec.

- a) Nom du projet
 - b) Objectifs du projet
 - c) Date de début
 - d) Échéance
 - e) Budget du projet
 - f) Somme des dépenses engagées
-

RÉPONSE

La question de la détresse psychologique fait partie des préoccupations du Ministère, qui documente ses incidences sur la persévérance et la réussite étudiante à l'enseignement supérieur. Le ministre s'est engagé le 19 novembre 2019 à prendre les mesures nécessaires pour améliorer la santé psychologique de la communauté étudiante dans les plus brefs délais. Le Ministère a sollicité le réseau de l'Enseignement supérieur afin de constituer la formation d'un groupe de travail interdisciplinaire et interministériel chargé de coordonner cette démarche.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Projet du Ministère pour évaluer la problématique du surendettement étudiant au Québec?

- a. Nom du projet
- b. Objectifs du projet
- c. Date de début
- d. Échéance
- e. Budget du projet
- f. Somme des dépenses engagées

RÉPONSE

Aucune somme n'a été dépensée par le Ministère pour évaluer la problématique du surendettement étudiant au Québec.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Combien d'argent du ministère a été dépensé par le ministère pour analyser la possibilité de revoir l'entente entre les établissements financiers et les universités concernant les paiements des prêts étudiants?

RÉPONSE

Aucune somme n'a été dépensée par le Ministère pour une étude sur le financement des prêts étudiants.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Indiquer la somme dépensée par votre ministère dans les différentes instances de mise en place du eCampus et de la formation à distance au cours de l'année 2019-2020.

RÉPONSE

La somme dépensée pour la mise en place du projet eCampus et la formation à distance en enseignement supérieur, au cours de l'année 2019-2020, totalise 99 500 \$.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Fournir un échéancier de mise en place du projet de eCampus dans le réseau de l'enseignement supérieur.

RÉPONSE

L'échéancier prévoyait la mise en œuvre progressive du projet avec une livraison par phases des différentes composantes à compter de l'automne 2020.

Toutefois, des réflexions ont eu cours pour adapter l'échéancier, notamment afin de soutenir rapidement les différents acteurs éducatifs dans leur réponse au contexte d'enseignement et d'apprentissage particulier lié à la pandémie. Dans ce contexte, une accélération de la livraison du eCampus s'est opérée en réponse à la situation.

La plateforme Campus numérique sera mise en ligne prochainement.

L'échéancier des autres composantes sera également adapté.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Liste des consultations menées par le ministère sur le projet de eCampus et, pour chacune, précisez :

- a) Son objet;
- b) Le moyen utilisé;
- c) Les dates des rencontres;
- d) Les groupes consultés;
- e) Les résultats obtenus;
- f) Les montants afférents.

RÉPONSE

En 2019-2020, trois rencontres de consultations ont permis de finaliser la détermination de la portée du projet eCampus et la formation à distance en enseignement supérieur.

Atterrissage du Chantier sur le projet eCampus et la formation à distance en enseignement supérieur

Le 8 avril 2019, le Chantier sur le projet eCampus et la formation à distance en enseignement supérieur se concluait. Cette démarche de co-construction visait à réfléchir collectivement, tant au projet eCampus qu'à l'offre de formation à distance (FAD) des collèges et des universités. Le rapport final témoigne de l'ensemble de la démarche (objets de consultations, moyens utilisés, le calendrier et le déroulement général des rencontres, groupes consultés, résultats obtenus). Ce rapport est disponible à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.qc.ca/dossiers-thematiques/plan-daction-numerique/ecampus/>

a/b Objet de la rencontre d'atterrissage

Voici le déroulement général de cette rencontre :

- Présentation des résultats des rencontres avec les associations étudiantes et le personnel, puis sur la démarche de co-construction,
- Présentation des constats et recommandations des groupes de travail,
- Résumé du projet de vision et période d'échanges,
- Tables rondes pour discuter du projet de vision, des conditions de succès et des étapes prioritaires à entreprendre pour la suite du projet eCampus,
- Séance plénière et clôture.

d/ Les groupes consultés : Le 8 avril 2019, à la suite d'une année de co-construction, près d'une centaine de participants prennent part à la rencontre d'atterrissage. Ces personnes étaient représentatives des parties prenantes et du travail collectif réalisé par les quelque 175 participants du Chantier sur le projet eCampus et la FAD en enseignement supérieur au Québec.

e/ Les résultats obtenus : Les grandes lignes des résultats obtenus sont présentées aux pages 19 et 20 du rapport.

À la suite de la rencontre d'atterrissage, les 175 participants ont été invités à répondre à un questionnaire en ligne afin de s'exprimer plus individuellement quant aux recommandations formulées par les groupes de travail dans le cadre du Chantier.

f/ Les montants afférents : 6 244 \$

Rencontres du Comité de mise en œuvre

À la suite de la rencontre d'atterrissage, deux autres rencontres ont été tenues pour finaliser la détermination de la portée du projet eCampus et la formation à distance en enseignement supérieur et pour concrétiser les actions prioritaires identifiées lors de la rencontre d'atterrissage, tout cela dans le respect des conditions de succès, des valeurs et des principes directeurs énoncés dans le cadre du Chantier :

a/ b/ Les objectifs de ces rencontres :

1. Présentation des actions réalisées par le Ministère depuis la fin du Chantier
2. Présentation et validation du rapport du Chantier
3. Présentation du schéma du modèle d'affaires
4. Présentation et approbation du plan de travail 2019-2021 (objectif principal)
5. Convenir du calendrier de rencontre

c/ Dates des rencontres : 9 et 19 Décembre 2019

d/ Les groupes consultés : Le Comité de mise en œuvre d'eCampus.

e/ Résultats obtenus :

Le plan de travail a été approuvé par le comité de mise en œuvre.

f/ montant afférent : aucun

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021**

Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Liste des initiatives des cégeps pour rendre accessible à la population étudiante collégiale un logement abordable.

RÉPONSE

Plusieurs cégeps ont des résidences étudiantes avec des loyers considérés abordables pouvant accueillir un bon nombre d'étudiants. Au total, 31 cégeps ont des résidences étudiantes avec une capacité totale de 6 643 occupants.

Les étudiants qui se retrouvent en situation financière précaire ont également la possibilité de faire une demande auprès des fondations des cégeps.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Liste des résidences étudiantes publiques gérées par les cégeps.

RÉPONSE

Le tableau 1 présente l'année de construction et la superficie brute de l'ensemble des 42 composantes en propriété des cégeps associées à des espaces de résidences étudiantes.

Tableau 1 : Superficie brute et année de construction des espaces de résidences en propriété dans le réseau collégial :

Nom du Cégep	Année de construction	Superficie brute (m ²)
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	1962	2 722
	1970	4 525
	1974	2 636
Cégep d'Ahuntsic	2008	12 545
Cégep de Baie-Comeau	1980	2 932
Cégep Beauce-Appalaches	1950	639
	1966	1 616
Cégep de Bois-de-Boulogne	1965	2 718
Collège régional de Champlain (Campus Lennoxville)	1979	8 828
Cégep de Chicoutimi	1963	2 874
	1964	2 928
Cégep de Saint-Félicien	2006	998
Cégep de la Gaspésie et des Îles	1970	8 591
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	1960	4 084
Cégep de Saint-Jérôme	1970	3 501
	1980	4 409
Cégep John Abbott	1907	7 220
Cégep de Jonquière	1968	5 106
Cégep de La Pocatière	1962	6 194
	1974	2 410
	1976	3 022
Cégep de Lévis-Lauzon	1974	6 705
Cégep Lionel Groulx	1956	495
	1969	2 162
	1972	2 361
	1979	2 350
Cégep de Matane	1962	650
	1963	2 594
	1964	3 042
Cégep de Rimouski	1971	12 817
Cégep de Rivière-du-Loup	1965	6 006
	1975	106
	1992	325
Cégep de Sherbrooke	1962	289
	1964	3 741
Cégep de Thetford	1970	2 053
	1974	1 396

Nom du Cégep	Année de construction	Superficie brute (m²)
Cégep de Trois-Rivières	1971	4 292
Cégep de Valleyfield	1962	1 364
	2018	1 838
Cégep Vanier	1992	232
Cégep de Victoriaville	1963	2 382
TOTAL		143 614

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021**

Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Montant dépensé dans le logement étudiant en 2019-2020, ventilé par cégep.

RÉPONSE

Le tableau, ci-annexé, présente, pour chacun des cégeps, les revenus relatifs aux résidences étudiantes pour l'année 2018-2019. Les résultats de l'année 2019-2020 ne sont pas disponibles.

Revenus relatifs aux résidences étudiantes pour l'année 2018-2019

Nom du collège	en milliers de \$
Abitibi-Témiscamingue	1 261,5
Ahuntsic	2 066,0
Alma	—
André-Laurendeau	—
Baie-Comeau	313,2
Beauce-Appalaches	214,4
Bois-de-Boulogne	312,6
Champlain	1 081,4
Chicoutimi	617,5
Dawson	—
Drummondville	—
Édouard-Montpetit	—
Saint-Félicien	—
Sainte-Foy	—
François-Xavier Garneau	—
Gaspésie et des Îles	2 187,1
Gérald Godin	—
Granby Haute-Yamaska	—
Héritage	—
Saint-Hyacinthe	—
Saint-Jean-sur-Richelieu	289,1
Saint-Jérôme	505,8
John Abbott	944,9
Jonquière	701,1
Lanaudière	—
La Pocatière	932,8
Saint-Laurent	—
Lévis-Lauzon	715,0
Limoilou	—
Lionel-Groulx	841,2
Maisonneuve	—
Marie-Victorin	—
Matane	1 040,8
Montmorency	—
Outaouais	—
Rimouski	1 061,9
Rivière-du-Loup	602,6
Rosemont	20,9
Sept-Îles	—
Shawinigan	—
Sherbrooke	564,8
Sorel-Tracy	—
Thetford	281,7
Trois-Rivières	487,7
Valleyfield	362,9
Vanier	—
Victoriaville	218,4
Vieux Montréal	—
Total	17 625,4

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021****Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition**

QUESTION

Bilan de la réforme sur le financement des cégeps de juin 2019.

RÉPONSE

Pour les cégeps, la révision du modèle de financement et les investissements ont permis notamment :

- D'améliorer la situation financière, notamment pour les plus petits établissements, souvent situés en région, et d'assurer la pérennité du modèle d'allocation pour plusieurs années;
- De responsabiliser les établissements et de leur accorder plus de souplesse et d'autonomie dans le choix de moyens à privilégier pour organiser le déploiement régional de leurs activités académiques;
- D'offrir une meilleure réponse aux besoins des étudiants;
- De démontrer une reconnaissance et un renforcement de l'importance des activités de recherche et des responsabilités des cégeps dans leurs collectivités;
- D'assurer un financement plus simple et plus prévisible pour mieux répondre au contexte actuel.

Pour le personnel des cégeps, la révision du modèle de financement et les investissements ont permis notamment :

- De garantir un meilleur soutien (ressources financières, soutien à l'enseignement, formation, services administratifs, etc.);
- D'assurer une meilleure reconnaissance de leur expertise;
- D'offrir un milieu de travail plus accueillant, attrayant et plus sécuritaire.

Ultimement, pour les étudiants, la réforme du financement des cégeps a permis notamment :

- D'améliorer l'accès aux études collégiales dans toutes les régions du Québec;
- D'accroître la qualité des formations et des services aux étudiants pour mieux les soutenir et favoriser leur réussite;
- De bonifier le financement du fonctionnement et de l'entretien des bâtiments de manière à avoir un milieu plus accueillant, plus sécuritaire et propice à l'apprentissage.

À la suite de la présentation des règles budgétaires des établissements du réseau collégial public pour l'année scolaire 2019-2020, les directrices générales et les directeurs généraux des cégeps ont manifesté leur satisfaction devant les sommes gouvernementales consenties afin que les 48 cégeps puissent jouer, dans toutes les régions, un rôle stratégique dans le développement collectif du Québec.

Au total, 151 millions de dollars ont été octroyés aux cégeps, ce qui constitue une hausse historique de 7,71 % du budget du réseau collégial, qui permet non seulement la mise en œuvre du nouveau modèle de financement des collèges, mais couvre aussi l'ensemble des coûts de système du réseau collégial, incluant le rehaussement salarial du personnel enseignant.

Avec ce geste, le gouvernement confirme ses ambitions élevées en matière d'éducation ce qui permettra aux cégeps d'être au rendez-vous pour assurer l'excellence des formations qu'ils offrent.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

État de situation sur le réinvestissement en recherche collégiale découlant de la réforme sur le financement des cégeps de 2019.

RÉPONSE

La révision du financement des cégeps a permis les ajouts de 6,3 M\$ se déclinant comme suit :

- Bonification de 2 M\$ des enveloppes budgétaires pour les programmes de recherche pour les porter à 7,8 M\$ (PART, PAREA et PADRRC);
- Ajout d'une allocation de 90 k\$ par cégep pour appuyer l'organisation des activités de recherche pour un montant global de 4,3 M\$.

À la suite des recommandations de la révision du modèle d'allocation des ressources à l'enseignement collégial public, un réinvestissement de 4,32 M\$ a été octroyé à l'ensemble des cégeps. Ce réinvestissement a été inscrit à l'intérieur de l'annexe budgétaire R103 du *Régime budgétaire et financier des cégeps 2019-2020*.

Chaque cégep a reçu la somme de 90 k\$ pour appuyer l'organisation des activités de recherche dans son cégep.

Les sommes ont été dépensées de différentes façons d'un établissement à l'autre : embauche d'un conseiller en recherche, organisation d'activités de recherche à l'intention des étudiants, encadrement de stagiaires dans les projets de recherche, etc.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

État de situation sur les retombées sur l'enseignement et la formation en recherche collégiale.

RÉPONSE

Les étudiants participants développent de l'intérêt, de la motivation et un engagement à l'égard de la recherche ainsi qu'à l'égard des cours liés à leur discipline. Ils développent ainsi une attitude et des compétences professionnelles en plus de les inciter à la persévérance scolaire.

Les données recensées concernent uniquement les étudiants qui participent à des activités de recherche en lien avec les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT). Nous n'avons pas de données pour ce qui est de la participation des étudiants aux activités de recherche hors CCTT.

Les données de l'année 2018-2019 sont les dernières disponibles.

Étudiants du collégial rejoints par des activités de recherche des CCTT	2018-2019
Nombre d'étudiants ayant participé à des travaux de recherche dans les CCTT	919
Nombre d'étudiants rejoints par des activités d'information ou de formation	13 886
Nombre de stagiaires dans les CCTT	352
TOTAL	15 157

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

État de situation de l'implication des groupes minorisés suivants en recherche collégiale:

- a) Population étudiante autochtone;
- b) Population étudiante se désignant comme femme;
- c) Population étudiante issue de la diversité.

RÉPONSE

Le Ministère ne possède pas d'information à ce sujet.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

État de situation sur le financement des CCTT, après l'implantation des 10 nouveaux CCTT de 2018-2019.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question 256 des questions particulières de l'Opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Ventilation des sommes accordées aux CCTT par le biais du PART et du PAREA en 2019.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question 287 des questions particulières de l'Opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Nombre de projets de recherche complètement financés par le PAREA en 2019

RÉPONSE

Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA)

Année	Subventionnés		Subventions versées MEES		TOTAL
	Projets PAREA	Mesure de Soutien à la relève en recherche au collégial	Projets	Soutien relève	
2019	10	16	1 783 163 ¹ \$	163 947 \$	1 947 110 \$

¹ Incluant les renouvellements des projets PAREA

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Nombre de projets de recherche partiellement financés par le PAREA en 2019

RÉPONSE

Le Ministère finance en totalité les projets retenus dans le cadre du PAREA (voir fiche ES-20).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Nombre de projets de recherche complètement financés par le Programme de recherche et d'expérimentation pédagogique (PREP) en 2019 dans le réseau collégial

RÉPONSE

Programme de recherche et d'expérimentation pédagogique (PREP) : nombre de projets financés dans le réseau collégial privé

	Reçus	Subventionnés	Subventions versées MEES	
Année	Projets	Projets	Projets	TOTAL
2019	2	2	119 541 \$	119 541 \$

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Nombre de projets de recherche partiellement financés par le PREP en 2019 dans le réseau collégial.

RÉPONSE

Le Ministère finance en totalité les projets déposés dans le cadre du PREP (voir fiche ES-22).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Prévision des investissements en recherche collégiale pour 2020-2021.

RÉPONSE

Les investissements concernant la recherche au collégial pour l'année 2019-2020 sont ventilés ainsi :

Prévisions budgétaires en recherche au collégial 2019-2020

Annexe budgétaire R102 CCTT (public)	
Volet 1: Allocation de base	10 800 000 \$
Volet 2: Mutualisation de l'expertise et autres frais	6 492 205 \$
Cotisation organisme mutualisation (8k\$)	448 000 \$
Volet 3: Projets innovants ¹	47 719 413 \$
Annexe budgétaire 017 CCTT (privé)	
Volet 1: Allocation de base	500 000 \$
Volet 2: Mutualisation de l'expertise et autres frais	347 796 \$
Cotisation organisme mutualisation (8k\$)	24 000 \$
Volet 3: Projets innovants ¹	2 280 587 \$
Total CCTT	68 612 000 \$

Annexe budgétaire R103 (public)	12 081 000 \$
Annexe budgétaire 023 (privé)	563 300 \$
Total recherche	12 644 300 \$

Grand total	81 256 301 \$
--------------------	----------------------

1. Cette somme est octroyée pour l'année 2019-2020 seulement et elle peut être dépensée sur les 3 prochaines années (2019-2022)

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021**

Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Le montant investi pour la formation collégiale et préuniversitaire d'un étudiant québécois.

RÉPONSE**Financement d'un étudiant québécois du réseau collégial public**

Pour le réseau collégial public, le modèle de financement FABRES prévoit six catégories d'allocations de fonctionnement : les allocations fixes (F), les allocations liées aux activités pédagogiques (A), les allocations de fonctionnement liées aux bâtiments (B), les allocations liées aux régions (R) et à la recherche, les enseignants (E) et les allocations spécifiques (S).

Pour l'année scolaire 2018-2019, le montant approximatif investi pour la formation collégiale d'un étudiant québécois a été en moyenne de 12 016 \$. Pour l'année scolaire 2019-2020, le montant approximatif moyen prévu pour la formation collégiale d'un étudiant québécois est de 13 121 \$. En considérant que la durée de la formation collégiale varie selon le programme, ce montant doit être ajusté en conséquence.

Tableau 1. Coût moyen annuel par étudiant québécois au réseau collégial public (au dollar près)

	2018-2019 (réel)	2019-2020 (prévu)
Coût moyen annuel par étudiant québécois	12 016 \$	13 121 \$

Financement d'un étudiant québécois du réseau collégial privé subventionné

En ce qui concerne le financement d'un étudiant québécois fréquentant un établissement privé subventionné d'ordre collégial, le gouvernement a investi un montant moyen de 9 132 \$ par étudiant pour l'année scolaire 2018-2019.

Pour l'année scolaire 2019-2020 en cours se terminant le 30 juin 2020, le gouvernement prévoit investir un montant approximatif de 8 848 \$ par étudiant québécois à la formation collégiale privée subventionnée. Le MEES prévoit un versement total de 118 208 178 \$ pour 13 360 étudiants québécois.

Ce montant est déterminé par plusieurs facteurs d'allocations. Le montant fixe par étudiant (volet « F »), le montant de base par étudiant (volet « M ») selon le nombre de périodes d'enseignement suivi et le financement de la valeur locative (volet « V ») qui est en fonction du nombre d'étudiants et de l'espace que chacun occupe correspondent aux trois facteurs principaux du financement des collèges privés subventionnés. À cela, il faut inclure les dépenses pour les étudiants à temps partiel (volet « P ») et celles spécifiques (volet « S »).

En prenant compte que la durée de la formation collégiale varie, ce montant doit être ajusté en conséquence.

Tableau 2 : Coût moyen annuel par étudiant québécois au réseau collégial privé subventionné (au dollar près)

Paramètre	2018-2019 (réel)	2019-2020 (prévu)
Coût moyen annuel par étudiant québécois	9 132 \$	8 848 \$

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021**

Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Le montant investi pour la formation collégiale et préuniversitaire d'un étudiant international.

RÉPONSE

Financement d'un étudiant international du réseau collégial public

Pour un étudiant international, les cégeps reçoivent une subvention identique à celle reçue pour tout autre étudiant, sans égard à son statut particulier. La subvention accordée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) est toutefois réduite d'un montant correspondant à 90 % des droits de scolarité exigibles des étudiants internationaux.

Pour l'année scolaire 2018-2019, le montant approximatif investi pour la formation collégiale d'un étudiant international est en moyenne de 1 273 \$.

Pour l'année scolaire 2019-2020, le montant approximatif prévu pour la formation collégiale d'un étudiant international est en moyenne de 1 286 \$.

Tableau 1 : Coût annuel moyen d'un étudiant international du réseau collégial public (au dollar près)

	2018-2019 (réel)	2019-2020 (prévu)
Montant moyen investi annuellement pour un étudiant international	1 273 \$	1 286 \$

Financement d'un étudiant international du réseau collégial privé subventionné

Pour chaque étudiant international, les collèges privés reçoivent une subvention identique à celle reçue pour tout autre étudiant, sans égard à son statut particulier. La subvention accordée par le MEES est toutefois réduite d'un montant correspondant à 90 % des droits de scolarité exigibles des étudiants internationaux.

Pour l'année 2018-2019, le montant approximatif investi par étudiant international est donc de 406 \$.

En 2019-2020, il est prévu que le MEES investisse approximativement 374 \$ par étudiant international

Tableau 2 : Coût annuel moyen d'un étudiant international du réseau collégial privé subventionné (au dollar près)

	2018-2019 (réel)	2019-2020 (prévu)
Montant moyen investi pour un étudiant international	406 \$	374 \$

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021**

Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Le montant investi en moyenne pour la formation technique d'un étudiant québécois.

RÉPONSE

Le *Régime budgétaire et financier des cégeps* ne distingue pas spécifiquement la formation technique de la formation préuniversitaire. Les règles budgétaires de fonctionnement visent à soutenir les activités académiques, administratives et d'entretien des établissements, et les mesures d'aide financière sont les mêmes pour la formation technique et la formation préuniversitaire. Cette donnée n'est pas disponible.

Le financement des activités académiques prend en compte des particularités de chaque programme d'études (règles de formation de groupes, ressources de soutien et ressources matérielles) sans toutefois distinguer la formation technique de la formation préuniversitaire.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021**

Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Le montant investi en moyenne pour la formation technique d'un étudiant international.

RÉPONSE

Le *Régime budgétaire et financier des cégeps* ne distingue pas spécifiquement la formation technique de la formation préuniversitaire. Les règles budgétaires de fonctionnement visent à soutenir les activités académiques, administratives et d'entretien des établissements, et les mesures d'aide financière sont les mêmes pour la formation technique et la formation préuniversitaire. Cette donnée n'est pas disponible.

Le financement des activités académiques prend en compte des particularités de chaque programme d'études (règles de formation de groupes, ressources de soutien et ressources matérielles) sans toutefois distinguer la formation technique de la formation préuniversitaire.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Le nombre d'étudiants collégiaux internationaux en 2019, par établissement.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question no 264 de l'opposition officielle

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Le nombre d'étudiants collégiaux de la communauté internationale ayant reçu un CSQ par le biais du PEQ en 2019, par établissement

RÉPONSE

Cette information n'est pas disponible au Ministère.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Statistiques sur la rétention de la population étudiante internationale par région administrative.

RÉPONSE

Le Ministère ne compile pas de statistiques sur la rétention des ressortissants étrangers.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Liste des initiatives afin d'ajuster les contenus de certains cours et cheminements aux réalités autochtones dans les établissements collégiaux.

RÉPONSE

Quatre programmes d'études préuniversitaires adaptés aux réalités autochtones ont été mis en place par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur au cours des dernières années :

- 1) *Sciences humaines – Premières Nations (300.B0)*
- 2) *Sciences humaines – Inuits (300.D0)*
- 3) *Arts, lettres et communication – Premières Nations (500.B1)*
- 4) *Arts, lettres et communication – Inuits (500.C1)*

La formation générale et la formation spécifique de ces programmes d'études ont été adaptées en abordant notamment la littérature autochtone, les langues autochtones et l'histoire des civilisations autochtones. Le Ministère a également mis en place le cheminement *Tremplin DEC – Autochtones (081.05)* et une activité favorisant la réussite destinée aux autochtones.

Une allocation annuelle minimale de 120 100 \$ (2019-2020) est associée au cheminement *Tremplin DEC – Autochtones* afin de permettre aux jeunes issus des Premières nations ou inuits d'intégrer ou de compléter un programme d'études conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Copie des documents, avis, notes, analyses, rapports, études et résumés des rencontres ou des échanges concernant les frais de scolarité de la population étudiante autochtone à l'École nationale de police du Québec

RÉPONSE

L'École Nationale de Police du Québec est sous la responsabilité du Ministère de la Sécurité Publique. Pour ce qui concerne les frais de scolarité relativement au programme de patrouille-gendarmerie, il faut s'adresser à ce ministère.

Pour ce qui est des frais de scolarité des clientèles inscrites à l'attestation d'études collégiales Techniques policières pour la clientèle autochtone, la gratuité scolaire est assurée par un financement ministériel récurrent depuis 2018-2019.

Le Ministère a financé ce programme pour une valeur de 139 225 \$ en 2018-2019 et 231 900 \$ en 2019-2020.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Copie des documents, avis, notes, analyses, rapports, études et résumés des rencontres ou des échanges concernant la mise en place des projets de résidences et de milieux de vie dédiés à la population étudiante autochtone à Trois-Rivières et Sept-Îles.

RÉPONSE

Dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (Ministère) a annoncé une mesure visant à Soutenir la mise en place de deux projets pilotes de centres d'hébergement pour les étudiants autochtones.

Le Ministère, en collaboration avec le Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (RCAAQ), la Société Immobilière du RCAAQ, les Centres d'amitié autochtones membres et les établissements d'enseignement présents sur le territoire, mettra en place deux projets pilotes (Trois-Rivières et Sept-Îles) de centres d'hébergement à prix modique pour les élèves adultes et les étudiants autochtones. Chaque centre proposera un environnement culturellement adapté afin de promouvoir la réussite scolaire et faciliter l'arrivée en milieu urbain. Ces centres offriront un service d'hébergement, ainsi qu'une multitude d'autres services tels qu'un service de soutien et d'encadrement.

L'intention première du Ministère avec cette initiative est de fournir aux élèves adultes et aux étudiants autochtones poursuivant leurs études dans ces deux villes des logements qui soient sécuritaires et conformes à leurs besoins afin que le logement ne constitue pas un souci supplémentaire lors de leurs études. Le développement et la constitution de ces milieux de vie communautaires viseront notamment à diminuer les sentiments d'isolement et de solitude vécus par les élèves adultes et les étudiants autochtones fréquentant de grands établissements urbains.

Il est entendu qu'en plus d'offrir des logements abordables, des services culturellement pertinents et intégrés seront offerts aux locataires et aux membres de leurs familles afin de réduire les obstacles à la réussite scolaire, mais aussi pour s'assurer que le retour ou à la poursuite des études soient un succès pour tous les membres de la famille concernée.

Mentionnons que des démarches ont cours avec le ministère de la Famille afin que les deux lieux puissent accueillir au sein de leurs murs deux installations de Centre de la petite enfance d'une trentaine de places environ.

Afin de réaliser ces deux projets, un comité de déploiement et d'implantation a été créé pour chacun des lieux où siègent :

- les centres de services scolaires présents à Trois-Rivières et Sept-Îles;
- les cégeps présents à Trois-Rivières et Sept-Îles;
- les universités présentes à Trois-Rivières et Sept-Îles;
- les centres d'amitié autochtone locales;
- le Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec;
- la société immobilière du RCAAQ;
- le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;
- La Cité des Bâisseurs pour Sept-Îles et l'OMH de Trois-Rivières;
- le CPE Premier pas à Trois-Rivières et le CPE Metuetau à Sept-Îles
- les villes de Sept-Îles et Trois-Rivières;
- le Secrétariat aux affaires autochtones;
- la Société d'habitation du Québec;
- la Société canadienne d'hypothèques et de logement;
- la firme d'architecte BGLA pour Sept-Îles et le consortium composé du Grand conseil de la Nation Waban-Aki, de Doucet + Turcotte et des architectes Jacques et Gervais pour Trois-Rivières.

De plus, un sondage, ainsi que des groupes de discussion ont été réalisés auprès des élèves et des étudiants autochtones afin de valider la pertinence du projet au sein de ces deux villes, ainsi que de bien cerner les besoins des élèves et des étudiants autochtones.

Document supplémentaire I



Gouvernement du Québec
Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Québec, le 28 février 2020

Madame Tanyu Sirois
Administratrice
Société immobilière du Regroupement
des centres d'amitié autochtones du Québec
85A, boulevard Maurice-Bastien, bureau 100
Wendake (Québec) G0A 4V0

Madame,

C'est avec plaisir que j'accorde à la Société immobilière du Regroupement des centres d'amitié autochtones une aide financière maximale de 4 000 000 \$, soit 2 500 000 \$ en 2019-2020; 750 000 \$ en 2020-2021; et 750 000 \$ en 2021-2022. Ce soutien financier permettra la mise en place de deux projets pilotes de centres d'hébergement destinés aux élèves adultes et aux étudiants autochtones à Trois-Rivières et à Sept-Îles.

Le versement des sommes prévues pour les années 2020-2021 et 2021-2022 demeure sous réserve de l'allocation des crédits appropriés, conformément à la loi. Le Secteur des relations interculturelles, des Autochtones et du réseau éducatif anglophone vous fera parvenir les documents relatifs à cette subvention et vous informera des conditions qui y sont rattachées.

Je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées.


JEAN-FRANÇOIS ROBERGE

Québec
1035, rue De la Chevrollière, 16^e étage
Québec (Québec) G1H 5A5
Téléphone : 418 644-0664
Télécopieur : 418 643-2640
ministre@education.gouv.qc.ca

Montréal
600, rue Fullum, 9^e étage
Montréal (Québec) H2K 4L1
Téléphone : 514 873-4792
Télécopieur : 514 873-1082

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Montant investi, en 2019-2020, dans des mesures visant spécifiquement la réussite de la population étudiante autochtone

RÉPONSE

- Le Ministère dispose de deux programmes de financement visant les étudiants des Premières Nations et Inuit, soit le programme *Accueil et intégration des Autochtones au collégial* et le programme de *Soutien aux membres des communautés autochtones* pour l'université.
- Le programme *Accueil et intégration des Autochtones au collégial* vise à soutenir les efforts des cégeps dans la mise en œuvre de mesures facilitant les études collégiales pour les étudiantes et les étudiants autochtones, et favorisant leur persévérance et leur réussite scolaires. Les activités et les services admissibles à une subvention sont regroupés en six volets thématiques : le soutien à l'intégration, le soutien pédagogique, les activités socioculturelles, l'adaptation d'un contenu ou d'une formation, la mise en valeur de l'éducation, la sensibilisation et la revitalisation des cultures autochtones. Les activités faisant l'objet d'une subvention par ce programme sont retenues au terme d'un appel annuel de dépôt d'aide financière.

En 2019-2020, 25 cégeps se sont vu partager un montant total de 1,2 M\$.

- Le programme *Soutien aux membres des communautés autochtones* vise à favoriser la réussite et le développement socioculturel des étudiants universitaires des communautés autochtones.

Le volet 1 permet aux universités d'obtenir du financement pour:

- adapter et offrir des programmes d'études dans les secteurs que les communautés jugent prioritaires;
- apporter une assistance particulière à ces étudiants;
- revaloriser les cultures autochtones.

Le volet 2 - *Démarrage de petites cohortes* permet aux universités de combler financièrement le manque à gagner pour le démarrage de formations adaptées pour les étudiantes et étudiants autochtones. Ainsi, les allocations peuvent atteindre 25 k\$ pour le démarrage des cohortes sur un campus universitaire et 35 k\$ pour celles dans des communautés autochtones.

Le volet 3 - *Stages d'enseignement en milieu autochtone*: permet à des étudiants en enseignement primaire ou secondaire la réalisation de stages d'enseignement en milieu autochtone¹.

Le volet 4 - *Projets particuliers* offre une possibilité de financement pour différents projets, notamment des projets de valorisation de la présence autochtone, de valorisation de la diplomation ou des bourses de persévérance.

En 2019-2020, sept universités qui se sont vu partager un montant totalisant 1,1 M\$.

- Dans le cadre de la Politique québécoise de financement des universités, il est prévu d'accorder un financement annuel récurrent de 500 k\$ à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue ainsi que 500 k\$ à l'Université du Québec à Chicoutimi pour soutenir la réussite des étudiants autochtones.
- Dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuit, le Ministère a sous sa responsabilité cinq mesures visant les étudiants des Premières Nations et des Inuit:
-

¹ Ce volet émane du Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits

- permettre l'embauche de ressources afin de soutenir les étudiants dans leur cheminement scolaire : 250 k\$ en 2019-2020;
- développer des initiatives et des projets visant la réussite et la persévérance scolaires des élèves et des étudiants autochtones : 500 k\$ en 2019-2020;
- favoriser la mise en place de cohortes ayant un ratio moins élevé pour les étudiants autochtones : 250 k\$ en 2019-2020;
- soutenir la mise en place de deux projets pilotes de centres d'hébergement pour les étudiantes et étudiants autochtones : 2,5 M\$ en 2019-2020;
- favoriser la réalisation de stages en enseignement en milieu autochtone : 150 k\$ en 2019-2020.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021**

Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Copie des documents, avis, notes, analyses, rapports, études et résumés des rencontres ou des échanges concernant les iniquités potentielles de la nouvelle cote de rendement au collégial, instaurée en automne 2018.

RÉPONSE

Le Bureau de coopération interuniversitaire a produit un rapport sur la révision de la cote de rendement au collégial.

Le document est disponible sur le site Web de l'organisme à l'adresse suivante :

http://www.bci-qc.ca/wp-content/uploads/2019/06/CRC_revisee_admission_universitaire_des_sortants_colleges_du_Quebec-15_avril_2019.pdf

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Somme totale découlant de l'abolition des crédits d'impôt fédéraux sur les études et manuels transférée au Québec pour l'année 2018-2019, et spécifier :

- a. Pourcentage de cette somme investi dans le programme d'Aide financière aux études;
- b. Pourcentage de cette somme non investi par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

RÉPONSE

La compensation annuelle est passée de 266,2 M\$ pour l'année de prêt 2015-2016 à 486,4 M\$ pour l'année de prêt 2018-2019.

Ce montant payé par le gouvernement fédéral n'est pas ventilé selon sa source de financement; on ne peut identifier le montant découlant de l'abolition des crédits d'impôt fédéraux sur les études et manuels.

Ni la compensation ni son augmentation ne sont prises en compte directement dans le budget de l'Aide financière aux études puisque le versement est effectué avec un an de retard directement au ministère des Finances.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Allocation médiane en prêt et en bourse d'un bénéficiaire, ventilé par cégep en 2019-2020.

RÉPONSE

Tableau des allocations médianes en prêt et en bourse d'un bénéficiaire, ventilé par cégep en 2019-2020¹.

Nom du Cégep	Allocation médiane en prêt (en \$)	Allocation médiane en bourse (en \$)
Cégep à distance	2 352	6 340
Cégep André-Laurendeau	2 092	4 734
Cégep Beauce-Appalaches	2 142	3 118
Cégep d'Ahuntsic	2 352	3 150
Cégep de Baie-Comeau	2 352	5 832
Cégep de Bois-de-Boulogne	2 244	3 927
Cégep de Chicoutimi	2 267	4 077
Cégep de Drummondville	2 352	4 216
Cégep de Granby	2 352	3 808
Cégep de Jonquière	2 114	4 094
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	2 352	3 879
Cégep de l'Outaouais	2 352	4 037
Cégep de la Gaspésie et des Îles	2 352	4 675
Cégep de La Pocatière	2 352	4 283
Cégep de Lévis-Lauzon	2 352	3 186
Cégep de Maisonneuve	2 352	3 112
Cégep de Matane	2 352	5 192
Cégep de Rimouski	2 352	4 651
Cégep de Rivière-du-Loup	2 280	3 656
Cégep de Rosemont	2 352	4 852
Cégep de Sainte-Foy	2 352	3 811
Cégep de Saint-Félicien	2 052	3 678
Cégep de Saint-Jérôme	2 352	3 805
Cégep de Saint-Laurent	2 052	3 881
Cégep de Sept-Îles	2 352	5 751
Cégep de Sherbrooke	2 352	3 378
Cégep de Sorel-Tracy	2 352	3 905
Cégep de St-Hyacinthe	2 352	3 484
Cégep de Thetford	2 352	4 035
Cégep de Trois-Rivières	2 068	3 176
Cégep de Valleyfield	2 352	3 849
Cégep de Victoriaville	2 352	3 445
Cégep du Vieux Montréal	2 352	3 963
Cégep Édouard-Montpetit	2 052	3 665
Cégep François-Xavier Garneau	2 106	3 405
Cégep Gérald-Godin	2 067	5 308

Cégep John Abbott	2 144	3 873
Cégep Limoilou	2 124	3 999
Cégep Lionel Groulx	2 242	3 587
Cégep Marie-Victorin	2 352	4 508
Cégep Montmorency	2 352	2 833
Cégep régional de Lanaudière à Joliette	2 072	3 362
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption	2 352	2 986
Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne	2 352	3 132
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	2 352	4 038
Champlain Regional College - Campus Lennoxville	2 352	3 492
Champlain Regional College - Campus Saint-Lambert-Longueuil	2 112	3 701
Champlain Regional College - Campus Saint-Lawrence	2 052	2 516
Collège d'Alma	2 352	3 325
Collège Dawson	2 352	3 128
Collège Héritage	2 352	5 528
Collège Shawinigan	2 352	3 186
Vanier College	2 352	2 619

^{1.} Données partielles en date du 31 mars 2020

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

État des lieux de l'application de la Loi P-22.1 dans les cégeps.

RÉPONSE

L'ensemble des cégeps et leurs constituantes ont transmis au Ministère leur politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dument adoptées.

Comme prescrit par la Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur, les cégeps ont tous mis en œuvre leur politique au plus tard le 1^{er} septembre 2019.

Le Ministère a procédé à l'analyse de chacune de ces politiques afin de s'assurer que l'ensemble des éléments exigés par la Loi y était prévu. Des avis ont été transmis aux établissements dont la politique n'était pas complète et la grande majorité d'entre eux ont rapidement adopté une version révisée. En date du 31 mars 2020, 98 % des politiques adoptées par les cégeps prévoient tous les éléments prescrits par la Loi. Des échanges ont eu lieu avec l'établissement visé et la politique sera modifiée.

Reddition de comptes annuelle

L'article 12 de la Loi prévoit que chaque établissement d'enseignement visé rende compte annuellement de l'application de sa politique. Un premier exercice de reddition de comptes a été réalisé au courant de l'automne 2020. Il visait à obtenir un portrait de l'état des lieux de la prévention des violences à caractère sexuel et du traitement des signalements et des plaintes en enseignement supérieur avant la mise en œuvre des politiques institutionnelles de chaque établissement. La période visée par cette première reddition de comptes était celle comprise entre le 1^{er} septembre 2018 et le 31 août 2019.

Tous les cégeps et leurs constituantes ont complété la reddition de comptes exigée.

Une analyse des résultats a été réalisée et les grands constats qui en émanent sont que :

- les établissements étaient en action bien avant que la loi les y oblige;
- les moyens déployés par les établissements pour lutter contre les violences à caractère sexuel sont variés, ce qui est cohérent avec le souhait du Ministère que chaque établissement mette en place des stratégies de prévention et de lutte aux VCS qui tiennent compte des particularités de son établissement et de sa communauté.

Soutien aux établissements dans la mise en œuvre de leurs obligations

Le 24 février 2020 à Shawinigan, le Rendez-vous national sur les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur a réuni les parties prenantes de la lutte aux violences à caractère sexuel en enseignement supérieur afin de les soutenir dans la mise en œuvre de leurs politiques.

Tous les cégeps y étaient représentés.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Copie des documents, avis, notes, analyses, rapports, études et résumés des rencontres ou des échanges concernant le déploiement des politiques institutionnelles luttant contre les violences sexuelles dans les cégeps.

RÉPONSE

Après analyse de chacune des politiques, le Ministère a transmis à certains cégeps un avis les avisant qu'un ou plusieurs éléments prescrits par la Loi n'étaient pas prévus à leur politique :

- Avis transmis au Cégep de Chicoutimi (Annexe 1);
- Avis transmis au Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne (Annexe 2).

Afin de soutenir les établissements d'enseignement supérieur dans la mise en œuvre de leur politique, le Ministère a :

- tenu, le 24 février 2020 à Shawinigan, le Rendez-vous national sur les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur (voir programmation à l'Annexe 3);
- mandaté madame Sophie Paquin, professeure au Département d'études urbaines et touristiques à l'Université du Québec à Montréal, pour élaborer le guide « La prévention des violences à caractère sexuel par l'aménagement des campus d'enseignement supérieur », publié sur le site Web du Ministère (Annexe 4).

Avis

Politiques visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur

Cégep de Chicoutimi

Destinataire : (personne de l'établissement ayant transmis la politique)

[courriel](#)

Monsieur X,

Nous avons reçu la politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel de votre établissement, adoptée par votre conseil d'administration.

Nous avons toutefois noté qu'un élément exigé par la Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur (RLRQ, ch. P-22.1) (ci-après « la Loi ») ne se retrouve pas dans votre politique.

En effet, nous avons remarqué le non-respect d'un élément prescrit par l'article 3 de la Loi, soit :

- à la page 14 de votre politique à la note de bas de page 17, les délais d'intervention applicables aux mesures d'accommodement prévues au paragraphe 8°, à l'offre de service prévue au paragraphe 9° et aux actions prévues au paragraphe 10°, qui ne peuvent excéder 7 jours, ne sont pas respectés (art. 3, par. 11);

Nous vous rappelons que tous les éléments devant être prévus à la politique de votre établissement ont été rassemblés par le Ministère dans un [aide-mémoire](#). Le [Guide d'accompagnement destiné aux établissements d'enseignement supérieur pour l'élaboration de la politique prescrite par la Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur](#) propose des exemples qui satisfont aux exigences de la Loi.

Le Ministère réitère sa disponibilité pour soutenir votre établissement dans ses démarches. Ainsi, pour toute question et commentaire concernant le présent envoi, ou pour nous transmettre une nouvelle version complète de votre politique qui répond aux exigences de la Loi, vous pouvez communiquer avec le Ministère à l'adresse courriel contreLaViolence@education.gouv.qc.ca.

Cordialement,

Équipe responsable des dossiers de violences à caractère sexuel en enseignement supérieur

Direction des affaires étudiantes et institutionnelles

Direction générale des affaires universitaires et interordres

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Avis

Politiques visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur

Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne

Destinataire : (personne de l'établissement qui a transmis la politique et personnes en CC)

[Courriel](#)

CC : [Courriel](#), [Courriel](#), [Courriel](#), [Courriel](#)

Madame X,

Nous avons reçu la politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel du Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne, adoptée par votre conseil d'administration.

Nous avons toutefois noté qu'un élément exigé par la Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur (RLRQ, ch. P-22.1) (ci-après « la Loi ») ne se retrouve pas dans cette politique.

En effet, nous avons remarqué l'absence d'un élément prescrit par l'article 3 de la Loi, soit :

- les règles qui encadrent les activités sociales ou d'accueil organisées par l'établissement d'enseignement, un membre de son personnel, un dirigeant, une organisation sportive ou une association étudiante ne sont pas prévues (art. 3, par. 5) ;

Nous vous rappelons que tous les éléments devant être prévus à la politique de votre établissement ont été rassemblés par le Ministère dans un [aide-mémoire](#). Le [Guide d'accompagnement destiné aux établissements d'enseignement supérieur pour l'élaboration de la politique prescrite par la Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur](#) propose des exemples qui satisfont aux exigences de la Loi.

Le Ministère réitère sa disponibilité pour soutenir votre établissement dans ses démarches. Ainsi, pour toute question et commentaire concernant le présent envoi, ou pour nous transmettre une nouvelle version complète de votre politique qui répond aux exigences de la Loi, vous pouvez communiquer avec le Ministère à l'adresse courriel contreLaViolence@education.gouv.qc.ca.

Cordialement,

Équipe responsable des dossiers de violences à caractère sexuel en enseignement supérieur

Direction des affaires étudiantes et institutionnelles

Direction générale des affaires universitaires et interordres

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

24 FÉVRIER 2020

RENDEZ-VOUS NATIONAL SUR LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

PROGRAMMATION

Pour tout renseignement, s'adresser à l'endroit suivant :
Renseignements généraux
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 21^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-7095
Ligne sans frais : 1 866 747-6626

© Gouvernement du Québec, 2020
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

MOT DES MINISTRES

Toute personne a le droit de profiter d'un environnement sain et exempt de toute forme de violences à caractère sexuel, un milieu qui favorise sa réussite et contribue à son plein épanouissement. Comme société, nous nous sommes engagés à ne tolérer aucune violence à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur et à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour prévenir et contrer les gestes qui y sont liés.

Nous avons déjà accompli une partie du travail, notamment par l'adoption et la mise en œuvre de la *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur*. Nous tenons d'ailleurs à souligner l'engagement exceptionnel du personnel et de la communauté étudiante.

L'application de la Loi, par la mise en œuvre des politiques adoptées par vos établissements, en est à sa première année, et cela représente tout un défi pour chacune et chacun d'entre vous. Ces premiers gestes significatifs contribueront à réduire le nombre de situations de violence à caractère sexuel, à offrir l'aide et l'accompagnement appropriés à chacune des victimes évoluant dans un établissement d'enseignement supérieur et, surtout, à favoriser un changement de culture dans nos établissements.

Ce rendez-vous qui nous réunit s'inscrit dans le cadre de la Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur 2017-2022. Par cette journée, nous souhaitons favoriser la cohérence des interventions et la concertation des établissements, du gouvernement, des organismes et des partenaires dans la lutte contre les violences à caractère sexuel. Rappelons que la Stratégie est accompagnée d'un investissement de 25 millions de dollars pour soutenir les établissements d'enseignement supérieur dans leur combat lié aux violences à caractère sexuel.

Ce rendez-vous national tombe à point. Nous souhaitons que ce rassemblement serve de catalyseur pour unir nos efforts. Ensemble, nous avons le pouvoir et le devoir de faire de nos milieux de vie des endroits agréables, sécuritaires et propices à notre épanouissement.

Jean-François Roberge

Ministre de l'Éducation et
de l'Enseignement supérieur

Isabelle Charest

Ministre déléguée à l'Éducation et ministre
responsable de la Condition féminine

CONFÉRENCES

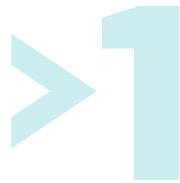
ANIMATRICE

Pascale Navarro

Journaliste, essayiste, chroniqueuse et conférencière, Pascale Navarro publie régulièrement dans *La Presse+*, la *Gazette des femmes* ainsi que divers magazines et intervient régulièrement dans les débats féministes. Elle a signé les essais *Interdit aux femmes* (en collaboration avec Nathalie Collard), *Pour en finir avec la modestie féminine* et *Les femmes en politique changent-elles le monde?* (tous trois aux éditions du Boréal) ainsi que *Femmes et pouvoir: les changements nécessaires – Plaidoyer pour la parité* (Éditions Leméac, traduit en anglais aux Éditions Linda Leith). Pascale Navarro est lauréate 2007 du Prix Femme de mérite, catégorie Communications, du YWCA et du Prix du Gouverneur général 2016 en commémoration de l'affaire « Personne ». Diplômée d'honneur 2012 de l'Université de Montréal, elle a obtenu un baccalauréat en études françaises de cette université ainsi qu'une maîtrise en langue et littérature françaises de l'Université McGill. Elle est régulièrement invitée comme conférencière et formatrice sur les questions de parité et de condition féminine. Elle collabore avec le Groupe Femmes, Politique et Démocratie.

8 h 15	Accueil des participantes et participants
9 h	Mot de bienvenue et introduction de l'animatrice Pascale Navarro
9 h 15	Conférence 1
9 h 45	Conférence 2
10 h	Conférence 3
11 h	Conférence 4
11 h 45	Dîner
13 h	Table ronde
13 h 45	Conférence 5
14 h 25	Pause-café
14 h 40	Conférence 6
15 h 20	Conférence 7
16 h	Mot de fermeture

ÉTAT DE SITUATION



Synthèse des politiques élaborées dans le cadre de la *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur*

En vertu de la *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur* (Loi), les établissements devaient adopter une politique institutionnelle avant le 1^{er} janvier 2019 et la mettre en œuvre au plus tard le 1^{er} septembre 2019. Ces politiques ont également été transmises au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (Ministère), qui a procédé à leur analyse dans le but de s'assurer que l'ensemble des éléments obligatoires prescrits par la Loi s'y trouvent.

Ainsi, le Ministère a pu dresser un portrait des tendances et des éléments qui se démarquent dans les politiques institutionnelles. Cette présentation permettra de faire un état de situation de l'adoption des politiques par les établissements durant leur première année d'implantation.

La présentation abordera également la première reddition de comptes effectuée par les établissements d'enseignement supérieur, qui couvre l'année antérieure à la mise en œuvre des politiques institutionnelles de chaque établissement.

Conférencières :

Julie Rouleau et Valérie Vincent

Équipe responsable des dossiers de violences à caractère sexuel en enseignement supérieur,
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur



Constats et préoccupations des associations étudiantes nationales quant au déploiement des politiques institutionnelles

Cette conférence, présentée par la Fédération étudiante collégiale du Québec et l'Union étudiante du Québec, expose plusieurs constats quant au déploiement des politiques institutionnelles en matière de lutte contre les violences à caractère sexuel dans le milieu de l'enseignement supérieur. Les associations étudiantes ont, durant les derniers mois, esquissé un portrait de la perception des associations étudiantes collégiales et universitaires du déploiement de ces politiques. Cette recension s'est déroulée en plusieurs étapes : entrevues, analyse des politiques et présence sur les campus. Les conclusions de ces démarches vous seront présentées.

Conférencières :

Noémie Veilleux

Vice-présidente,
Fédération étudiante collégiale du Québec

Marie-Jeanne Bernier

Coordonnatrice aux affaires académiques,
Union étudiante du Québec

>3

La confidentialité : rôles et responsabilités des ressources spécialisées et des établissements d'enseignement supérieur

Cette présentation examinera l'importance ainsi que les défis de l'obligation des établissements d'enseignement supérieur de préserver la confidentialité et le droit à la vie privée des parties dans le contexte des signalements de violences à caractère sexuel. Elle explorera notamment : les fondements juridiques du maintien de la vie privée des parties impliquées dans les cas de violence sexuelle, lorsqu'ils font l'objet de signalements ou d'enquêtes ; les critiques associées au devoir des établissements d'enseignement supérieur de protéger la vie privée ; et la distinction entre les notions de vie privée, de confidentialité et de non-divulgence (« *non disclosure* » en anglais). En particulier, cette présentation démontrera que la vie privée est la notion qui devrait prévaloir lors de signalements de violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur, mais que cela ne devrait pas entraîner une exigence de confidentialité absolue ou de non-divulgence.

Conférencière :

Angela Campbell

Professeure de droit et vice-principale exécutive adjointe (équité et politiques académiques),
Université McGill

>4

Les interventions des CAVAC-ALIVS en matière de violences à caractère sexuel sur les territoires des communautés étudiantes collégiales et universitaires. Intervention-partenariat

Les Centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), présents dans toutes les régions du Québec, dispensent des services de première ligne à toute personne victime d'un acte criminel et à ses proches ainsi qu'aux témoins d'un acte criminel.

Cette présentation portera sur les services offerts dans les CAVAC ainsi que sur le rôle des agents et agentes de liaison et d'intervention en violences sexuelles (ALIVS), notamment en lien avec les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur. Les conférencières offriront des exemples de liaison et de partenariat entre les CAVAC et les établissements d'enseignement supérieur.

Conférencières :

Lydia Poulin-Paquette

Sexologue et agente de liaison et d'intervention en violences sexuelles, CAVAC du Centre-du-Québec

Sarah Tessier

Sexologue et agente de liaison et d'intervention en violences sexuelles, CAVAC de Laval

> TABLE RONDE

> 5

Code de conduite encadrant les relations

Table ronde animée par Pascale Navarro, au cours de laquelle seront discutées les réflexions des établissements représentés dans le processus d'élaboration, de planification et d'application de leur code de conduite prévoyant les règles qu'une personne ayant une relation pédagogique ou d'autorité avec un étudiant ou une étudiante doit respecter si elle entretient des liens intimes, tels qu'amoureux ou sexuels, avec celui-ci ou celle-ci.

Polytechnique Montréal

Camille Bérubé
Conseillère juridique

Ray Daher
Conseiller en matière d'intervention
et de prévention des conflits et des violences

Cégep de Trois-Rivières

Isabelle Collin
Directrice des ressources humaines

Mélanie Guérard
Sexologue et agente de service social

Collège Ellis

Sabrina Ducharme
Conseillère pédagogique

L'aménagement sécuritaire des campus en prévention des violences à caractère sexuel

La prévention de la violence à caractère sexuel (VCS) dans les établissements mobilise l'ensemble de l'écosystème de l'enseignement supérieur. Les axes stratégiques de prévention prescrits dans la Loi et dans la Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur du gouvernement du Québec sont à mettre en œuvre dans les établissements par différentes stratégies. Cette conférence vise à introduire l'auditoire à l'une des stratégies recommandées, soit la prévention des VCS par l'aménagement des lieux sur les campus. La prévention par l'aménagement constitue un complément essentiel aux principales stratégies sociales, juridiques et communautaires visant à créer un milieu de vie sécuritaire.

La méthode de prévention par l'aménagement que nous proposons est simple, inclusive et s'applique à différents sites. Elle peut s'intégrer à différentes étapes, que ce soit l'identification d'un problème d'insécurité, la conception d'un projet d'aménagement ou la gestion des espaces.

Nous présenterons brièvement les six principes d'aménagement (ex.: visibilité et éclairage, surveillance et accès à de l'aide), de même que les modes d'action de cette méthode (ex.: concertation et transparence, marches exploratoires et design participatif). Des avenues pour intégrer la méthode dans les organisations seront proposées.

Conférencière :

Sophie Paquin (Ph. D.)
Urbaniste et professeure,
Université du Québec à Montréal

> 6

Vers une approche globale et concertée en prévention des violences sexuelles dans les établissements d'enseignement supérieur : planification de l'offre de services et pratiques prometteuses

Cette présentation se veut une invitation à ancrer la prévention des violences à caractère sexuel dans un modèle d'approche globale, collaborative, inclusive et continue. La responsabilité de la prévention devrait être partagée par différents acteurs et actrices, plutôt que de relever des intervenants et intervenantes responsables de la mise en œuvre de la politique. La formation offerte à l'ensemble de la communauté constitue un premier fondement important, mais elle ne suffit pas à lutter efficacement contre les violences sexuelles. Par des exemples de stratégies prometteuses, nous expliciterons la collaboration essentielle entre les étudiants et étudiantes, les professeurs et professeures, les employés et employées, les directions d'établissement, les parents (ou autres adultes) et les partenaires communautaires. Les implications pour l'offre de services seront abordées, de même que les défis institutionnels pour les prochaines années.

Conférencière :

Manon Bergeron (Ph. D.)

Sexologue, professeure et titulaire de la Chaire de recherche sur les violences sexistes et sexuelles en milieu d'enseignement supérieur, Université du Québec à Montréal

> 7

Les relations médiatiques dans les cas de violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur. Bonnes pratiques et pistes de solutions.

L'actualité médiatique des dernières années a sensibilisé la population à la prévalence des violences à caractère sexuel (VCS). Pourtant, des mythes et des préjugés circulent encore, notamment en contexte d'enseignement supérieur.

Pour bien cerner le rôle des médias dans la prévention des VCS, cette communication présentera dans un premier temps un bref état des connaissances concernant la couverture journalistique des agressions sexuelles et les effets du traitement médiatique de la violence sur la population et la société.

Dans un deuxième temps, un outil, élaboré par l'Institut national de santé publique du Québec et ayant pour but d'éliminer la méconnaissance et la tolérance collective à l'égard des agressions sexuelles au Québec, sera présenté. Cette présentation s'appuiera sur des exemples concrets de traitement médiatique des VCS en enseignement supérieur. Finalement, les enjeux liés à l'application de stratégies de prévention visant le traitement médiatique seront discutés.

Conférencière :

Julie Laforest

Conseillère scientifique et chef de l'équipe responsable de la trousse média sur les agressions sexuelles, Institut national de santé publique du Québec

LA **PRÉVENTION** DES VIOLENCES
À CARACTÈRE SEXUEL **PAR L'AMÉNAGEMENT**
DES CAMPUS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

**PARCE QU'IL FAUT PARLER ET AGIR.
PARCE QUE LES VICTIMES NE DOIVENT PLUS
JAMAIS ÊTRE LAISSÉES À ELLES-MÊMES.**

**CE RAPPORT DE RECHERCHE A ÉTÉ FINANCÉ PAR
LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Recherche et rédaction

Sophie Paquin, Ph. D., urbaniste
Département d'études urbaines et touristiques
Université du Québec à Montréal (UQAM)

Avec la collaboration de

Marie-Ève Desroches, M. Sc.
Candidate au doctorat en études urbaines
Institut national de la recherche scientifique (INRS) et UQAM

Révision technique

Guillaume Morest, architecte, et son équipe
Firme CCM2 Architectes



Ce document peut être consulté sur le site Web du Ministère :
www.education.gouv.qc.ca

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2019
ISBN 978-2-550-85128-8 (PDF)
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019

19-00322

LA **PRÉVENTION** DES VIOLENCES
À CARACTÈRE SEXUEL **PAR L'AMÉNAGEMENT**
DES CAMPUS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

**PARCE QU'IL FAUT PARLER ET AGIR.
PARCE QUE LES VICTIMES NE DOIVENT PLUS
JAMAIS ÊTRE LAISSÉES À ELLES-MÊMES.**

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire	5
Introduction	9
Guide pour la prévention par l'aménagement	10
Destinataires du guide	10
1 Contexte de l'étude et approches de prévention	11
1.1 Prévention de la violence et du harcèlement sur les campus	12
1.2 Méthodologie de cette étude	12
1.3 Prévention de la violence par l'aménagement des lieux	13
1.4 Sécurité et sentiment de sécurité	14
1.5 Approches de prévention situationnelle	14
1.6 Prévention de la violence et concertation des parties prenantes.....	16
2 Principes d'aménagement visant à prévenir la violence	17
2.1 Principe 1 : la visibilité	19
2.2 Principe 2 : la surveillance et l'accès à de l'aide.....	25
2.3 Principe 3 : la signalisation.....	29
2.4 Principe 4 : l'aménagement et l'achalandage.....	30
2.5 Principe 5 : l'entretien des lieux	33
2.6 Principe 6 : le soutien communautaire, la concertation et les communications.....	34
3 Lieux typiques des campus et principes d'aménagement	37
3.1 Résidences étudiantes.....	38
3.2 Grands équipements sportifs ou de spectacle.....	42
3.3 Salles de toilettes et vestiaires	43
3.4 Réseau piétonnier.....	45
3.5 Aires de stationnement	50
3.6 Desserte en transport collectif et voisinage du campus.....	53

4 Planification des mesures de prévention par l'aménagement	55
4.1 Principes d'action	56
4.2 Procédés pour la mise en place de mesures de prévention par l'aménagement	57
4.3 Équipe ressource	59
4.4 Agents facilitateurs de l'action.....	59
Conclusion	61
Bibliographie générale	63

SOMMAIRE

La Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur comprend plusieurs axes d'intervention. Parmi ceux-ci, on trouve des actions visant la sécurité des personnes. Certains lieux des campus peuvent, à cause de leur aménagement, de leurs usages, de leur localisation ou de leur achalandage, susciter un sentiment d'insécurité chez les personnes qui les fréquentent et même faciliter des actes de violence à caractère sexuel.

La présente étude propose des balises pour améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité par l'aménagement des campus universitaires et collégiaux. Elle s'appuie sur une vingtaine d'entrevues menés avec des spécialistes canadiens travaillant dans des établissements d'enseignement supérieur. Une recension des écrits scientifiques et professionnels sur les principales techniques de prévention situationnelle de la criminalité et de la violence dans les lieux publics et semi-publics a aussi été réalisée. S'inscrivant dans une approche de prévention situationnelle et dans une logique d'autonomisation (*empowerment*), la méthode retenue dans cette étude a pour objectif d'améliorer le sentiment de sécurité et de guider la mise en place de conditions pouvant prévenir la violence sexuelle sur le campus. Cette méthode de prévention par l'aménagement s'est développée depuis 25 ans en s'appuyant sur la perspective des femmes en matière de harcèlement et de violence. Bien entendu, elle se traduit par des aménagements qui contribuent à la sécurité de toutes les personnes (ex. : éclairage à l'échelle des piétons, miroir d'angle dans les tunnels). Les mesures de sécurité proposées se veulent discrètes et durables. De plus, notre méthode s'adapte bien à la vision d'ouverture et de diversité que veulent promouvoir les établissements d'enseignement supérieur.

La prévention par l'aménagement s'ajoute à d'autres grandes stratégies pour combattre les violences à caractère sexuel. Elle ne se substitue pas à des actions institutionnelles ni à des transformations sociales. Elle vise à modifier les facteurs situationnels qui facilitent le passage à l'acte (ex. : lieu isolé où il n'est pas possible d'obtenir de l'aide) et à renforcer les dispositifs d'aménagement ayant un potentiel de protection (ex. : améliorer l'éclairage et éliminer les espaces où l'on peut se cacher).

La description des principes d'aménagement, de leurs paramètres et de leur mécanisme d'action aidera les professionnels à intégrer les différentes modalités de ces principes dans leurs projets sur les campus. Des exemples concrets sont donnés pour les résidences étudiantes, le réseau piétonnier intérieur et extérieur et les parcs de stationnement, qui sont des lieux typiques des campus. Le transport collectif et le voisinage du campus sont également examinés.

LES PRINCIPES DE PRÉVENTION PAR L'AMÉNAGEMENT

Principe 1 Visibilité

L'éclairage
Le champ de vision
L'absence de cachettes
La réduction du nombre d'espaces à déplacements prévisibles

Principe 2 Surveillance formelle et accès à de l'aide

L'accès à de l'aide et à du soutien
Le contrôle physique des accès
La surveillance formelle
La surveillance technologique

Principe 3 Signalisation	L'orientation La signalétique
Principe 4 Aménagement et achalandage	L'aménagement convivial et fonctionnel La personnalisation de l'espace L'appui aux activités et l'achalandage Le design universel des campus
Principe 5 Entretien	L'image Le nettoyage La maintenance
Principe 6 Soutien communautaire, concertation et communications	Le soutien communautaire La concertation Les communications

Note : Ces principes d'aménagement et leurs paramètres constituent une version complètement renouvelée de ceux présentés dans les guides de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) (Paquin, 2009) ainsi que de la Ville de Montréal (Paquin, 2002).

La prévention de la violence à caractère sexuel est l'affaire de toute la communauté universitaire et collégiale. Les étudiantes et étudiants, les enseignantes et enseignants, la haute direction, les syndicats, le personnel administratif et de soutien, de même que les associations sont les principaux acteurs à mobiliser pour favoriser un campus sans violence. Leur engagement dans la vie quotidienne de l'établissement, dans des comités de travail ou lors d'activités diverses est déterminant.

Ainsi, pour contrer ce type de violence, une culture organisationnelle de concertation entre les services de l'établissement est à développer. Un soutien fort de la haute direction dans la priorisation de la prévention et de la sécurité est aussi une condition gagnante. Enfin, la collaboration des différents services, une planification intégrée des projets et la consultation de la communauté à différentes étapes constituent de bonnes pratiques à mettre en place. Par exemple, la technique des marches exploratoires permet de mobiliser les parties prenantes tout en évaluant les lieux actuels selon les principes d'aménagement. Les ateliers de design participatif permettent quant à eux à une variété de personnes de collaborer en vue de proposer des solutions pour un endroit donné. Les marches exploratoires et le design participatif font appel à une intelligence et à une sensibilité qui résultent de la diversité des expériences quotidiennes. Ces techniques valorisent la participation de la communauté.

INTRODUCTION

Dans le cadre de la Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a défini plusieurs axes d'intervention. Les actions sur les infrastructures des établissements d'enseignement supérieur font partie d'un de ces axes d'intervention sur les campus.

Il est possible d'appliquer différentes techniques d'aménagement pour créer un environnement bâti où les personnes se sentent en sécurité. Le présent document fait une revue des principales techniques d'aménagement visant la prévention situationnelle de la criminalité et de la violence à caractère sexuel dans les lieux publics et semi-privés. Il propose aussi des stratégies applicables sur les campus universitaires et collégiaux, que ce soit en matière de principes d'aménagement ou de processus de diagnostic et de planification.

GUIDE POUR LA PRÉVENTION PAR L'AMÉNAGEMENT

L'angle d'analyse de ce guide se concentre sur les principes d'aménagement qui favorisent un environnement bâti protecteur, où l'on se sent en sécurité. Ainsi, ce guide propose des principes et des techniques pour réaliser une stratégie de prévention par l'aménagement sur les campus. La prévention par l'aménagement s'ajoute à d'autres grandes stratégies pour combattre la violence à caractère sexuel. Elle ne se substitue pas à des politiques institutionnelles ni à des transformations sociales en ce sens.

La description des principes d'aménagement, de leurs paramètres et de leur mécanisme d'action aidera les lectrices et lecteurs à les généraliser pour les utiliser dans plusieurs lieux. De même, des exemples d'application aideront les professionnels à saisir les différentes modalités que peuvent prendre concrètement ces principes.

Ce document est divisé en quatre chapitres :

- Le chapitre 1 présente la démarche de l'étude et les approches de prévention situationnelle;
- Le chapitre 2 explique les principes de la prévention par l'aménagement;
- Le chapitre 3 précise les interventions possibles dans des lieux typiques des campus tels que les résidences étudiantes ou le réseau piétonnier;
- Le chapitre 4 propose des techniques de planification qui misent sur la participation et la concertation.

DESTINATAIRES DU GUIDE

Ce document de référence est destiné aux professionnels de la prévention et de l'aménagement ainsi qu'aux gestionnaires des immeubles. Il s'adresse également aux comités et aux associations des établissements qui veulent mettre en place des actions préventives pour améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité sur le campus.

Le guide vise à outiller les communautés universitaires et collégiales pour qu'elles puissent mieux aménager leur milieu de vie selon leurs valeurs, les dispositions de la *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur* (RLRQ, chap. P-22.1) ainsi que les mesures prévues à la Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur.

1

CONTEXTE DE L'ÉTUDE ET APPROCHES DE PRÉVENTION

1.1 PRÉVENTION DE LA VIOLENCE ET DU HARCÈLEMENT SUR LES CAMPUS

Le phénomène de la violence sexuelle est complexe, historique et systémique. Le modèle écologique traduit cette complexité en positionnant les différentes composantes du phénomène et en les distribuant dans quatre niveaux : individuel, relationnel, communautaire et sociétal. Pour prévenir la violence interpersonnelle ou sexuelle, plusieurs stratégies variées et adaptées selon les niveaux et les composantes ciblées peuvent être déployées. Quatre grands axes structurent la lutte contre les violences à caractère sexuel :

« 1) S'INSCRIRE EN AMONT, PAR LE RECOURS À DES INTERVENTIONS PRÉCOCES ET L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES FAMILLES; 2) FAIRE LA PROMOTION DE NORMES SOCIALES FAVORISANT LA NON-TOLÉRANCE DES AGRESSIONS SEXUELLES; 3) FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'HABILITÉS POUR PRÉVENIR LES AGRESSIONS SEXUELLES; ET 4) FAVORISER LA CRÉATION DE MILIEUX DE VIE SÉCURITAIRES »

(Laforest, Maurice et Bouchard, 2018, p. 81).

Le gouvernement du Québec a retenu ces axes d'action dans sa Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur. La création de milieux de vie sécuritaires implique des interventions sur les composants physiques et techniques du cadre bâti. C'est pourquoi le présent guide, qui s'appuie sur des entretiens avec des experts et une recension des écrits, propose des mesures d'aménagement pour améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité sur les campus universitaires et collégiaux.

1.2 MÉTHODOLOGIE DE CETTE ÉTUDE

La stratégie de recherche s'est déployée en trois étapes. Premièrement, une recension de la littérature scientifique et technique a été réalisée. Les documents recensés traitent de la prévention de la violence à caractère sexuel et des crimes par l'aménagement du milieu. Deuxièmement, à cette revue documentaire s'est ajoutée l'étude des sites Web des universités canadiennes et américaines pour déterminer celles qui se distinguent dans la prévention par l'aménagement. Enfin, un échantillon a été constitué parmi celles-ci et des entrevues avec des acteurs clés d'universités canadiennes ont permis de préciser et de contextualiser les interventions. À noter que cette recherche a été approuvée par le comité d'éthique de la recherche de l'Université du Québec à Montréal (UQAM).

Un total de 19 personnes ont été interviewées à l'été et à l'automne 2018. De ces personnes, 17 viennent de 10 universités figurant parmi les 30 plus grandes au Canada. Les deux autres entrevues ont été réalisées avec des responsables travaillant dans des établissements d'enseignement collégial du Québec. Les rencontres duraient environ une heure. Trois entrevues ont été menées avec deux ou trois personnes en même temps. Six entrevues se sont déroulées au téléphone et les autres ont été conduites face à face sur les lieux de travail de la personne

rencontrée. Les spécialistes interviewés travaillent dans les cinq secteurs d'activité suivants (les appellations peuvent varier selon les établissements d'enseignement) :

- ✚ Le service de la prévention et de la sécurité;
- ✚ Le service des immeubles;
- ✚ Le service contre le harcèlement ou le centre de soutien contre les agressions et le harcèlement;
- ✚ Le service de la vie étudiante;
- ✚ Le comité étudiant ou paritaire sur la prévention de la violence sexuelle.

1.3 PRÉVENTION DE LA VIOLENCE PAR L'AMÉNAGEMENT DES LIEUX

L'environnement bâti des établissements d'enseignement supérieur et de leurs campus présente souvent une configuration et des aspects architecturaux qui peuvent faciliter le harcèlement et la violence à caractère sexuel. De façon générale, les caractéristiques de l'aménagement d'un lieu, ses usages et ses éléments architecturaux peuvent être interprétés comme des indices par des personnes qui y voient une occasion de commettre un acte criminel ou de violence à caractère sexuel (Brantingham et Brantingham, 1991). Ils sont aussi perçus par les personnes qui pourraient être victimes. Ces indices se retrouvent par exemple dans les caractéristiques des lieux isolés, sans surveillance naturelle ni formelle ou dotés d'une visibilité restreinte. Dans ce cas, ils laissent à penser qu'il est difficile d'y obtenir de l'aide en cas de problème. Cela peut être vu comme une occasion de harcèlement pour certains ou, au contraire, nourrir la vigilance et attiser le sentiment d'insécurité des autres.

L'aménagement des lieux publics peut en outre rendre inquiètes et craintives des personnes qui vivent un sentiment de vulnérabilité en raison de leur condition personnelle ou sociale. En effet, certaines populations, notamment du fait de leur genre, de leur orientation sexuelle, de leur situation de handicap ou de leur âge, craignent pour leur sécurité dans les espaces publics ou semi-privés.

L'aménagement des lieux ne comporte pas uniquement des facteurs de risque ou d'insécurité. Des interventions architecturales et urbanistiques peuvent renforcer des facteurs de défense et de protection. Ainsi, des mesures d'aménagement et des moyens techniques peuvent réduire à la fois le sentiment d'insécurité des personnes et les occasions de crime et de violence contre elles. Ces stratégies mettent en place des conditions qui réduisent les possibilités de comportement de violence et de harcèlement. Par exemple, une allée piétonne bien éclairée ou une porte verrouillée lorsque la salle n'est pas utilisée peuvent diminuer la probabilité de harcèlement et renforcer le sentiment de sécurité.

1.4 SÉCURITÉ ET SENTIMENT DE SÉCURITÉ

Il est important de tenir compte des deux facettes que sont le sentiment d'insécurité et les actes de violence à caractère sexuel. Bien que liées, ces deux facettes ne se présentent pas de la même façon. Les statistiques sur la criminalité en sont un bon exemple. Des lieux peuvent susciter un sentiment d'insécurité même si l'on y dénombre officiellement peu d'actes de harcèlement et de violence en raison de leur faible fréquentation ou de la sous-déclaration de ces crimes. Cela ne veut pas dire que le lieu ne possède pas de caractéristiques donnant une occasion de harcèlement et qu'il est exempt de ce type de comportement. Consulter la communauté de l'établissement est important pour bien cerner et comprendre les différentes facettes de l'insécurité et de la violence à caractère sexuel vécues sur les campus.

1.5 APPROCHES DE PRÉVENTION SITUATIONNELLE

Les psychologues de l'environnement ont depuis longtemps étudié les relations personne-environnement et constaté que leur influence est mutuelle, complexe et sensible au contexte (Altman et Christensen, 1990; Gibson, 1986). De manière générale, si l'on se base sur les caractéristiques du cadre bâti, il est possible d'y voir des occasions de poser certaines actions (Hadavi, Kaplan et Hunter, 2015). Ces influences de l'environnement bâti sur les comportements se manifestent aussi lors de situations de violence et de harcèlement. Les approches de prévention situationnelle cherchent à agir sur ces facteurs environnementaux. Quelques recherches ont d'ailleurs traité du sentiment d'insécurité sur les campus d'enseignement supérieur en accordant une part de ce phénomène à l'aménagement des lieux (Fisher et Nasar, 1992; Day, 1994).

La prévention situationnelle par l'aménagement n'agit pas sur les causes sociétales de la violence interpersonnelle et du harcèlement. Elle vise plutôt à modifier les facteurs situationnels qui incitent une personne motivée à commettre un acte malveillant. Les méthodes de prévention par l'aménagement sont mises en œuvre à l'échelle des lieux et se basent sur certaines de leurs caractéristiques. Elles s'appliquent aux conditions du cadre bâti qui facilitent ou qui entravent les violences à caractère sexuel dans les lieux publics ou semi-publics. Conséquemment, si l'on souhaite opérer des changements dans les conditions sociétales qui alimentent la violence faite aux femmes et aux minorités sexuelles et de genre, il est nécessaire de mettre au point des stratégies complémentaires. Ces stratégies ne touchent pas les mêmes facteurs et ne se déploient pas aux mêmes échelles que la prévention par l'aménagement. Elles concernent souvent des situations de harcèlement entre personnes qui se connaissent. Adopter un ensemble de stratégies diversifiées est essentiel pour agir sur le continuum de la violence. Le présent guide s'appuie sur cette vision d'un continuum et en tire sa spécificité, soit de proposer des mesures d'aménagement pour contribuer à la prévention de la violence et au sentiment de sécurité sur les campus.

Trois méthodes qui partagent certains principes forment le noyau central de la prévention par l'aménagement :

1. La prévention du crime par l'aménagement (*crime prevention through environmental design*, souvent désignée par le sigle CPTED) (Jeffery, 1971; Crowe et Fennely, 2013) est aussi appelée « prévention de la malveillance par l'aménagement urbain » (DGUHC, 2007). Elle propose des mesures pour renforcer la territorialité, la surveillance, le contrôle des accès, la vulnérabilité des cibles potentielles, les activités complémentaires et légitimes, le travail sur l'image du lieu, le contrôle des déplacements ainsi que la gestion et l'entretien des lieux (Cozens, 2011; Armitage, 2017).

2. La matrice des 25 techniques de prévention situationnelle a été conçue par Clarke (2005, 1983) et le ministère de l'Intérieur britannique (Home Office). Les mesures qu'elle propose visent à augmenter l'effort ou le risque pour les assaillants, à réduire les bénéfices d'un passage à l'acte et à éliminer les fausses excuses ou les incitations pouvant servir de justifications à un acte répréhensible.
3. La méthode de l'aménagement sécuritaire du point de vue des femmes pour prévenir la violence à caractère sexuel a été mise au point dans plusieurs villes (METRAC, 1989; Wekerle et Whitzman, 1995; Paquin, 2002, 2009; Women in Cities International, 2008). Elle est composée de cinq principes d'aménagement et d'un principe de processus. Ses techniques d'application sont la signalisation, l'éclairage et le champ de vision, le renforcement de l'achalandage, la surveillance et l'obtention de l'aide ainsi que l'entretien.

Des évaluations et des revues systématiques ont montré l'efficacité des techniques de prévention par l'aménagement sur le sentiment de sécurité et les actes criminels (Marzbali et coll., 2012). Une recherche sur la prévention du crime menée sur une centaine de campus américains (Shariati, 2017) a montré que la prévention par l'aménagement pouvait réduire un bon nombre d'actes de violence contre les personnes et de crimes contre la propriété.

Les méthodes visant à modifier les conditions du cadre bâti s'appuient sur la théorie du choix rationnel (*rational choice theory*) de Cornish et Clarke (1986). Cette théorie postule qu'une personne, malgré une possible impulsivité, fait un choix calculé lorsqu'elle décide de poser un geste criminel ou de harcèlement. Ce choix se fait, entre autres, sur la base de la perception des indices émanant des caractéristiques de l'aménagement (Weisburd, Braga, Groff et Wooditch, 2017; Brantingham et Brantingham, 1991; Cohen et Felson, 1979). Ces caractéristiques peuvent créer des occasions ou, au contraire, des entraves. Elles peuvent constituer, comme cela a été mentionné précédemment, des facteurs de risque ou de protection face à des comportements de harcèlement ou de violence et à des actes criminels.

Conséquemment, ces méthodes cherchent à transformer le cadre bâti et sa gestion pour :

- rendre plus grand l'effort que doivent faire les agresseurs ou les délinquants pour atteindre leur cible;
- augmenter les risques que ces personnes se fassent surprendre et immobiliser;
- réduire les avantages apportés par la réalisation d'un acte criminel et de violence.

De plus, la méthode de l'aménagement sécuritaire basée sur la perspective de genre pour prévenir la violence sexuelle ajoute une importante dimension, à savoir l'autonomisation (*empowerment*) et le renforcement du sentiment de sécurité des personnes.

Plusieurs moyens permettent d'atteindre les objectifs poursuivis. Par exemple, des dispositifs technologiques et de patrouilles contribuent à la surveillance formelle des lieux. De même, la surveillance naturelle peut être favorisée par la présence de fenêtres et de cloisons avec des ouvertures permettant aux personnes qui fréquentent l'endroit d'exercer une forme de protection (*guardianship*). Ensuite, l'achalandage des lieux est stimulé par la mixité des usages, l'image que projette le site et le renforcement des comportements appropriés. Ces moyens contribuent à rendre « les comportements répréhensibles plus visibles et inacceptables » (traduction de Gibson et Johnson, 2013, p. 15). Certaines techniques de la prévention par l'aménagement peuvent ainsi renforcer le sentiment de sécurité et faciliter une utilisation saine et paisible des différents lieux du campus.

Notre approche s'appuie sur la prévention par l'aménagement selon la perspective de genre, mais en intégrant des principes et des moyens provenant des méthodes précédemment décrites. Tels qu'ils sont présentés, les principes, les mesures et les critères sont facilement transposables à différents projets d'aménagement et applicables à de nombreux endroits sur les campus. De plus, notre approche favorise la participation de toutes et de tous. Elle propose des mesures de sécurité discrètes et des aménagements conviviaux et durables. Enfin, elle s'adapte bien à la vision de respect et de diversité que veulent promouvoir les établissements d'enseignement supérieur.

1.6 PRÉVENTION DE LA VIOLENCE ET CONCERTATION DES PARTIES PRENANTES

La prévention de la violence est l'affaire de toute la communauté universitaire et collégiale. Les étudiantes et étudiants, les enseignantes et enseignants, la haute direction, le personnel administratif et de soutien, les syndicats et les associations sont les principaux acteurs à mobiliser pour favoriser un campus sans violence. Leur engagement direct dans la vie quotidienne de l'établissement, dans des comités de travail ou lors d'activités diverses est à privilégier. Comme le mentionne l'une des personnes interviewées, « la politique sur les violences, ce n'est que le début du travail » (entrevue M1).

Certaines directions d'établissement sont des acteurs essentiels à mobiliser dans la mise en place de mesures de prévention de la violence et du harcèlement par l'aménagement. La concertation entre le service de la sécurité et de la prévention, le service des immeubles et de la gestion des espaces, le service de l'entretien ménager et le service responsable des programmes contre le harcèlement constitue une pratique organisationnelle à privilégier. De plus, les entrevues réalisées montrent qu'un soutien fort de la haute direction de l'établissement dans la priorisation de la prévention et de la sécurité est une condition gagnante. En effet, un appui constant et diversifié constitue un levier fondamental dans l'élaboration et le déploiement de différentes mesures qui assurent la sécurité et le sentiment de sécurité sur les campus.

Certains établissements donnent aussi à des groupes étudiants une place active dans la prévention. Ces derniers peuvent s'engager dans le service de raccompagnement le soir, dans des programmes de sensibilisation, dans l'organisation d'activités visant à accroître la sécurité, dans la réalisation de marches exploratoires et d'audits de sécurité sur le campus, dans la gestion de services d'aide aux victimes et dans des comités de concertation. La présence de la communauté étudiante et du personnel constitue un apport appréciable. Ce sont les experts de la vie quotidienne universitaire ou collégiale et les principaux agents et bénéficiaires des différentes mesures mises en place pour que les établissements soient exempts de violence et de harcèlement. Ils sont donc des acteurs de changement importants.

2

PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT VISANT À PRÉVENIR LA VIOLENCE

Ce chapitre introduit les principes de la prévention par l'aménagement qui permettent de réduire les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur. Ces principes ont pour but de prévenir les actes de violence tout en contribuant à l'aménagement de campus propices aux études et à la recherche, ouverts à la diversité et à la vie intellectuelle et où l'on se sent en sécurité. Ils sont présentés au tableau suivant, accompagnés des différents paramètres servant à leur mise en pratique.

Principe 1 Visibilité	L'éclairage Le champ de vision L'absence de cachettes La réduction du nombre d'espaces à déplacements prévisibles
Principe 2 Surveillance formelle et accès à de l'aide	L'accès à de l'aide et à du soutien Le contrôle physique des accès La surveillance formelle La surveillance technologique
Principe 3 Signalisation	L'orientation La signalétique
Principe 4 Aménagement et achalandage	L'aménagement convivial et fonctionnel La personnalisation de l'espace L'appui aux activités et l'achalandage Le design universel des campus
Principe 5 Entretien	L'image Le nettoyage La maintenance
Principe 6 Soutien communautaire, concertation et communications	Le soutien communautaire La concertation Les communications

Note : Les principes présentés dans ce document constituent une version complètement renouvelée de ceux publiés dans les guides de l'UMQ et du MCCC (Paquin, 2009) ainsi que de la Ville de Montréal (Paquin, 2002).

2.1 PRINCIPE 1 : LA VISIBILITÉ

La visibilité est ici entendue comme la capacité d'une personne à bien voir autour d'elle et à être vue. Une bonne visibilité donne des informations sur les lieux et les personnes qui y sont présentes. Ces informations contribuent à l'appréciation de la sécurité. La visibilité peut donner une impression de confiance et s'ajouter à la perception d'un contrôle personnel sur le milieu environnant. De plus, elle réduit momentanément la vulnérabilité des personnes. Elle favorise l'attention portée aux lieux, principalement par la surveillance naturelle (informelle) de la part des usagères et usagers. En effet, par leur présence et leurs activités, ces personnes exercent une forme de protection (*guardianship*). La surveillance naturelle peut même être proactive lorsque la communauté est mobilisée contre les violences à caractère sexuel. Les témoins actifs jouent un rôle important, car il s'agit de « personnes qui observent un comportement inacceptable envers quelqu'un d'autre et qui interviennent pour changer le cours des événements » (Université d'Ottawa, 2015). La visibilité dans les différents lieux du campus contribue à la prévention de la violence et à la sécurité des personnes.



Source : Sophie Paquin

Figure 1
Ces espaces offrent de bonnes percées visuelles grâce au choix des matériaux et à l'organisation intérieure.

La visibilité qu'offre un lieu concourt aussi à sa surveillance (par des moyens techniques ou par des agents). Elle contribue ainsi de façon importante à la sécurité et au sentiment de sécurité, ce qui a été confirmé par les experts interrogés pour cette recherche. Les quatre paramètres suivants permettent d'assurer la visibilité : l'éclairage, le champ de vision, l'absence de cachettes et la réduction du nombre d'espaces à déplacements prévisibles.

2.1.1 Éclairage

L'éclairage est un facteur déterminant d'une bonne visibilité dans les lieux. C'est la caractéristique du cadre bâti qui favorise le plus le sentiment de sécurité et la prévention du crime, comme l'a montré la revue systématique de Welsh et Farrington (2009). Le contexte lumineux des espaces est perçu par la vision. Ce contexte est fortement modelé par l'éclairage lumineux. L'intensité de l'éclairage, sa direction et sa distance composent l'éclairage lumineux des lieux, mesuré en lux. Un flux lumineux (puissance lumineuse) d'un lumen couvrant un mètre carré fournit un éclairage d'un lux. Lorsqu'il s'agit de lieux publics, cette mesure (lux) qui incorpore la distance dans son calcul est intéressante. À titre d'exemple, une voie de circulation avec des trottoirs bien éclairés aura un éclairage global de 30 à 60 lux. L'éclairage lumineux d'un endroit est affecté par les revêtements et les surfaces qui réfléchissent la lumière à des niveaux variés. L'éclairage ambiant sur les lieux et la lumière provenant d'un bâtiment sont notamment pris en compte lors des études d'éclairage.

Des espaces extérieurs bien éclairés impliquent, au-delà de la quantité de lumière et de l'intensité de celle-ci, un certain nombre de luminaires stratégiquement placés, l'absence d'éblouissement, des contrastes adéquats et la minimisation des zones d'ombre par de l'éclairage à large spectre ou des lampadaires architecturaux judicieusement disposés. Les résultats de l'éclairage devraient permettre à quelqu'un de voir la présence d'autres personnes situées à environ 25 mètres. La maintenance des équipements d'éclairage est à prévoir pour en conserver les effets, que ce soit par leur entretien préventif ou par leur protection grâce à leur installation en hauteur ou leurs globes résistant au vandalisme.

En plus de ses propriétés directes en matière de visibilité, l'éclairage peut être un objet de design urbain et architectural qui contribue au paysage ou qui met en valeur l'aménagement des différentes parties du campus. Il peut ainsi renforcer l'image des lieux et y faciliter l'orientation.

Il est important de tailler périodiquement les arbres et les arbustes et de bien choisir leur essence pour éviter qu'ils entravent l'aire de diffusion de l'éclairage. Les entrées des bâtiments, les trottoirs, les allées piétonnières, les voies cyclables, les stationnements en retrait et les arrêts de transport en commun sont des lieux à prioriser. Par exemple, on devrait éviter de créer des zones très ombragées le long des voies piétonnes ou dans des lieux à la fréquentation inconstante.

Une démarche d'ensemble sur l'éclairage est utile, car elle permet de mieux créer les conditions favorisant le sentiment de sécurité et le confort des utilisatrices et utilisateurs. À ce titre, l'élaboration d'un plan lumière, appuyé sur des études d'éclairage, est à considérer pour les espaces extérieurs. Ce type de démarche permet d'établir des lignes directrices et des critères pour assurer la fonctionnalité, le design, la qualité, la constance et l'efficacité de l'éclairage (Paskovic, 2012).

2.1.2 Champ de vision

Un lieu qui procure un bon champ de vision permet aux personnes qui s'y trouvent de voir tout ce qui les entoure. Il a été démontré qu'un aménagement en ce sens constitue un facteur de protection à l'égard des crimes contre la propriété (MacDonald et Gifford, 1989). Dans le contexte de la prévention des violences à caractère sexuel, avoir un bon champ de vision peut faciliter l'anticipation de situations insécurisantes. À cet

effet, il est souhaitable de concevoir des espaces offrant une bonne perméabilité visuelle, par exemple dans les salles de rencontre ou au carrefour de couloirs. Offrir une vue dégagée dans ces espaces n'entraîne pas forcément un appauvrissement du design ni de la décoration, mais force à trouver des solutions ingénieuses pour inclure des percées visuelles et autres dispositifs pour améliorer la visibilité.

Ainsi, les entrées des édifices sont dégagées et facilement repérables, les stationnements intérieurs sont munis de colonnes apparentes de diamètre réduit, les aires extérieures disposent d'arbustes bien entretenus favorisant un bon champ de vision. « L'utilisation de matériaux transparents (ex. : mur en partie vitré, rampe d'escalier ajourée) de même que des miroirs d'angle dans les couloirs ou les cages d'escalier aux décrochements abrupts peuvent suppléer aux contraintes de l'architecture » (Paquin, 2009, p. 13).

Le champ de vision des personnes utilisant les voies piétonnes doit être suffisamment ample pour embrasser l'ensemble du lieu. Il doit également faciliter l'orientation de ces personnes dans l'espace et leur permettre de repérer plus facilement les destinations. Pour garantir la visibilité et procurer aux usagères et usagers un bon champ de vision, il faut éviter de construire des murets ou de longs murs aveugles (sans fenêtres) à proximité des voies piétonnes. Les entrées secondaires et les sorties de secours disposées en retrait de l'alignement des bâtiments peuvent aussi réduire le champ de vision. Pour que les gens aient une vue d'ensemble d'un lieu ou d'un sentier, il est souhaitable qu'il n'y ait pas de végétation ni d'éléments architecturaux bloquant la vue dans un espace compris entre 60 cm et 180 cm du sol (Université du Minnesota, 2009, cité par Bwalay, 2012).



Source : Sophie Paquin

Figure 2

Les portes et les parois vitrées améliorent la visibilité de l'ensemble. Par contre, il faut éviter de placer une porte en retrait, car cela forme une alcôve qui peut créer une cachette à proximité de la zone étagée de circulation.

L'éclairage est une composante majeure qui complète la visibilité offerte par le champ de vision. Ce dernier est aussi associé au choix de localisation et d'orientation des différents bâtiments et des équipements extérieurs.

« IL EST SOUHAITABLE D'ÉLIMINER LES OBSTACLES VISUELS OU D'EN RÉDUIRE L'EFFET SUR LA PERCEPTION DU LIEU. IL FAUT DÉCLOISONNER LES AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS. À CET EFFET, IL EST NÉCESSAIRE D'INTÉGRER LE CRITÈRE DU CHAMP DE VISION LORS DE LA CONCEPTION DES AMÉNAGEMENTS OU LORS DES PROJETS DE RÉAMÉNAGEMENT. LES BÂTIMENTS DÉJÀ CONSTRUITS PEUVENT AUSSI ÊTRE ADAPTÉS POUR ATTEINDRE UNE BONNE PERFORMANCE AU NIVEAU DE LA VISIBILITÉ (ÉCLAIRAGE, PERCÉE VISUELLE, FENÊTRES). LORS DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT, L'OPPORTUNITÉ SE PRÉSENTE POUR INTÉGRER CES CRITÈRES DANS LA CONCEPTION. »

CCM2 Architectes (2019)



Source : Marie-Ève Desroches

Figure 3
Une percée visuelle permet de voir les deux côtés du muret longeant l'allée.

2.1.3 Absence de cachettes

Les cachettes sont des espaces qui, en raison de leur configuration ou de leur emplacement, sont en retrait ou peu visibles. Ces endroits sont problématiques dans la mesure où ils peuvent servir à des usages non souhaités et où l'on peut s'y cacher ou encore y entraîner quelqu'un sans son consentement. Les lieux comportant des cachettes sont susceptibles de susciter un sentiment d'insécurité chez plusieurs personnes. Les cachettes peuvent aussi être des endroits isolés ou éloignés des activités principales. Temporaires ou permanentes, elles peuvent être créées par des éléments architecturaux, la végétation ou la neige ou bien être la conséquence de l'entreposage de matériaux lors de travaux de construction ou de réaménagement.

« LES CAGES D'ESCALIER DES SORTIES DE SECOURS, LES BUISSONS, L'ARRIÈRE DES CONTENEURS À DÉCHETS ET LES RECOINS DERRIÈRE LES BÂTIMENTS SONT DES EXEMPLES CLASSIQUES DE CACHETTES. »

Sophie Paquin (2009, p. 13)

La majorité des campus étant déjà construits, la stratégie à privilégier est alors de réduire le potentiel de cachette des espaces actuels. Pour ce faire, on peut verrouiller l'accès à certains lieux ou en modifier l'aménagement (ex. : par l'ajout d'éclairage, de miroirs, de percées visuelles ou de caméras de surveillance) pour atténuer les caractéristiques qui font d'eux de bonnes cachettes.

Les espaces extérieurs entourant les bâtiments sont aussi à considérer. Il faut réduire le nombre de cachettes potentielles que peuvent constituer les escaliers excentrés ou l'entreposage d'équipements de sport, de conteneurs à déchets et à matières recyclables ou même de la neige. De plus, il peut être judicieux d'éliminer une cachette en la transformant pour qu'elle accueille de nouveaux usages selon les besoins de la communauté.

On peut en outre trouver des cachettes aux alentours du campus, dans des endroits publics et privés très variés : les cours arrières, les stationnements, les interstices du cadre bâti ou les bâtiments eux-mêmes. Il peut être laborieux d'amener les acteurs hors campus à modifier leur aménagement. Dans ce cas, la concertation des parties prenantes devient une stratégie nécessaire.

2.1.4 Réduction du nombre d'espaces à déplacements prévisibles

Certains espaces imposent des déplacements prévisibles, c'est-à-dire qui ne peuvent s'effectuer par aucun autre chemin le long du trajet. Les cages d'escalier, les tunnels piétonniers, les passerelles et les dédales de couloirs sont des exemples de tels espaces. Ils suscitent souvent un sentiment d'insécurité, car ils pourraient faciliter une situation de harcèlement en isolant une personne qui y circule.

Le problème des espaces à déplacements prévisibles devrait être soulevé dès la phase de conception des nouveaux équipements. Les projets de réaménagement d'équipements existants sont quant à eux souvent propices à ce type de problème et une attention particulière devrait être apportée aux détails de l'organisation de l'espace et du choix des matériaux. Diverses solutions sont possibles pour mitiger le risque que présentent ces espaces. Par exemple, on peut les réaménager de façon à procurer un champ de vision assez large et à créer, si possible, des sorties ou des carrefours qui offrent d'autres chemins à emprunter au besoin. L'installation d'un bon éclairage, de miroirs d'angle et de téléphones d'urgence avec caméra est une autre possibilité. Par ailleurs, la fréquentation par les étudiants et les employés permet une certaine surveillance naturelle.

À cela devraient s'ajouter des patrouilles régulières effectuées par les services de prévention et, selon les lieux, des caméras de surveillance. De plus, les espaces à déplacements prévisibles sont souvent négligés sur le plan de la décoration et de l'entretien. S'ils sont bien situés ou si leur maintien est nécessaire, on devrait les rendre plus agréables et conviviaux. Cela peut même contribuer à augmenter leur fréquentation et leur sûreté.



Source : Sophie Paquin

Figure 4
Un couloir avec des décrochements et des casiers constitue une configuration très fréquente dans les bâtiments des campus.

2.2

PRINCIPE 2 : LA SURVEILLANCE ET L'ACCÈS À DE L'AIDE

Pour bien appliquer le principe de la surveillance et de l'accessibilité, il faut distinguer les mesures qui relèvent de l'aménagement de celles qui relèvent des opérations et des activités. À ce titre, tous les professionnels interrogés ont mentionné l'utilité des patrouilles et des dispositifs technologiques pour que les campus soient plus sécuritaires. C'est ce qui est nommé la surveillance formelle. Elle contribue à la possibilité d'obtenir de l'aide. On lui attribue même un effet dissuasif lorsque se présentent des occasions d'actes criminels ou de gestes de violence. Elle permet surtout de détecter les situations problématiques et d'en identifier les protagonistes.

Une stratégie de prévention misant beaucoup sur des moyens technologiques doit cependant prévoir les ressources humaines et matérielles nécessaires pour l'intégration et le fonctionnement de ces solutions. De plus, des espaces supplémentaires sont souvent à prévoir pour assurer leur déploiement dans les immeubles (CCM2 Architectes, 2019).

2.2.1 Accès à de l'aide et à du soutien

Un accès visible à de l'aide contribue au sentiment de sécurité tout en offrant une ressource utile en cas de problème (Paquin, 2006). Pour mettre en œuvre ce paramètre, on peut agir sur la localisation stratégique des points d'aide (dispositifs, ressources) et des comptoirs d'accueil. On peut également s'assurer que ceux-ci sont facilement repérables et, s'il y a lieu, offrir de la formation aux employés pour les outiller dans leurs fonctions d'accueil et de renseignement, notamment sur les questions liées au harcèlement et à la violence sexuelle. Des écrans posés à différents endroits du campus peuvent aussi afficher des informations de prévention et d'accès à de l'aide en cas de situations de violence à caractère sexuel.



Le déploiement à large échelle de systèmes de téléphones et d'intercoms d'urgence à des carrefours et à des endroits où les personnes peuvent être vulnérables ou isolées en raison de leur condition ou de l'achalandage inconstant (ex. : vestiaires des installations sportives, stationnements et sentiers piétonniers) est à prévoir. Ces appareils devraient être disposés dans un espace bien éclairé et être dotés d'une signalétique permettant un repérage rapide (ex. : un panneau lumineux). Une caméra pourrait accompagner le dispositif pour faciliter l'identification du problème à l'origine de l'appel et pour rendre plus conviviale l'interaction de la personne avec les préposés à la sécurité.

Source : Marie-Ève Desroches

Figure 5

Des bornes de secours dotées d'un téléphone ou d'un intercom, facilement repérables et placées dans des endroits dégagés et visibles, permettent d'obtenir de l'aide.

Des applications mobiles sont aussi une solution adoptée par plusieurs établissements d'enseignement supérieur. En plus d'inclure des cartes du campus, elles transmettent des notifications d'urgence, des informations sur la sécurité et des directives à suivre. Comme elles permettent des communications bidirectionnelles, les membres de la communauté universitaire ou collégiale peuvent signaler des situations problématiques au service de prévention. Certaines permettent également de réserver le service de accompagnement lorsque celui-ci est offert sur le campus. Ces applications ouvrent donc différentes possibilités d'obtenir de l'aide et d'augmenter la sécurité des personnes.

2.2.2 Contrôle physique des accès

L'approche proposée ici vise à favoriser l'inclusion plutôt qu'à réduire l'accès au campus. Néanmoins, les approches de prévention situationnelle recommandent de contrôler les accès en fonction d'horaires ou de les réserver aux personnes qui en ont besoin, surtout pour des zones semi-publiques (ex. : les résidences étudiantes). Le verrouillage des portes, l'accès contrôlé à certains secteurs, la nécessité de détenir une carte d'identité ou des autorisations spécifiques, les codes d'entrée ainsi que les postes d'accueil où l'on doit décliner son identité constituent des mécanismes typiques du contrôle de la fréquentation et de la restriction des accès aux seules personnes autorisées.

Bien que le contrôle des accès à certains lieux ait une bonne acceptabilité sociale, il est difficile et peu souhaitable de l'étendre à la majorité du campus. Il y a un judicieux équilibre à mettre en place entre le contrôle de l'accès et la volonté de laisser les lieux ouverts à diverses utilisations compatibles avec les valeurs de l'établissement. Certains auteurs avancent que les lieux achalandés regroupent des gens susceptibles d'exercer une certaine surveillance naturelle, ce qui peut avoir un effet dissuasif sur une personne encline à poser un acte malveillant. De plus, l'achalandage favoriserait le sentiment de sécurité des utilisatrices et utilisateurs de l'endroit (Jacobs, 1961; Wekerle et Whitzman, 1995; Hillier et Sahbaz, 2009). Néanmoins, la majorité des recherches sur les cambriolages en ville montrent que les lieux les plus touchés sont ceux situés près de voies très passantes (Armitage et Monchuk, 2011). Cela peut s'expliquer par la théorie des occasions et des routines. Cette théorie postule que lors de leurs activités quotidiennes, les personnes disposées à poser un acte criminel observent les différentes configurations des lieux et y voient des occasions de réaliser leurs desseins (Wilcox et Cullen, 2018; Cohen et Felson, 1979).

On ne peut pas généraliser ces résultats pour appliquer sans discernement des mesures relatives à la localisation des lieux et au renforcement du contrôle des accès sur les campus. Toutefois, selon les actes que l'on souhaite prévenir, et tout en maintenant un équilibre adéquat entre contrôle et libre accès, il est possible d'implanter des moyens de mitigation des risques. À cet effet, on peut installer un poste d'accueil, des caméras de surveillance, des codes d'accès, des affiches sensibilisant les usagères et les usagers aux mesures de prévention, des téléphones d'urgence et un bon éclairage.



Source : Sophie Paquin

Figure 6

Un lecteur de cartes magnétiques installé sur la porte d'entrée permet de contrôler l'accès aux résidences étudiantes et de le réserver aux personnes qui y habitent et à leurs invités.

2.2.3 Surveillance officielle

Les services de sécurité peuvent effectuer une surveillance officielle du campus par des patrouilles à pied, à vélo, en voiturette électrique et en véhicule. Les agents mobiles assurent une présence dissuasive pour prévenir le harcèlement, mais également pour offrir de l'aide de première ligne dans différentes situations. À ce titre, les employés de la maintenance et les agents de sécurité doivent porter des badges ou d'autres signes qui les rendent facilement identifiables.

Certaines universités mettent en place un service de vérification de la sécurité personnelle via un cellulaire ou un appareil de radio mobile. Le programme *Work alone/walksafe* de l'Université de Toronto permet aux personnes qui travaillent plus tard, dans des endroits peu fréquentés ou qui craignent pour leur sécurité, de bénéficier sur demande auprès du service de prévention de l'établissement de ce type de protection. Sur le plan technique, on peut ajouter qu'une couverture cellulaire et wifi pour l'ensemble des espaces, dont les stationnements et les couloirs souterrains, est nécessaire.

2.2.4 Surveillance technologique

Le déploiement d'un système de caméras fait partie des stratégies pour prévenir et sanctionner les actes de violence à caractère sexuel. La vidéoprotection permet l'identification des auteurs de méfaits en temps réel ou différé en vue de poursuites judiciaires de même que la surveillance des lieux et l'appui aux opérations lors d'événements nécessitant l'intervention des services de sécurité. On lui attribue aussi une fonction dissuasive en matière de comportements problématiques grâce à la présence apparente de ses appareils. Néanmoins, ce type de système ne sera pleinement efficace que s'il est accompagné d'un suivi étroit :

« L'EFFICACITÉ ET LE POUVOIR DE DISSUASION DE LA VIDÉOPROTECTION DÉPENDRONT EN GRANDE PARTIE DE LA RÉPONSE APPORTÉE À LA SUITE DE LA DÉTECTION D'UN ÉVÉNEMENT CONSIDÉRÉ COMME ANORMAL. LE DISPOSITIF SERA PERÇU COMME TRÈS EFFICACE SI UNE INTERVENTION HUMAINE (PAS NÉCESSAIREMENT POLICIÈRE) A LIEU RAPIDEMENT APRÈS LE DÉCLENCHEMENT D'UN INCIDENT »

(Commission nationale de vidéosurveillance de France, 2009, p. 17).

Les caméras de surveillance sont particulièrement utiles dans les endroits du campus où les personnes sont isolées (ex. : tunnels, vestiaires, toilettes et stationnements intérieurs), aux entrées des bâtiments et dans certains lieux sans contrôle des accès.

Les systèmes de vidéosurveillance ne font pas l'unanimité. Ils suscitent des inquiétudes quant à la vie privée et à la liberté collective des membres de la communauté universitaire et collégiale. Une charte ou un règlement interne sont nécessaires pour établir les objectifs et les instances responsables de la surveillance, les balises éthiques et les modalités de plainte la concernant, le protocole d'installation et d'exploitation des appareils, les règles de conservation, de consultation et de destruction des bandes enregistrées ainsi que la procédure d'évaluation du système et de ses résultats. Une telle politique institutionnelle, où les façons de faire sont clairement énoncées, permet d'encadrer les pratiques et de rassurer la communauté.

2.3 PRINCIPE 3 : LA SIGNALISATION

La signalisation favorise une meilleure orientation sur le campus ainsi que dans les pavillons, les bâtiments et les espaces connexes. Elle permet aux personnes de se retrouver sur le campus. L'organisation physique du campus y concourt, que ce soit par l'aménagement des espaces, la localisation des secteurs d'activités, les repères dans l'organisation de l'ensemble du campus et la simplicité des zones de circulation principale. La lisibilité de l'aménagement et des usages (aussi appelée « lecture du lieu ») permet une perception et une compréhension rapides et globales de l'endroit.



Source : Marie-Ève Desroches

Figure 7
La signalisation du campus comprend différents panneaux, dont des cartes d'orientation. Ici, des photos des pavillons et des installations facilitent le repérage de ces éléments sur le campus.

2.3.1 Orientation

La signalisation d'orientation permet de savoir où l'on est, de trouver son chemin et de se donner des repères. Cela peut susciter un certain sentiment de contrôle sur son environnement, ce qui est sécurisant. Les éléments de signalisation devraient aussi permettre de trouver rapidement de l'aide en cas de besoin, que ce soit un téléphone d'urgence, les services de sécurité ou le service responsable de la lutte contre les violences à caractère sexuel. Les bâtiments et les caractéristiques de certains aménagements du campus peuvent devenir des repères. Il en va de même des œuvres d'art public, des essences d'arbres, des couleurs utilisées et de la disposition de l'éclairage.

2.3.2 Signalétique

Le principe de signalisation se traduit également par la signalétique, qui informe et oriente les personnes à l'aide de panneaux, d'écrans, d'enseignes, de marques, de pictogrammes, de couleurs et d'autres signes visuels. La signalétique doit être précise, simple, uniforme et stratégiquement placée sur le campus. Elle doit de plus être éclairée dans les espaces extérieurs.



Source : Sophie Paquin

Figure 8

Un site de régénération naturelle situé près des allées et des bâtiments est signalé par un panneau qui indique la raison de la coupe limitée des plantations.

2.4

PRINCIPE 4 : L'AMÉNAGEMENT ET L'ACHALANDAGE

Les campus d'enseignement supérieur comprennent habituellement plusieurs zones intérieures et extérieures destinées à différents usages, que ce soit des espaces de formation, de socialisation, d'étude, de repos, de recherche, de sport, d'habitation, etc. La fréquentation des lieux du campus varie selon les heures et les jours. Dans ces conditions, il peut être difficile d'assurer un achalandage régulier et une surveillance naturelle dans tous ces lieux. Selon les moments, des espaces peuvent sembler inoccupés, ce qui peut affecter le sentiment de sécurité. La localisation des secteurs d'activités et l'aménagement des lieux pour le confort et la fonctionnalité entraînent l'achalandage. Celui-ci crée de la surveillance naturelle, qui peut dissuader une personne mal intentionnée de passer à l'action. De plus, dans les endroits fréquentés, les gens peuvent obtenir de l'aide si un problème survient ou se joindre à d'autres pour échapper à une situation qu'ils jugent à risque. L'achalandage des lieux favorise donc, dans une certaine mesure, la sécurité des personnes. Les quatre paramètres présentés dans les prochaines rubriques permettent de concrétiser le principe de l'aménagement et de l'achalandage.

2.4.1 Aménagement convivial et fonctionnel

Parmi les objectifs que doit atteindre le programme d'aménagement d'un lieu à usage collectif figure celui de favoriser les interactions sociales désirées ou d'offrir des espaces pour le travail intellectuel ou la détente. Les lieux de rencontre doivent être bien aménagés, c'est-à-dire dotés d'une bonne fenestration, de mobilier, d'un éclairage approprié et des équipements nécessaires pour l'accès au réseau Internet et l'alimentation électrique des portables. Il en va de même pour les aires de repos et de travail individuel, où l'on devrait assurer une bonne visibilité. Une fontaine d'eau potable et différentes commodités sont à installer à proximité de ces lieux pour inciter les personnes à les fréquenter. Les espaces de rencontre, de détente et d'étude regroupés en grappe et situés à plusieurs endroits du campus contribuent à la convivialité de l'environnement bâti. À cet effet, des critiques ont été formulées concernant l'aspect rébarbatif de certaines mesures et de certains aménagements de sécurisation. Les mesures de contrôle d'accès disproportionnées par rapport aux réalités du terrain, les aménagements donnant des allures de forteresse et l'inconstance des processus de consultation de la collectivité ont été plusieurs fois observés (Welsh et Love, 2017). Évidemment, ce ne sont pas les effets

recherchés. Notre approche mise sur une modulation de plusieurs paramètres (ex. : visibilité, signalétique, achalandage) afin d'assurer un environnement bâti inclusif, sain et paisible.

L'aménagement des aires d'attente du transport en commun doit aussi répondre à des objectifs de sécurité, de fonctionnalité et de confort. Ainsi, l'utilisation de cloisons vitrées et d'éclairage ne créant pas de zone d'ombre est à privilégier.

La conception des espaces entre les bâtiments et l'aménagement des alentours des chemins principaux et secondaires devraient limiter la présence d'espaces isolés où la visibilité est restreinte (ex. : par des murs aveugles). L'ajout de plantations, l'aménagement paysager et la création de jardins font aussi partie des stratégies recommandées. Les essences d'arbres et de plantes doivent être sélectionnées selon les usages à proximité, principalement près des entrées, des aires de repos, des stationnements et des arrêts de transport en commun ainsi que le long des voies piétonnes et cyclables. Des projets d'aménagement paysager soutenus par la communauté académique peuvent être une avenue intéressante non seulement pour la formation professionnelle, mais aussi pour l'appropriation des lieux et l'établissement de liens sociaux solidaires.



Source : Marie-Ève Desroches

Figure 9

Le lieu comporte un aménagement étagé et un muret aveugle qui créent des obstacles visuels et une fermeture de l'espace. La visibilité limitée, l'impression d'isolement et la faible surveillance naturelle caractérisent ce lieu.

2.4.2 Personnalisation de l'espace

Un aménagement différencié des lieux privés et publics, des arrangements physiques, du mobilier, des jardins intérieurs et des plantations, des parois vitrées, des objets ou des marques qui personnalisent les lieux témoignent de la présence de propriétaires ainsi que d'usagers et d'usagers soucieux de leur milieu. La personnalisation de l'espace démontre une forme de propriété symbolique et de sentiment d'appartenance. Elle donne l'indice que l'on prend soin de cet espace. Il est donc plus hasardeux d'y poser des actes malveillants.

2.4.3 Appui aux activités et achalandage

Les mesures d'appui aux activités tenues dans certains endroits et le soutien de l'achalandage contribuent à rendre les lieux du campus plus fréquentés. Parmi ces mesures, on peut prévoir des espaces flexibles pour l'installation de kiosques et la localisation de services aux étudiants à proximité. Une autre solution serait de placer les salles de toilettes près des lieux d'activités et des postes d'accueil.

Certains usages du quartier environnant cohabitent plus difficilement avec ceux du campus. C'est particulièrement le cas pour les campus situés dans des quartiers urbains denses. Il est donc utile d'identifier les usages et les fonctions à proximité du campus et d'en estimer les effets sur la sécurité de la communauté étudiante. Par la suite, il peut être recommandé d'atténuer ou, au contraire, de renforcer les effets de frontière entre le campus et son environnement. La concertation entre les parties prenantes est souvent une condition de succès de cette démarche.



Source : Marie-Ève Desroches

Figure 10

Un kiosque de produits alimentaires à manger sur le pouce constitue un équipement complémentaire par rapport à l'usage du lieu. Ce type de complément rend l'endroit plus agréable tout en consolidant sa fréquentation.

2.4.4 Design universel des campus

Le design universel consiste à prendre en compte les différentes limitations fonctionnelles pour faire des aménagements qui sont accessibles à tout le monde. Mettre en place des mesures d'accessibilité universelle permet aux personnes à mobilité réduite ou ayant des limitations fonctionnelles de bénéficier des espaces d'étude et de rencontre ainsi que de se déplacer aisément sur le campus.

« LE DESIGN UNIVERSEL SE CONCRÉTISE PAR CERTAINES MESURES :

- Installer des revêtements antidérapants aux carrefours des couloirs et dans les pentes et descentes;
- Planifier un réseau simple et hiérarchisé de couloirs libres d'obstacle, faciles d'orientation, où les transitions entre les lieux sont aisées;
- Privilégier l'accès de plain-pied aux lieux, dont les entrées;
- Utiliser des matériaux avec des couleurs contrastées dans les espaces de transition;
- Aménager les aires d'attente du transport adapté pour qu'il soit dans des endroits bien éclairés, confortables quant aux intempéries, avec une bonne visibilité, où les personnes ne sont pas isolées.»

Société Logique (2014, 2017)

Les établissements sont invités à se doter d'une série de critères allant au-delà des normes minimales des différents codes de construction nationaux dans le but d'améliorer l'accessibilité pour tous sur l'ensemble du campus.

2.5

PRINCIPE 5 : L'ENTRETIEN DES LIEUX

Le principe d'entretien vise à offrir un milieu de vie propre et agréable. Le bon entretien des espaces publics de l'établissement les rend accueillants et fréquentés, en plus d'inciter les personnes à ne pas les dégrader.

L'entretien concourt à l'image du lieu et montre le souci des utilisatrices et utilisateurs ainsi que de l'établissement d'en prendre soin et de veiller à la sécurité. Un bon entretien exercerait un effet dissuasif. Il contribuerait à la réduction du nombre d'incivilités et d'actes criminels, tout en renforçant le sentiment de sécurité.

2.5.1 Image

L'ambiance d'un lieu et les perceptions générales quant à son design et à sa fréquentation forment l'image (Newman, 1972). Pour Cozens, Saville et Hillier (2005), l'image d'un espace découle principalement de la gestion et de l'entretien de cet espace. Cette construction sociale de l'image est affectée par les traces d'incivilité et de dégradation que l'on peut trouver sur un lieu. Par exemple, des signes de vandalisme ou des déchets à la traîne sur les voies piétonnes du campus et dans les espaces publics environnants pourraient envoyer le signal d'un certain abandon. Suivant cette logique, le manque d'entretien et de prise en charge d'un endroit par les propriétaires ou les usagères et usagers donnerait des indices favorables aux personnes susceptibles de poser des actes malveillants. C'est ce qu'affirme la théorie de la fenêtre brisée (Wilson et Kelling, 1982). *A contrario*, le bon état des lieux montre que l'on assure une certaine protection de l'endroit et de ses occupants. Les principes d'action formulés par cette théorie sont intégrés dans la plupart des programmes de prévention situationnelle.

2.5.2 Nettoyage

Les lieux de rencontre et les carrefours des voies de circulation (couloirs, aire d'attente de l'ascenseur, etc.) sont, par la nature de leurs fonctions, plus susceptibles de nécessiter un nettoyage régulier. L'installation de poubelles à de nombreux endroits soutient l'adoption de comportements de propreté par la communauté.

2.5.3 Maintenance

Le principe d'entretien repose aussi sur la maintenance des équipements selon une approche proactive. Par exemple, pour être efficace, l'ensemble des équipements d'éclairage doit être bien entretenu. La vérification périodique du système et de ses résultats est à prévoir.

De même, la végétation doit être périodiquement taillée pour qu'elle ne forme pas une cachette et qu'elle n'obstrue pas l'éclairage ni le champ de vision. Un programme d'entretien continu est à mettre en place.

2.6

PRINCIPE 6 : LE SOUTIEN COMMUNAUTAIRE, LA CONCERTATION ET LES COMMUNICATIONS

Dans la méthode de la prévention par l'aménagement, le soutien communautaire, le travail en concertation avec les acteurs et des communications constantes à différents niveaux sont importants. Ils constituent les piliers du présent principe de processus.

2.6.1 Soutien communautaire

La participation de la communauté aux stratégies de prévention est fondamentale. Il est donc souhaitable de la consulter et de la mobiliser largement. La consultation pour des projets d'aménagement ou de gestion des espaces peut se faire à différentes étapes : la vision, le diagnostic, la planification ou l'évaluation. Un bilan des consultations menées maintient la confiance des parties prenantes et même de la communauté de l'établissement.

Dans la perspective de mobiliser cette communauté, il est possible d'établir des collaborations intéressantes avec les organisations étudiantes pour la prestation de services. Parmi les nombreux établissements d'enseignement qui offrent des services de raccompagnement le soir, plusieurs en confient la responsabilité aux organisations étudiantes ou embauchent des duos étudiants qui accomplissent ce travail. Dans certaines universités, ce sont les associations étudiantes qui ont démarré le service de raccompagnement et qui en dirigent les opérations. Souvent, ces associations collaborent à la réalisation de marches exploratoires et d'audits de sécurité. Enfin, mettre sur pied un programme pour soutenir des projets étudiants visant à améliorer le sentiment de sécurité est une autre façon de faire participer la communauté.

Le soutien apporté à la communauté peut quant à lui prendre différentes formes en plus de l'intervention psychosociale. Les activités de sensibilisation et des formations pour les témoins actifs et pour l'apprentissage de la communication non violente sont de plus en plus prisées. De même, on peut offrir sur le campus des formations sur l'autodéfense verbale et physique dans une optique d'autonomisation (*empowerment*). Ces formations contribuent à la prévention des agressions sexuelles et diminuent le sentiment de vulnérabilité des personnes (McCaughy et Cermele, 2017; Hollander, 2016). C'est une stratégie complémentaire qui peut permettre aux personnes de mieux profiter de leur milieu de vie.

2.6.2 Communications et concertation

Les démarches de communication sont essentielles pour sensibiliser et informer la communauté universitaire ou collégiale des projets, des politiques et des mesures de prévention par l'aménagement dans l'établissement. Ces démarches devraient aussi permettre à la communauté et à des personnes se sentant plus concernées de faire valoir leur point de vue et leurs expériences. Des mécanismes formels d'information, de consultation et de concertation sont à développer ou à consolider par les établissements. Les initiatives locales et les bonnes pratiques peuvent être judicieusement soutenues. À une plus large échelle, l'organisation de séminaires de partage d'expertise permet aux établissements d'échanger sur les bonnes pratiques de prévention.

Les communications entre les différents acteurs de l'établissement s'exercent aussi grâce à une dynamique de concertation pour la réalisation de mandats. L'analyse des entrevues menées pour la présente étude montre

que la concertation entre les différents services est une condition de réussite. De même, certaines universités adoptent une approche de planification intégrée des projets qui s'appuie principalement sur la collaboration de différentes équipes. D'autres universités ont quant à elles mis sur pied un comité, de composition diversifiée, responsable de faire le suivi des mesures et d'assumer la coordination des processus de concertation liés à la prévention de la violence à caractère sexuel.

3

LIEUX TYPIQUES DES CAMPUS ET PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

Certains lieux des campus peuvent être, à cause de leur aménagement, de leurs usages, de leur localisation ou de leur achalandage, plus susceptibles de susciter un sentiment d'insécurité ou de faciliter des actes de violence à caractère sexuel, dont le harcèlement.

3.1 RÉSIDENCES ÉTUDIANTES

Les résidences sont des milieux de vie qui doivent être accueillants, fonctionnels, stimulants et sécuritaires. Les principes de prévention par l'aménagement devraient être intégrés à la conception et à la gestion de ces équipements, qu'ils soient sous la supervision de l'établissement ou d'un organisme privé en vertu d'une entente contractuelle.

3.1.1 Accès aux résidences et aménagement extérieur

Les résidences devraient être localisées sur des chemins principaux offrant un bon accès à l'ensemble du campus. L'aménagement paysager, les arbres et les arbustes qui se trouvent autour du bâtiment et près des sentiers devraient être choisis en fonction du principe de visibilité, ce qui peut demander un entretien régulier. Les alentours du bâtiment devraient être éclairés et les fenêtres du sous-sol et du rez-de-chaussée devraient être munies de mécanismes anti-intrusion.

Les bâtiments dotés d'une bonne fenestration donnant sur les sentiers et les entrées offrent des possibilités de surveillance naturelle. La visibilité grâce à un bon champ de vision et un éclairage adéquat devrait être assurée dans tout le bâtiment. Les panneaux directionnels et le plan du pavillon donnent des indications claires permettant de trouver les différents locaux et lieux de services et d'activités. Ils doivent être bien distribués et se trouver entre autres près des entrées et à certains carrefours de couloirs du bâtiment. L'éclairage des éléments de signalisation extérieure est également à prévoir.

Le traitement architectural et paysager des espaces extérieurs, de même que l'implantation d'usages accessoires près des résidences, peuvent renforcer le sentiment de sécurité (National Institute of Building Sciences, 2016).



Source : Sophie Paquin

Figure 11

Le hall d'entrée de la résidence est vitré et bien éclairé. Deux dispositifs assurent l'accès : un lecteur de cartes magnétiques et un téléphone permettant aux visiteurs d'appeler la personne qu'ils désirent rencontrer. Un téléphone d'urgence est aussi disponible dans ce hall surveillé par une caméra.

Les espaces pouvant servir de cachette autour des résidences et près des accès piétonniers sont souvent des zones d'interventions prioritaires. Ces interventions portent entre autres sur l'ajout d'éclairage et de caméras et sur l'entretien de la végétation. L'accès aux espaces réservés aux conteneurs à déchets et à matières recyclables, qui peuvent constituer des cachettes, devrait être limité (ex. : garage ou clôture verrouillée). Si cela n'est pas possible, il est souhaitable de bien éclairer les lieux et d'offrir de la surveillance officielle (patrouilles et caméras).

Il est possible que des fonctions et des services s'adressant à l'ensemble de la communauté universitaire ou collégiale soient localisés dans les bâtiments des résidences. Les nombreuses allées et venues ainsi créées peuvent favoriser l'introduction de non-résidents dans les résidences. Cela est encore plus probable s'il est facile de circuler librement entre les différentes zones du bâtiment. Il est possible de spécialiser les usages des pavillons des résidences pour mieux en contrôler la fréquentation (ex : éviter de localiser sur le même étage des comptoirs de service ouverts à tous et des chambres). Il est aussi possible de maintenir différentes fonctions ouvertes à la communauté dans certains pavillons accueillant des résidences étudiantes. Dans ce cas, les lieux de services et d'activités auront un accès extérieur et les accès à la résidence à partir de l'intérieur des autres secteurs seront strictement contrôlés.

Des mécanismes de contrôle des accès (ex. : verrouillage des portes, poste d'accueil, détecteur de mouvements avec ou sans caméra) peuvent être installés aux entrées extérieures. Des dispositifs similaires, adaptés aux zones d'activités semi-publiques ou privées, sont habituellement installés aux endroits stratégiques dans les résidences. Des solutions architecturales et de design d'intérieur renforcent aussi la distinction entre ces zones. Par ailleurs, installer un poste d'accueil près des entrées ainsi que vérifier l'identité des visiteurs constitue souvent une stratégie de base adoptée par les gestionnaires du site. Des moyens technologiques faisant en sorte que l'accès soit réservé aux résidents et à leurs invités sont complémentaires. Le niveau de contrôle des accès peut varier selon les heures.

3.1.2 Espaces collectifs et de circulation intérieure

Les résidences comprennent non seulement des chambres, des studios ou des appartements, mais aussi différents types d'espaces collectifs, tels que des salons, des salles de réunion et d'étude, des cuisines et des salles à manger, des ateliers, des vestiaires et plusieurs couloirs et cages d'escalier. Dans l'ensemble des espaces collectifs intérieurs et des espaces de circulation verticale et horizontale, on doit s'assurer d'installer des luminaires diffusant un niveau adéquat d'éclairage. Les couloirs et les différents locaux collectifs devraient être munis d'une bonne fenestration. Le champ de vision aux entrées, dans le réseau de couloirs et dans les vestiaires peut être amélioré par l'utilisation de cloisons faites de matériaux transparents (ex. : murs avec ouverture vitrée). Il en va de même si l'on évite de construire des murs en saillie ou avec des décrochements trop prononcés dans les espaces de circulation. L'aménagement de portes en retrait dans des alcôves devrait être évité ou accompagné par d'autres principes de prévention. On peut de plus encourager les résidentes et résidents à personnaliser les espaces et à les utiliser.



Source : Sophie Paquin

Figure 12
Une salle vitrée permet de se réunir en équipe dans un local agréable, sans créer une cachette où une personne peut être isolée.

Les escaliers intérieurs sont fréquemment conçus comme s'ils avaient pour seule fonction de mener à des sorties de secours. Ce sont des espaces à déplacements prévisibles qui favorisent le sentiment d'insécurité par l'absence de surveillance et d'autres chemins à emprunter au besoin. Souvent étroites, dotées d'un éclairage terne et d'un revêtement dépouillé, peu agréables et conviviales, les cages d'escalier peuvent aussi présenter des recoins. Plusieurs sont localisées au bout des couloirs et dans des endroits excentrés. Cela peut accentuer l'impression d'isolement. L'aménagement des cages d'escalier rend donc ceux-ci souvent rébarbatifs, ce qui nuit à leur utilisation. Pourtant, pour quelques étages, il est souvent plus rapide de prendre les escaliers que d'attendre l'ascenseur. L'usage des escaliers pour les déplacements verticaux permet également aux personnes de faire de l'activité physique. Il faut donc bonifier la qualité de ces espaces et, dans la mesure du possible, prévoir de la fenestration.

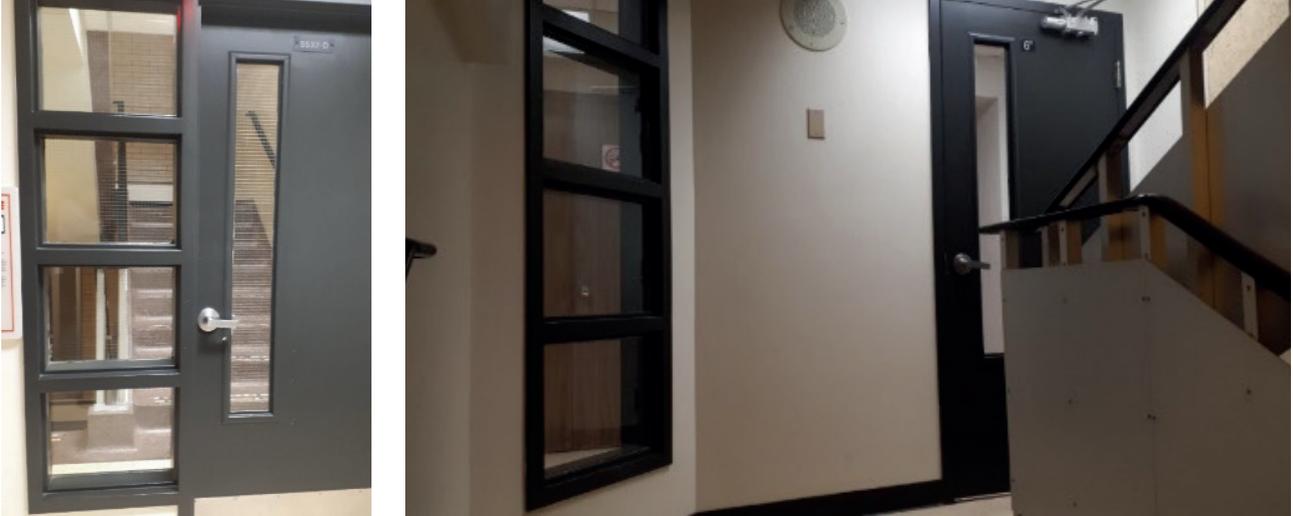
La buanderie commune et les salles des casiers d'entreposage ou de rangement devraient être visibles, bien éclairées et localisées de façon que leur fréquentation contribue à la surveillance naturelle. Il peut être souhaitable de poser une caméra dans le couloir y menant. L'installation d'un intercom d'urgence est à considérer selon la taille du local ou son achalandage. Ces espaces devraient être régulièrement entretenus et munis de poubelles à proximité. Un contrôle des accès avec déverrouillage des portes par carte magnétique ou par code peut être installé. Ces espaces devraient en outre être inclus dans les rondes du personnel de prévention et d'entretien.

L'accès au toit ne devrait pas être possible sans autorisation, ce qui demande un verrouillage de ses accès dans la mesure où cela ne cause pas d'entrave à la sécurité incendie. À cet effet, il est possible de prévoir un dispositif donnant un accès contrôlé au toit, mais permettant un retour libre, sans mécanisme de contrôle, vers l'intérieur (CCM2 Architectes, 2019).

Des téléphones d'urgence permettant d'obtenir de l'information, de signaler des problèmes de sécurité ou d'avoir de l'aide sont à disposer à des endroits stratégiques du bâtiment, notamment près des aires communes et sur chaque étage.

Les mesures de sécurité à mettre en place dans les salles de douches sont liées à la nécessité de protéger la vie privée. Des douches individuelles dotées de portes pleine hauteur sont à installer. Un bon éclairage et un bon champ de vision sont à prévoir. Un intercom peut être installé dans la salle. Un contrôle des accès peut aussi être envisagé selon les situations.

Enfin, des moyens de surveillance technologique utilisés dans les résidences étudiantes soulèvent des enjeux concernant la vie privée et l'acceptabilité sociale. Il faut donc disposer les caméras, les détecteurs de mouvements et les autres solutions de surveillance technologique à des endroits clés (ex. : entrées principales et secondaires et espaces semi-publics ou peu achalandés). Il faut de plus signaler la présence sur les lieux d'un système de vidéosurveillance.



Source : Sophie Paquin

Figure 13

Des cages d'escalier aux cloisons vitrées améliorent le sentiment de sécurité et réduisent le potentiel de cachette.

3.1.3 Espaces privés

Les espaces privés des étudiantes et étudiants (chambres, studios ou appartements) devraient être munis de mécanismes de verrouillage des portes. Les fenêtres des chambres situées au sous-sol et au rez-de-chaussée devraient quant à elles être dotées de mécanismes anti-intrusion. D'autres moyens, tels des règlements ou des caméras de surveillance, peuvent aussi être mis en place après consultation de la communauté.

3.1.4 Soutien à la vie communautaire et communications

Les solutions techniques devraient être complétées par des stratégies de soutien communautaire. Des directives, des outils et de la formation sont à fournir aux équipes de prévention et de soutien à la vie communautaire des résidences. Plusieurs moyens, que ce soit les témoins actifs, la présence d'employés ou de bénévoles de même que les rondes effectuées par les agents de sécurité, peuvent contribuer à prévenir les violences à caractère sexuel.

La mobilisation des étudiantes et étudiants est primordiale. Leur participation à différents comités (violence sexuelle, alcool, suicide, etc.), à des groupes de discussion, à des marches exploratoires ou à des sondages sur la sécurité est à encourager. Comme cela a été mentionné précédemment, certaines universités et associations étudiantes embauchent des équipes d'étudiants qui effectuent des patrouilles et des accompagnements sur demande.

Notre recherche montre qu'au Canada, de plus en plus d'établissements d'enseignement supérieur se dotent de politiques, de procédures et de moyens d'intervention concernant les résidences. La prévention, le renforcement des capacités et le soutien au dévoilement des violences sont des volets d'action très fréquents. Certains établissements, à l'instar des universités américaines, ont également établi une procédure en cas de disparition inexplicquée de plus de 24 heures d'une étudiante ou d'un étudiant (U. S. Department of Education, 2016).

Les règlements et les mesures attendues pour assurer la sécurité sont de plus en plus inclus dans le contrat de location d'une résidence étudiante (ex. : engagement à ne pas laisser entrer des inconnus dans la résidence). La signature du bail est une occasion de fournir aux étudiantes et étudiants une trousse d'information et de référence.

Par ailleurs, les résidences étudiantes ne sont pas toutes sous la supervision de l'établissement d'enseignement : plusieurs sont gérées par des organismes privés. Des politiques et des protocoles, tels que la surveillance par caméras, la formation des agents de sécurité et des responsables d'étage ainsi que les engagements à inclure dans le contrat de location, devraient être adoptés pour renforcer les mesures de sécurité.

3.2 GRANDS ÉQUIPEMENTS SPORTIFS OU DE SPECTACLE

Les grands équipements sportifs (ex. : les stades) et les salles de spectacle du campus sont souvent placés dans des bâtiments individuels situés à la périphérie. Ils se trouvent ainsi à une certaine distance des voies de circulation principale. Il est donc important de reconsidérer les façades et les côtés de ces bâtiments. Ils comportent souvent de larges murs aveugles et peu de portes d'entrée. Afin de réduire l'effet de ces murs aveugles, on peut considérer l'aménagement de baies vitrées longeant des zones d'activités intérieures. Ces galeries sont des ouvertures visuelles permettant une certaine surveillance naturelle. D'autre part, l'éclairage architectural devrait contribuer à illuminer à la fois le bâtiment et ses alentours.

L'aménagement paysager ne doit pas créer des espaces pouvant servir de cachette. De plus, la signalétique doit être claire et précise pour aider les personnes à s'orienter vers les entrées, les arrêts de transport collectif et les stationnements. Des caméras peuvent permettre une surveillance globale des lieux et une surveillance plus précise de certaines zones, telles que les aires de chargement et de déchargement situées à l'arrière. Il est intéressant d'ajouter des usages complémentaires ou de nouveaux bâtiments près des grands équipements sportifs ou de spectacle pour générer une affluence plus constante.

Les voies piétonnes, bien éclairées, qui mènent à ces équipements sont des occasions d'installer du mobilier urbain, des œuvres d'art public ou des fontaines. Les toilettes de même que le parc de stationnement devraient respecter les principes d'aménagement mentionnés plus loin.

3.3 SALLES DE TOILETTES ET VESTIAIRES

3.3.1 Salles de toilettes

Tous les pavillons comportent des appareils sanitaires. Les salles de toilettes, qu'elles soient individuelles ou collectives, différenciées selon le genre ou non genrées, devraient être bien localisées et dotées de caractéristiques fonctionnelles et sécuritaires. Plusieurs normes, codes du bâtiment et règlements s'appliquent à ce type d'équipement. Les mesures de prévention par l'aménagement doivent donc être mises en place de façon flexible tout en restant fidèles à leurs objectifs.

La visibilité est un principe à appliquer dans la construction des toilettes. Pour ce faire, on doit avoir un bon champ de vision à l'entrée et à l'intérieur de la salle de même qu'un éclairage adéquat. Les miroirs d'angle et les ouvertures architecturales dans les murs contribuent à étendre la visibilité et à réduire le potentiel de cachette que présentent notamment les couloirs situés à proximité.

De même, il faut éviter de créer un sas en installant deux portes une à la suite de l'autre pour accéder à la salle de toilettes. En plus d'étouffer les sons, réduisant ainsi la possibilité d'entendre les appels à l'aide, ce type d'aménagement entrave la circulation des personnes. Selon l'espace disponible, une entrée en forme de chicane, sans porte donnant sur la salle de toilettes, améliore l'accès et contribue à la sécurité. De plus, une telle entrée réduit l'impression d'isolement, facilite l'accessibilité universelle et présente un avantage sanitaire en éliminant le contact des mains avec les portes (CCM2 Architectes, 2019).

Il faut aussi éviter de localiser les toilettes dans des secteurs plus isolés ou peu fréquentés (ex. : au bout d'un couloir, dans une section du bâtiment où il n'y a que cet usage public parmi des bureaux fermés ou des lieux d'entreposage). Sinon, des téléphones d'urgence facilement repérables peuvent être installés à proximité.

Les salles de toilettes devraient posséder un large espace libre qui facilite la circulation entre les différentes zones. Le revêtement de sol devrait être antidérapant. Les normes de l'accessibilité universelle devraient être respectées. De même, une signalisation apparente, simple et constante est à mettre en place sur l'ensemble du campus.

Est-il superflu de rappeler que les salles de toilettes doivent être propres et les équipements, bien entretenus? La procédure pour rapporter un problème de propreté au service d'entretien devrait être facile à suivre et rapide. Enfin, ces locaux devraient être intégrés dans les rondes régulières des patrouilles.

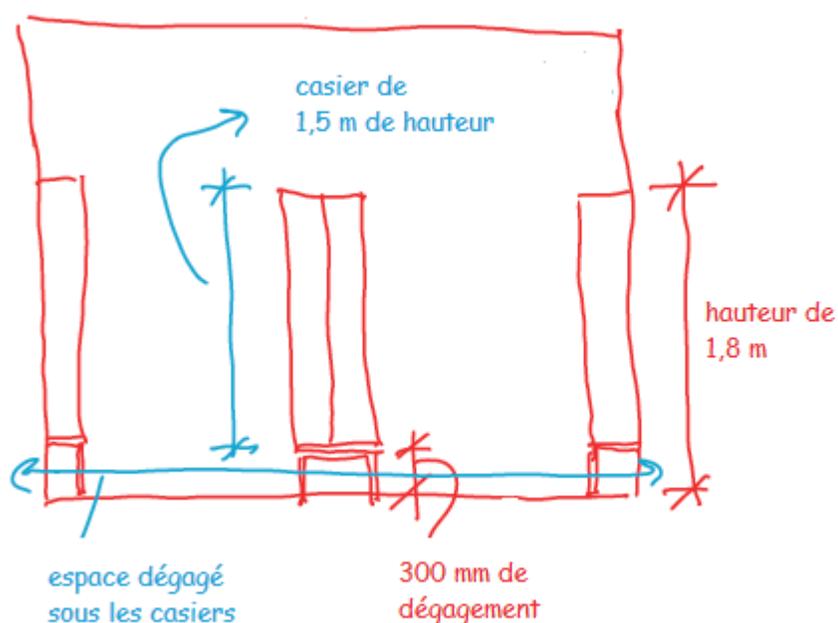
3.3.2 Vestiaires

Il existe quelques types de vestiaires, leur usage étant lié à leur localisation. Ils se trouvent principalement dans les installations sportives, les pavillons de recherche et d'enseignement et les résidences étudiantes. L'achalandage de ces espaces est souvent prévisible, ciblé et inconstant.

Il n'est pas toujours facile d'offrir un bon champ de vision dans les vestiaires en raison des couloirs tournants avec murs à angle prononcé et des rangées de hauts casiers. Ces composants peuvent même constituer des formes de cachette. C'est pourquoi il est souhaitable de prévoir des corridors de 2 mètres de large entre les rangées de casiers (CCM2 Architectes, 2019).

La pose de systèmes de surveillance technologique dans les vestiaires sportifs soulève des enjeux de protection de l'intégrité et de la vie privée. En effet, ces espaces comprennent des appareils sanitaires, notamment des douches. Certains établissements choisissent d'installer des caméras aux entrées des vestiaires pour exercer une certaine surveillance et détecter des accès non souhaitables. Il est en outre possible d'y ajouter des lecteurs de cartes magnétiques pour s'assurer que seules les personnes autorisées ont accès aux lieux.

Finalement, il peut être utile d'installer des intercoms permettant de contacter les services de sécurité et d'obtenir de l'aide dans les vestiaires. Une patrouille peut aussi y faire des vérifications périodiques.



Source : CCM2 Architectes (2019)

Figure 14

Il est possible de réduire l'effet de cloisonnement lors de la conception des vestiaires avec une sélection de casiers moins hauts et détachés du plancher. Ainsi, un espace reste ouvert en bas, et on évite de fermer la cloison située au-dessus des casiers.

3.4 RÉSEAU PIÉTONNIER

Le réseau piétonnier du campus est composé de l'ensemble des infrastructures et des équipements qui sont réservés, en partie ou en totalité, aux déplacements des piétons. Les trottoirs, les allées, les couloirs souterrains reliant les pavillons et les sentiers extérieurs constituent l'armature spatiale et fonctionnelle du campus. On trouve aussi d'autres espaces associés à ce réseau, tels que les passerelles et les tunnels. Le réseau piétonnier devrait favoriser l'accès à l'ensemble des fonctions, des usages et des activités sur le campus.

Le réseau piétonnier et le réseau cyclable peuvent partager certains espaces sur le campus. Les principes de prévention par l'aménagement s'appliquent à ces deux réseaux. Par exemple, un bon champ de vision, une signalétique claire et des carrefours comprenant des mesures d'apaisement de la circulation lorsqu'il y a une cohabitation avec des véhicules motorisés contribuent à la sécurité et au confort des usagères et usagers. Néanmoins, ce sont les modalités touchant le réseau piétonnier qui seront ici développées plus amplement.

3.4.1 Accessibilité universelle du campus

L'accessibilité universelle du réseau piétonnier contribue à une meilleure inclusion à la vie du campus des personnes ayant des besoins particuliers. Elle peut aussi améliorer les conditions de déplacement de l'ensemble de la communauté. Plusieurs éléments peuvent être mis en place pour assurer l'accessibilité universelle, dont des corridors piétonniers sans obstacle, délimités des deux côtés, qui simplifient l'orientation spatiale. Il est judicieux d'utiliser des revêtements de sol qui facilitent la transition vers les locaux de même que des entrées de plain-pied dans les bâtiments. L'expérience quotidienne sur le réseau piétonnier s'en trouvera bonifiée. Ensuite, l'implantation d'une signalétique claire et visuellement contrastée devrait aider à l'orientation au sein du campus.

Comme plusieurs personnes ayant des limitations fonctionnelles utilisent le transport adapté, des débarcadères bien éclairés et bien localisés, comprenant des aires d'attente protégées des intempéries et un mécanisme pour obtenir de l'aide en cas d'urgence, devraient favoriser leur sentiment de sécurité. Sur le plan de l'accessibilité, le mobilier du réseau piétonnier devrait être placé de manière à être détectable par les personnes ayant une déficience visuelle (Société Logique, 2014; Ville de Québec et IRDPQ, 2010; INLB et Société Logique, 2013).

3.4.2 Réseau piétonnier intérieur

La signalétique est une dimension très importante du réseau piétonnier. Elle facilite l'orientation des personnes sur le campus et sert à optimiser les déplacements et l'accès aux activités. Elle contribue ainsi à un sentiment de contrôle sur son environnement. La signalisation doit avoir des couleurs permettant un contraste figure/fond prononcé (minimum de 70 %) de même qu'un fini mat (Université McGill, 2014). Ces conditions assurent aussi une meilleure accessibilité universelle.

Les panneaux directionnels et de service doivent être en nombre suffisant. Ils doivent être visibles en fonction de la circulation piétonne et des usages du lieu. Des plans du campus et du pavillon sont à afficher à des endroits stratégiques (ex. : carrefours, entrées et longs couloirs). Ces plans devraient indiquer les emplacements des dispositifs servant à obtenir de l'aide. En variant selon les étages ou les zones, les couleurs et les matériaux choisis pour les revêtements peuvent également contribuer à la signalisation.

Les couloirs et les lieux de transit composant le réseau piétonnier intérieur sont souvent traités comme des lieux anonymes, homogènes, voire indifférenciés (Crowe et Fennelly, 2013). Pourtant, ils devraient offrir une

bonne visibilité grâce à un éclairage suffisant (minimum de 200 lux), à des revêtements de couleur pâle et à l'absence d'espaces formant des recoins ou des cachettes potentielles. Si ces espaces ne peuvent être éliminés, des miroirs d'angle peuvent compenser l'obstruction du champ de vision. Les couloirs intérieurs constituent souvent des espaces à déplacements prévisibles qui n'offrent pas d'autres voies à emprunter au besoin ni une affluence régulière. Pour améliorer le sentiment de sécurité par la surveillance naturelle, des percées visuelles dans certains murs et de la fenestration donnant sur les usages à proximité constituent des solutions intéressantes. Les revêtements avec des motifs, des murales, des tableaux ou des éléments graphiques contribuent en outre à égayer les couloirs et à servir de repères pour une meilleure orientation.

Selon la taille des lieux traversés par le réseau de couloirs intérieurs, il est possible d'utiliser certaines portions de ces espaces de transit pour des usages complémentaires en créant des zones de détente, des jardinets intérieurs et des bornes ou des kiosques d'information. Dans tous les cas, s'il est souhaitable d'encourager la mixité des usages et d'appuyer les activités légitimes, il faut cependant s'assurer de maintenir une bonne visibilité et de ne pas créer d'obstacles à la circulation.

L'entretien régulier des espaces et la réparation rapide des luminaires non fonctionnels, du mobilier brisé ou des traces de vandalisme donnent une image montrant que l'établissement se soucie d'offrir aux personnes qui le fréquentent des équipements et un milieu propres et sécuritaires.

Des téléphones d'urgence facilement repérables, c'est-à-dire signalés par un panneau lumineux ou un éclairage spécifique, devraient être disposés à plusieurs endroits sur le réseau piétonnier. Les bornes avec un téléphone ou un intercom d'urgence, en fonction 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, devraient permettre de joindre rapidement des agents qualifiés. Certaines bornes peuvent être munies d'une caméra qui assure une communication bidirectionnelle avec le service de prévention. De plus, une surveillance technologique peut être installée aux carrefours des couloirs et dans des endroits moins fréquentés ou réputés comme étant problématiques. Des détecteurs de mouvements qui alertent le service de sécurité et activent la surveillance peuvent aussi être posés dans des lieux fermés ou peu fréquentés. Enfin, certaines universités sont dotées de systèmes de caméras pivotantes et offrent un service de raccompagnement virtuel, à distance, pour les personnes qui en font la demande.

Malgré les différentes possibilités technologiques disponibles, des patrouilles devraient être régulièrement effectuées par des agents facilement identifiables et formés pour établir des contacts de confiance avec la communauté et fournir de l'aide au besoin.



Source : Marie-Ève Desroches

Figure 15

Ces galeries sont larges et bien entretenues, mais leur éclairage est inégal et insuffisant le soir. Elles constituent en outre des espaces à déplacements prévisibles. La galerie intérieure dispose de cloisons vitrées, mais offre moins de possibilités de sortie que la galerie extérieure.

3.4.3 Réseau piétonnier extérieur

L'orientation est l'une des qualités fondamentales du réseau piétonnier. La signalétique doit transmettre un message simple et compréhensible. Ainsi, elle devrait être claire, uniforme ainsi que généreusement et stratégiquement disposée sur le campus, dans le respect des principes d'accessibilité universelle. Elle comprend des dispositifs de signalisation montrant les routes principales du réseau piétonnier de même que les bornes d'aide et les téléphones d'urgence annoncés par un panneau lumineux. Des plans du campus sont en outre à placer à des endroits stratégiques.

La trame du réseau piétonnier devrait être facilement lisible. Pour ce faire, le réseau principal et secondaire extérieur devrait être bien éclairé (minimum de 20 lux), tout comme les entrées et les espaces destinés à l'entreposage et aux conteneurs à déchets et à matières recyclables (environ 50 lux). Le réseau piétonnier principal est celui qui est le plus achalandé, qui a la plus grande densité de destinations et qui comporte du mobilier urbain. L'éclairage y est adapté à la fonction et permet non seulement de bien voir, mais également d'être vu. Les personnes se déplaçant sur le réseau piétonnier devraient être visibles depuis les fenêtres des bâtiments environnants de même que pour les gens qui se trouvent dans les espaces semi-publics du campus. Dans la mesure du possible, il faut éviter qu'une allée piétonne longe des murs aveugles sur plusieurs mètres et forme un couloir faiblement éclairé et sans surveillance naturelle.

La plantation de végétation crée un campus plus agréable et peut contribuer à son achalandage. L'aménagement d'un réseau de sentiers larges accompagné d'espaces paysagers qui ne constituent pas de cachettes et qui ne réduisent pas l'éclairage est donc recommandé. En plus de prévoir un plan d'entretien régulier, il est crucial de choisir des essences d'arbres et d'arbustes ainsi que les endroits où les planter en considérant ces critères.



Source : Sophie Paquin

Figure 16
Située dans un endroit dégagé, cette borne de services pour les vélos est munie d'une pompe et d'outils simples. Elle constitue un usage complémentaire pratique soutenant la fréquentation du lieu.

Pour améliorer les possibilités d'obtenir de l'aide, il est souhaitable d'installer des bornes avec un téléphone ou un intercom d'urgence. Ces bornes doivent être stratégiquement localisées, bien éclairées et visibles, dégagées au sol et munies de caméras permettant une communication bidirectionnelle avec le service de prévention. Comme pour le réseau piétonnier intérieur, un système de caméras installées à certains endroits clés permet de surveiller les lieux, mais n'enlève pas l'intérêt ni la nécessité de planifier des patrouilles régulières effectuées avec différents modes de transport, même la nuit.

Les intersections où il y a cohabitation avec les véhicules devraient être munies de feux de circulation ou de panneaux d'arrêt. Des espaces dégagés, du marquage au sol et des mesures d'apaisement de la circulation (ex. : avancée de trottoir) permettent d'améliorer la sécurité des usagers de la rue. Les aménagements devraient donner la priorité aux piétons. Pour faciliter les déplacements des personnes ayant des limitations fonctionnelles, il est approprié d'ajouter aux intersections :

- des bateaux pavés dotés de surfaces podotactiles;
- des bateaux pavés ayant un ressaut d'environ 13 mm en bon état;
- du mobilier détectable par les cannes des personnes malvoyantes;
- du mobilier, des poteaux de feux de circulation ou des lampadaires qui ne créent pas des obstacles sur les voies de circulation;
- des dispositifs de signal sonore aux passages pour piétons (Ville de Montréal, 2017).

En somme, le design urbain et les aménagements fonctionnels conviviaux rendent le réseau piétonnier plus agréable et fréquenté. L'encadrement des voies de circulation et l'aménagement différencié des lieux privés et publics contribuent à personnaliser l'espace et témoignent de l'attention qu'on y porte. Il en va de même pour l'aménagement de sentiers qui structurent des chemins tracés par les usagères et usagers. Des poubelles et du mobilier urbain contribuent aussi à rendre les lieux attrayants et propres.



Source : Marie-Ève Desroches

Figure 17

Les allées menant aux pavillons et aux résidences offrent une visibilité limitée, ne sont pas bien éclairées et comportent des espaces pouvant servir de cachette, principalement en raison de la végétation qui forme un écran assez touffu.



Source : Marie-Ève Desroches

Figure 18

Cette allée est dotée de bollards qui fournissent un éclairage architectural. De plus, son aménagement paysager n'interfère pas avec le champ de vision tout en offrant de l'ombrage contre les chauds rayons du soleil.

3.4.4 Tunnels et passages souterrains

Les tunnels piétonniers et les passages souterrains constituent des espaces à déplacements prévisibles où l'on ne peut changer de parcours avant la fin de l'infrastructure. Ils forment de longs couloirs, dont certains à angle prononcé. La surveillance et l'achalandage y sont irréguliers. Ces caractéristiques renforcent l'impression d'isolement et de risque en cas de situation de violence, ce qui favorise le sentiment d'insécurité.

Les appareils d'éclairage protégés du vandalisme et amenant une bonne visibilité sont importants dans les tunnels et les escaliers qui y mènent. Les revêtements de couleur pâle permettent de réfléchir la lumière et de diminuer l'impression d'être à l'étroit. L'orientation du passage devrait permettre d'apercevoir sa fin ou un carrefour. Il ne devrait pas y avoir de coins abrupts ni de recoins. Advenant l'impossibilité de les éliminer, il faut installer, au carrefour ou au tournant des couloirs, des miroirs d'angle ou pleine longueur qui permettent de voir l'autre côté. De même, on doit éliminer les cachettes ou du moins en restreindre l'accès par un dispositif de verrouillage, un grillage, une cloison ou un autre moyen. Dès que c'est possible, il faut privilégier les matériaux transparents et les percées visuelles.

La signalétique est aussi importante, car elle permet de retrouver rapidement son chemin et de voir, entre autres, où sont les sorties et les téléphones d'urgence les plus proches. Des plans du réseau et des panneaux directionnels et de service doivent être présents et bien éclairés. Le marquage au sol des chemins piétonniers contribue également à l'orientation. Les graffitis sexistes et haineux devraient être nettoyés rapidement. L'entretien est à faire régulièrement pour qu'il n'y ait pas de déchets à la traîne sur les lieux.

L'accès à de l'aide est aussi une condition importante pour renforcer le sentiment de sécurité dans les tunnels et les passages souterrains. Des téléphones d'urgence dotés d'un code de localisation permettant de se situer dans le réseau sont à disposer approximativement tous les 200 mètres. Ils doivent être visibles de loin grâce à un éclairage spécifique d'environ 300 lux et à des panneaux de service (CCM2 Architectes, 2019). Des caméras peuvent être installées dans tous les couloirs et les tunnels, dont certaines à proximité des téléphones d'urgence. Enfin, des patrouilles sur les lieux, y compris les sorties de secours, devraient être faites plusieurs fois par période de 24 heures.

3.4.5 Passerelles

Les passerelles sont des structures en hauteur qui relient deux bâtiments. Dans ce contexte, elles sont habituellement recouvertes et dotées de murs construits pour une fonction permanente. Conséquemment, les mêmes dispositifs que ceux préconisés pour les couloirs sont recommandés. Globalement, il en va de même pour les passerelles extérieures. Celles-ci permettent de contourner en hauteur un obstacle, le plus souvent des voies ferrées, des équipements ou des espaces verts et bleus. Certaines possèdent une série d'escaliers à chaque extrémité. En raison de ce qu'elles surplombent, les passerelles sont quelquefois situées à la périphérie des activités centrales. On peut donc s'y sentir isolé.

La passerelle doit être assez large et comporter des garde-corps de hauteur supérieure (au moins 54 pouces ou 1 370 mm) en verre ou dans une autre matière ajourée garantissant une transparence suffisante (CCM2 Architectes, 2019). La zone d'accueil au sol doit être bien éclairée, sans cachette ni végétation abondante. La signalisation doit être claire et précise pour permettre aux personnes de bien s'orienter à la sortie de l'infrastructure. Selon la configuration des lieux, des caméras de surveillance peuvent être installées. Un téléphone d'urgence bien annoncé doit être à proximité. Une rampe d'accès d'une pente maximale de 8 % pour personnes à mobilité réduite constitue une mesure contribuant à l'accessibilité universelle et à l'achalandage de l'endroit. Finalement, il peut être approprié de localiser non loin des locaux où se tiennent des activités génératrices d'affluence.

3.5 AIRES DE STATIONNEMENT

Les stationnements intérieurs (étagés ou souterrains) et les parcs de stationnement extérieur sont souvent des endroits qui suscitent un certain sentiment d'insécurité. Cela s'explique, entre autres, par la visibilité, qui y est limitée, tout comme l'accès à de l'aide, qui semble incertaine.

3.5.1 Stationnements intérieurs

Le champ de vision limité et l'éclairage insuffisant sont des caractéristiques typiques des stationnements intérieurs. Un éclairage se situant entre 50 et 100 lux et offrant une couverture sans zone d'ombre ainsi que des murs de couleur pâle accroissent la visibilité des cases de stationnement et des voies de circulation.

Le champ de vision peut aussi être entravé par des obstacles tels que des colonnes de soutien, des murs et même les véhicules garés. Certains de ces obstacles peuvent constituer des cachettes. Il faut par conséquent privilégier les cloisons vitrées de même que les colonnes arrondies dont le diamètre n'obstrue pas significativement la visibilité.

La signalétique des stationnements intérieurs doit être installée de façon à être vue de loin, sans que les panneaux soient masqués par des poutres ni par des tuyaux posés au plafond. Des panneaux directionnels pour les sorties et des cartes du stationnement sont à disposer à des endroits stratégiques selon les flux de déplacement piétonniers. Des corridors piétonniers tracés sur le sol permettent de rejoindre rapidement les sorties et allouent un espace réservé aux piétons dans cette infrastructure destinée à l'automobile. Les différentes sections du stationnement et les cases doivent être bien délimitées pour aider les personnes à s'y retrouver.

Les aires d'attente des ascenseurs et les cages d'escalier doivent quant à elles être bien éclairées, dotées de cloisons vitrées et munies de miroirs s'il y a des angles trop prononcés créant des obstacles visuels. Les bornes de paiement doivent aussi être bien éclairées, facilement identifiables et placées à un emplacement bien visible.

Il est recommandé d'installer des systèmes de surveillance par caméras à chaque étage et d'annoncer cette surveillance par un panneau. Des rondes fréquentes effectuées par les agents de sécurité restent nécessaires pour offrir une surveillance plus fine et créer un effet dissuasif. Des bornes d'urgence (avec téléphone ou intercom), qui comportent si possible une caméra permettant une communication bidirectionnelle, sont également à disposer à chaque étage. Elles doivent être facilement identifiables et posées dans un espace clairement défini doté d'éclairage spécifique.

Le contrôle des accès au stationnement peut constituer un enjeu. Il faut réfléchir aux avantages et aux désavantages de fermer le stationnement en dehors des heures d'ouverture. On peut aussi en restreindre l'usage par un système d'accès par cartes magnétiques.

Les aires de stationnement devraient comprendre un stationnement pour vélos. Placés dans des espaces situés près des entrées, les supports à vélos, en quantité suffisante, sont visibles et une caméra de surveillance peut pointer dans leur direction. L'ajout d'un stationnement pour vélos augmente les services complémentaires offerts.

L'installation de poubelles et la mise en place d'un service régulier d'entretien des stationnements constituent une manière judicieuse d'avoir moins de déchets à la traîne. C'est aussi une façon de maintenir l'image d'un lieu bien entretenu par ses responsables.



Source : Marie-Ève Desroches

Figure 19
Des escaliers aux parois vitrées rehaussent la visibilité et renforcent le sentiment de sécurité.



Source : Marie-Ève Desroches

Figure 20
Une borne de secours située à proximité du stationnement étagé permet d'obtenir de l'aide et rassure les usagères et usagers.

3.5.2 Parcs de stationnement extérieur

La localisation des parcs de stationnement extérieur pour véhicules motorisés est à examiner. Leur emplacement à l'arrière et sur le côté des bâtiments implique que les piétons doivent contourner ces bâtiments pour y accéder. Souvent, l'éclairage, le champ de vision et la signalétique n'y sont pas optimaux. Dans ce contexte, la stratégie de conception consiste à aménager un accès bien conçu au bâtiment directement par le stationnement (CCM2 Architectes, 2019). De même, la visibilité du stationnement depuis les fenêtres des bâtiments situés aux alentours est également à planifier. De plus, des chemins piétonniers clairs, délimités et directs doivent le relier aux entrées des bâtiments. Il faut éviter de placer le parc de stationnement dans une section du campus accessible principalement par une infrastructure qui augmente le temps de trajet ou le rend inconfortable et insécurisant.

Les parcs de stationnement sont souvent entourés de plantations de haut volume. Ces arbres et arbustes réduisent les îlots de chaleur et apportent une fraîcheur bienfaisante pour les piétons et les cyclistes. Toutefois, ils peuvent créer un écran qui camoufle les espaces de stationnement. Des percées visuelles de bonne largeur concourent à maintenir la visibilité de l'endroit. L'ensemble du stationnement doit être éclairé de façon uniforme. Les espaces pouvant servir de cachette devront aussi être éclairés, sinon il faudra prévoir d'en restreindre l'accès.

Des occasions de surveillance naturelle sont rendues possibles par les fenêtres et les portes des bâtiments adjacents au stationnement. Les bornes de paiement doivent quant à elles être facilement repérables, éclairées et localisées à un emplacement offrant un bon champ de vision.

Les entrées du stationnement doivent être clairement indiquées et comporter des panneaux directionnels pointant vers les lieux où elles mènent. Une carte du campus peut être affichée. Une signalisation par un marquage au sol et des bollards lumineux à l'échelle des piétons permet d'identifier les voies piétonnières menant aux lieux d'activités. Les allées conduisant au parc de stationnement doivent répondre aux différents paramètres de la prévention par l'aménagement énoncés dans la section portant sur le réseau piétonnier.

Selon la configuration et l'étendue du parc de stationnement, l'installation de bornes d'urgence permettant de contacter le service de prévention peut être pertinente. Comme cela a été mentionné précédemment, ce type d'équipement est habituellement placé dans un espace bien éclairé et sans obstacle visuel à proximité. Des mécanismes de surveillance formelle et technologique, tels que des patrouilles et des caméras de surveillance, sont d'autres moyens à mettre en place.

Le parc de stationnement peut être délimité par une bande de verdure ou un muret ajouré. Il peut aussi être divisé en îlots par des bandes végétalisées et des bassins de biorétention. Plusieurs mesures peuvent être mises en place pour le rendre plus écologique (voir la norme BNQ 3019-190). Ces interventions doivent être encouragées. Toutefois, il serait judicieux qu'elles n'entravent pas la visibilité. Ces mesures créent souvent des buissons formant des écrans visuels. Par ailleurs, les noues ou les bassins de rétention peuvent donner l'impression d'un déficit d'entretien de la végétation. Il est possible de prévoir des types de plantations qui se développent bien dans ce genre d'environnement sans diminuer le sentiment de sécurité. Les bassins devraient être entretenus au même titre que les autres aménagements paysagers.

3.6 DESSERTE EN TRANSPORT COLLECTIF ET VOISINAGE DU CAMPUS

3.6.1 Service de transport collectif

Le transport collectif est un mode de transport très utilisé par la communauté étudiante. Il devrait traverser le campus et ainsi desservir plusieurs pavillons. Des arrêts tous les 250 mètres ou placés selon l'implantation des bâtiments sont recommandés. L'accès le plus direct possible aux arrêts du transport collectif depuis les bâtiments est à planifier (RTL, 2015). Des mesures préférentielles et des voies réservées sur les circuits desservant le campus permettent à ce mode de transport d'atteindre une meilleure vitesse commerciale et donc de se rendre plus rapidement à l'établissement d'enseignement supérieur. Le service offert devrait être fréquent et ponctuel. Les informations sur l'état du service et les horaires sont à rendre disponibles en ligne. Des supports à vélos posés sur les véhicules sont utiles pour les trajets multimodaux.

Un service de descente à la demande devrait être offert. Ce service permet à une personne seule de descendre de l'autobus entre deux arrêts le soir et la nuit afin d'être plus près de son lieu de destination. Les organismes publics de transport en commun de plusieurs villes, telles que Montréal, Sherbrooke, Longueuil et Gatineau, ont mis en place ce type de service.

Des campagnes de sensibilisation aux comportements respectueux dans le réseau de transport collectif, de même que les mécanismes pour le dépôt et le suivi des plaintes, sont à diffuser. De plus, le personnel devrait être formé sur la question des violences à caractère sexuel dans le transport collectif. Des mesures de prévention pour assurer leur sécurité et celle des passagers sont aussi à mettre en place (ex. : patrouille sur le réseau de transport collectif ainsi que caméra et appareil de communication dans les véhicules).

3.6.2 Arrêts de transport collectif

Les arrêts de transport collectif sur le campus et à sa périphérie sont habituellement des arrêts d'autobus. C'est pourquoi les recommandations suivantes porteront plus spécialement sur ces lieux. La fonctionnalité, le confort et la sécurité sont les dimensions importantes des équipements et de la configuration de l'aire des arrêts d'autobus.

De façon générale, les arrêts de transport collectif devraient être localisés dans des endroits dégagés, bien éclairés et munis d'une aire d'attente de bonne grandeur, d'un abri vitré et de mobilier urbain qui assurent le confort. On doit éviter de les placer dans des lieux isolés, mal éclairés ou situés près de buissons, d'un terrain vague ou d'un ravin. Pour ce faire, il est possible de ne pas respecter la distance idéale de 250 mètres entre les arrêts et de rapprocher ou d'éloigner un arrêt qui se trouverait dans un tel lieu. Des panneaux indiquant l'horaire et un plan des circuits sont très utiles. À cet égard, les panneaux de signalisation dynamique des horaires améliorent l'expérience client.

Le service de sécurité peut effectuer des rondes qui incluent les arrêts d'autobus. Une procédure rapide devrait permettre de signaler des situations d'insécurité aux arrêts de transport collectif sur le campus et à sa périphérie. L'établissement d'enseignement supérieur contrôle la gestion de son territoire. Or, c'est souvent dans les espaces de transition séparant le campus du voisinage, où se situe aussi des arrêts d'autobus, que l'on remarque des caractéristiques pouvant susciter de l'insécurité. Dans ces cas, une collaboration doit s'établir avec l'organisme de transport collectif et la municipalité.

3.6.3 Voisinage urbain du campus

Comme tous les quartiers urbains, le voisinage du campus peut receler des endroits, publics ou privés, dont les caractéristiques favorisent l'insécurité. Les principes de prévention par l'aménagement peuvent donc s'appliquer à l'environnement bâti du voisinage.

L'éclairage public à l'échelle des piétons offrant un éclairage sans zone d'ombre, l'absence de boisés près des trottoirs et des arrêts d'autobus de même que la présence de commerces ouverts tard le soir constituent des conditions favorables à la sécurité.

Il existe quelques guides produits par des organisations (ex. : Ville de Montréal, Union des municipalités du Québec) qui suggèrent des mesures pour rendre les lieux urbains moins propices aux crimes et aux actes de violence à caractère sexuel (Paquin, 2002, 2009). Leur consultation peut inspirer les professionnels de l'architecture et de l'aménagement. Disponibles aussi pour toutes les personnes intéressées par la question, ces documents introduisent des concepts simples pour mieux apprécier l'environnement bâti du campus ou découvrir comment le transformer.

4

PLANIFICATION DES MESURES DE PRÉVENTION PAR L'AMÉNAGEMENT

Chaque organisation a une structure administrative, des procédés, des ressources humaines et financières et un cadre bâti qui lui sont propres. Cela teinte les programmes de prévention mis en place et les actions possibles sur l'aménagement des lieux. Néanmoins, les stratégies et les processus proposés ici peuvent s'appliquer, selon différentes modalités, à tous les établissements d'enseignement supérieur. On peut les regrouper en quatre ensembles. Ce sont les principes d'action, les procédés pour la mise en place de mesures de prévention par l'aménagement et l'équipe ressource, qui comprend les agents facilitateurs, un élément qui ressort des témoignages des experts rencontrés lors des entrevues.

4.1 PRINCIPES D'ACTION

La mise en œuvre des mesures de prévention par l'aménagement recommandées dans ce guide s'appuie sur certains principes d'action :

- Planifier les interventions dans la transparence et en collaboration avec un ensemble élargi de parties prenantes;
- Instaurer des processus de planification intégrée où des professionnels de différents services contribuent à la démarche;
- Agir avec la participation de la communauté universitaire ou collégiale et, selon les problématiques, avec d'autres organisations locales pertinentes;
- Être proactif dans la mise en œuvre des stratégies de prévention pour éviter une intervention se déployant essentiellement à la suite d'incidents;
- Communiquer de façon assidue, dans la transparence, les informations concernant le processus, les actions, les résultats et l'engagement attendu des différents services de l'établissement et des associations ou autres instances;
- Agir avec rapidité en minimisant les délais lorsqu'une situation se produit ou qu'une décision est prise;
- Faire des évaluations post-implantation des mesures pour apprécier leur efficacité et la satisfaction des usagères et usagers.

En résumé, il s'agit principalement d'adopter une approche misant sur la communication, la concertation et les interventions rapides.

4.2 PROCÉDÉS POUR LA MISE EN PLACE DE MESURES DE PRÉVENTION PAR L'AMÉNAGEMENT

Lorsqu'il s'agit d'analyser les lieux susceptibles d'entraîner de l'insécurité sur le campus, deux volets sont à considérer : il y a, d'une part, l'identification de ces lieux et, d'autre part, leur appréciation pour déterminer les éléments à corriger. Le premier volet peut être abordé par la mise en place de systèmes de sondages, de requêtes et de cartographies. Quant à l'évaluation des sites, la technique des marches exploratoires, qui sera détaillée plus loin, constitue une technique qui a fait ses preuves.

4.2.1 Plateforme de signalement en ligne des lieux problématiques

L'identification des lieux suscitant un inconfort ou un sentiment d'insécurité peut se faire grâce à la participation des usagères et usagers. La mise en place d'outils de communication en ligne facilite la participation de la communauté de l'établissement. Ces outils permettent, entre autres, de nommer les lieux à risque, de décrire les problèmes et, s'il y a lieu, de suggérer des solutions. Cette cartographie collaborative est ensuite traitée et acheminée aux services responsables. Un suivi devrait être fait auprès des personnes participantes. Un bilan des requêtes et des interventions est à présenter annuellement.

4.2.2 Marches exploratoires pour l'évaluation des lieux

Les services de prévention des établissements ont des méthodes pour analyser la sécurité sur les campus. Néanmoins, des techniques adaptées à l'aménagement et à l'architecture sont à employer lorsqu'il s'agit de modifier le cadre bâti pour réduire le sentiment d'insécurité. Parmi ces techniques, celle des marches exploratoires permet d'évaluer les lieux actuels et de faire des recommandations pour en améliorer le potentiel de prévention. Ces marches font appel à une intelligence et à une sensibilité qui résultent de la diversité des expériences quotidiennes.

Une marche exploratoire consiste à se déplacer en petit groupe pour faire de l'observation à l'aide d'une grille d'analyse basée sur les principes d'aménagement proposés dans ce guide. Une animatrice ou un animateur accompagne le groupe. Cette personne veille à ce que tous les principes soient examinés et à ce que l'opinion de chaque membre du groupe soit recueillie. Pour faciliter l'animation de la marche, elle pose des questions aux participants lors de différents points d'arrêt. Est-ce que l'endroit est bien éclairé? Est-ce que l'on dispose d'un bon champ de vision? Comment pourrait-on décrire la fréquentation des lieux? Habituellement, de nombreuses observations résultent de ces questions ouvertes.

Par la suite, un rapport présentant les résultats de la marche est rédigé et envoyé aux services responsables. Généralement, on effectue un suivi auprès de ces services pour s'assurer que les problèmes soulevés sont résolus.

La technique des marches exploratoires permet d'évaluer les lieux déjà construits. Elle fournit les bases d'un diagnostic précis pour améliorer ces lieux. Elle s'avère de plus un grand exercice de sensibilisation pour les personnes participantes. Conformément à son principe de base, cette technique exige que l'on se déplace dans un lieu pour l'observer selon des critères spécifiques. Tous les projets d'aménagement sur les campus ne sont pas rendus à une étape appropriée pour que des marches exploratoires soient effectuées. On doit alors se doter d'outils complémentaires pour intégrer la prévention par l'aménagement dans les projets de construction.

4.2.3 Planification intégrée et liste de vérification

Inscrire la prévention par l'aménagement dans la programmation des nouvelles constructions et travailler selon une approche de planification intégrée sont deux éléments qui ressortent des entrevues réalisées pour cette recherche. Les professionnels de l'aménagement et de la gestion des espaces ont plusieurs objectifs, normes et contraintes à prendre en compte dans leur programmation et leurs plans. L'inclusion des principes de prévention des violences à caractère sexuel dans la programmation d'aménagement favorise leur insertion subséquente dans les plans et devis. Il est avantageux et économique d'incorporer la dimension de la prévention par l'aménagement dès les premières étapes de conception. Une liste de vérification (*checklist*) des critères auxquels le projet d'aménagement ou la gestion des espaces doivent répondre, la collaboration entre les différents services de l'établissement et des budgets adéquats permettent d'y arriver.

4.2.4 Consultation et design participatif

La consultation est l'un des fondements de l'approche proposée dans ce guide. Elle peut se faire dans les étapes précédant celle de l'élaboration des plans et devis de construction. On doit alors vérifier l'intégration effective des principes de prévention par l'aménagement dans le projet. Tous les services concernés devraient être invités à participer à la consultation. Selon les projets, il peut être avantageux de présenter les plans à un public un peu plus large. On obtient ainsi des informations basées sur l'expérience des membres de la communauté et sur l'usage qu'ils font des lieux.

L'utilisation de techniques faisant appel à la réalité virtuelle peut aider à l'évaluation des espaces. Elle permet d'anticiper les perceptions des usagères et usagers. De plus, ces moyens technologiques facilitent la compréhension du projet. Il est souvent difficile pour les non-spécialistes de se représenter ce qu'est l'aménagement d'un espace à partir de la lecture des plans. Grâce à certains outils de modélisation 3D ou de réalité virtuelle, les futurs aménagements deviennent réalistes et immersifs. Cela permet d'obtenir des commentaires pertinents de la part des personnes dont on sollicite l'opinion.

La consultation de la communauté peut également se faire à l'étape de la conception. Les projets peuvent être développés avec l'apport des usagères et usagers. Les ateliers de design participatif, aussi appelé « urbanisme participatif », regroupent une diversité de personnes qui collaborent pour proposer un diagnostic et des solutions concernant l'aménagement d'un emplacement. La mise en commun des idées, combinée avec l'objectif de générer des propositions concrètes, suscite souvent des solutions inattendues et pertinentes. Ce sont là des opérations d'intelligence collective qui contribuent à produire de meilleurs projets. Cette contribution d'un plus large éventail de personnes représentant la communauté favorise aussi une sensibilisation et une mobilisation considérables à l'égard de la prévention et de la sécurité.

4.3 ÉQUIPE RESSOURCE

Le constat suivant revient dans les entrevues : il est souhaitable de mettre en place un comité multidisciplinaire qui suit les projets d'aménagement et en fait rapport à la haute direction. Une équipe ressource peut soutenir les travaux de ce comité. Dans certaines universités canadiennes, lors de la conception ou de la rénovation majeure des bâtiments, les architectes et les conseillers en sécurité doivent rédiger un rapport indiquant les mesures de prévention situationnelle qui seront implantées. Un comité multidisciplinaire valide ce rapport.

L'équipe ressource peut contribuer à la mobilisation des différents services de l'établissement, mettre en place des processus collaboratifs et faciliter la concertation des acteurs clés. Sa collaboration avec d'autres comités réunissant la communauté permet de mieux comprendre les différents dossiers et enjeux de l'établissement.

4.4 AGENTS FACILITATEURS DE L'ACTION

L'analyse des entrevues avec les spécialistes a mis en lumière quelques situations positives de leadership de même que des dispositifs institutionnels aux effets structurants. Ce sont les agents facilitateurs de l'action. Ils sont présentés à titre de recommandations complémentaires issues de l'expérience des personnes interviewées.

OFFICIALISER LES PROCÉDÉS

L'établissement devrait se doter de normes écrites et d'une liste de vérification pour la prise en compte des principes de prévention et des paramètres opérationnels dans les projets d'aménagement du campus. Il est possible que des formations sur la prévention par l'aménagement soient nécessaires pour généraliser l'intégration des paramètres dans les projets.

FAIRE PARTICIPER TOUTE LA COMMUNAUTÉ DE L'ÉTABLISSEMENT

L'établissement devrait mobiliser la communauté étudiante et permettre à ses membres de siéger à des comités de travail. Il faut aussi mobiliser le personnel. Le développement d'une culture de prévention contre les violences à caractère sexuel exige la mobilisation et la concertation de nombreux acteurs institutionnels, associatifs et étudiants. Le maintien de la participation reste un défi. Les interventions rapides, humaines et appropriées des services de l'établissement, lorsque surviennent des situations problématiques, entretiennent l'intérêt et la collaboration.

COMPRENDRE POUR MIEUX AGIR

Il s'agit ici de se donner le temps et les ressources pour bien comprendre le phénomène, d'établir une concertation entre les services et les organisations et d'élaborer des stratégies portant sur différentes dimensions de la prévention.

PLANIFIER DANS UNE DÉMARCHE CONCERTÉE

Planifier les aménagements en s'appuyant sur la concertation des parties prenantes apparaît comme une approche gagnante. Ce processus facilite le développement d'une culture de concertation. Un appui ferme et constant de la haute direction de l'établissement constitue un levier prépondérant pour le succès des démarches. Aussi, tous les services concernés sont appelés à s'engager dans la démarche de collaboration.

CONCLUSION

La prévention des violences à caractère sexuel par l'aménagement des lieux consiste dans la mise en œuvre de stratégies qui concernent l'environnement bâti. La méthode présentée dans ce guide complète les stratégies psychosociales, politiques et administratives de prévention de la violence à caractère sexuel. Elle ne les remplace pas. Elle vise le cadre physique et les interventions sur les bâtiments, les équipements et les infrastructures. De plus, elle s'appuie sur les trois principales théories de prévention situationnelle développées dans la littérature scientifique et professionnelle en intégrant plus spécialement la prévention de la violence à caractère sexuel.

Cette méthode de prévention par l'aménagement des lieux se structure selon six principes : cinq principes d'aménagement (visibilité, surveillance et aide, signalisation, aménagement et achalandage, et entretien). Un principe d'action axé sur un processus de concertation et d'ouverture à la communauté universitaire ou collégiale complète cette méthode. Comme nous l'avons vu dans le chapitre portant sur les lieux typiques des campus, ces principes d'aménagement sont suffisamment souples pour s'appliquer à diverses configurations d'espaces. Par exemple, le principe de visibilité comprend quatre paramètres dont les modalités d'implantation s'adaptent selon les caractéristiques des lieux.

La consultation de la communauté, la réalisation de marches exploratoires, l'octroi de budgets adéquats et une démarche de planification intégrée des projets d'aménagement sont des mesures à mettre en place pour réaliser pleinement la stratégie de prévention par l'aménagement.

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

Aceste, A. M. (2015). *Student perceptions of campus safety in northern New Jersey colleges: Recommendations for campus police leadership*. Omaha, NE : Creighton University.

Agubokwu, V. O. (2016). *Student perceptions of safety at urban, suburban, and rural community colleges*. Baltimore, MD : Morgan State University.

Alliance of BC Students (ABCS), College Student Alliance (CSA), Ontario Undergraduate Student Alliance (OUSA), Union étudiante du Québec (UEQ), New Brunswick Student Alliance (NBSA), Students Nova Scotia (StudentsNS), ... Canadian Alliance of Student Associations. (2018). *Perspectives : Une publication conjointe sur la prévention de la violence sexuelle sur les campus et les moyens d'intervenir*. Repéré à <https://unionetudiante.ca/download/perspectives-publication-conjointe-prevention-de-violence-sexuelle-campus-moyens-dintervenir/>

Altman I. et Christensen, K (1990) *Environment and Behaviour Studies : emergence of intellectual traditions*. New York : Plenum.

Armitage, R. (2017). Design, crime and built environment. Dans N. Tilley et A. Sidebottom (dir.), *Handbook of crime prevention and community safety* (2^e éd., p. 234-253). Abingdon, Oxon; New York, NY : Routledge.

Armitage, R. et Monchuk, L. (2011). Sustaining the crime reduction impact of Secured by Design: 1999 to 2009. *Security Journal*, 24(4), 320-343.

Armstrong, E. A., Hamilton, L. et Sweeney, B. (2006). Sexual assault on campus: A multilevel, integrative approach to party rape. *Social problems*, 53(4), 483-499.

Association's Committee on Women in the Academic Profession (2012). *Campus sexual assault: Suggested policies and procedures*. Rapport pour l'American Association of University Professors. Repéré au <https://www.aaup.org/report/campus-sexual-assault-suggested-policies-and-procedures#overlay-context=news/new-statement-sexual-assault>.

Bergeron, M., Hébert, M., Ricci, S., Goyer, M., Duhamel, N., Kurtzman, L., ... Parent, S. (2016). *Violences sexuelles en milieu universitaire au Québec : rapport de recherche de l'enquête ESSIMU*. Montréal, Québec : Université du Québec à Montréal.

Boudreau, C. (2013). Le déploiement des caméras de surveillance dans les rues et autres espaces publics au Canada : au-delà des stratégies d'opposition et d'encadrement. *La Revue canadienne de criminologie et de justice pénale / Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 55(3), 319-352.

Brantingham, P. J. et Brantingham, P. L. (1991). *Environmental Criminology* (2^e éd.). Prospect Heights, IL : Waveland Press.

Brooks Gardner, C. (1990). Safe conduct: Women, crime, and self in public places. *Social Problems*, 37(3), 311-328.

Bureau de normalisation du Québec (BNQ), (2013). *Norme BNQ 3019-190 Lutte aux îlots de chaleur urbains - Aménagement des aires de stationnement*. Québec.

Bwalya, B. (2012). *Enhancing campus safety through planning and design: Recommendations for the University of Manitoba Fort Garry campus*. Winnipeg, Manitoba : University of Manitoba.

CCM2 Architectes. (2019). *Avis technique sur les propositions contenues dans le guide*. Document inédit.

Clarke, R. V. (2005). Seven misconceptions of situational crime prevention. Dans N. Tilley (dir.), *Handbook of crime prevention and community safety* (p. 39-70). Cullompton, Royaume-Uni : Willan Publishing.

Clarke, R. V. (1983). Situational crime prevention: Its theoretical basis and practical scope. *Crime and Justice*, 4, 225-256.

Clarke, R. V. et Mayhew, P. (1980). *Designing out crime*. Londres, Royaume-Uni : Her Majesty's Stationery Office (HMSO).

Cohen, L. E. et Felson, M. (1979). Social change and crime rate trends: A routine activity approach. *American Sociological Review*, 44, 588-608.

Commission nationale de vidéosurveillance de France. (2009). *Projet de vidéoprotection. Guide méthodologique. Rapport du comité de pilotage stratégique*. Document récupéré à www.interieur.gouv.fr/content/download/29056/212786/file/videoprotection-guide-methodo-partie-3.pdf

Cornish, D.B. & R.V., Clarke (1986), *The reasoning criminal. Rational choice perspectives on offending*. New York: Springer-Verlag

Cozens, P. M. et Love, T. (2017). The dark side of crime prevention through environmental design (CPTED). Dans H. N. Pontell (dir.), *Oxford Research Encyclopedia of Criminology and Criminal Justice*. New York, NY : Oxford University Press.

Cozens, P. M. (2011). Urban planning and environmental criminology: Towards a new perspective for safer cities. *Planning Practice and Research*, 26(4), 481-508.

Cozens, P.M., Saville, G et Hillier, David. (2005). Crime prevention through environmental design (CPTED): a review and modern bibliography. *Property management*, vol. 23, no 5, p. 328-356.

Crowe, T. D. et Fennelly, L. J. (2013). *Crime prevention through environmental design*. 3^e édition, première en 2000. Amsterdam, Pays-Bas : Elsevier.

Day, K. (1999). Strangers in the night: Women's fear of sexual assault on urban college campuses. *Journal of Architectural and Planning Research*, 16(4), 289-312.

Day, K. (1995). Assault prevention as social control: Women and sexual assault prevention on urban college campuses. *Journal of Environmental Psychology*, 15(4), 261-281.

Day, K. (1994). Conceptualizing women's fear of sexual assault on campus: A review of causes and recommendations for change. *Environment and Behavior*, 26(6), 742-765.

Day, K., Stump, C. et Carreon, D. (2003). Confrontation and loss of control: Masculinity and men's fear in public space. *Journal of Environmental Psychology*, 23(3), 311-322.

Dills, J., Fowler, D. et Payne, G. (2016). *Sexual violence on campus: Strategies for prevention*. Atlanta, GA : National Center for Injury Prevention and Control et Centers for Disease Control and Prevention.

Direction générale de la condition féminine de l'Ontario en collaboration avec le ministère de la Formation et des Collèges et Universités (2013). *Intervenir contre la violence à caractère sexuel : guide de ressources pour les collèges et universités de l'Ontario*. Toronto: Gouvernement de l'Ontario.

Direction générale de l'Urbanisme, de l'habitat et de la construction (DGUHC) (2007). *Guide des études de sûreté et de sécurité publique dans les opérations d'urbanisme, d'aménagement et de construction*. Paris: La Documentation française.

Eck, J. (1997). Preventing crime at places. Dans L. W. Sherman, D. C. Gottfredson, D. L. MacKenzie, J. Eck, P. Reuter et S. D. Bushway, *Preventing Crime: What Works, What Doesn't, What's Promising* (p. 181-227). Washington, DC : U.S. Department of Justice, Office of Justice Programs.

Ekblom, P. (1995). Less crime, by design. *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 539(1), 114-129.

Ending Violence Association of British Columbia (EVA BC). (2016). *Campus sexual violence: Guidelines for a comprehensive response*. Vancouver, Colombie-Britannique : EVA BC.

Espelage, D. L. (2018). Bullying, sexual violence, and suicide in education. Dans H. Shapiro (dir.), *The Wiley handbook on violence in education: Forms, factors, and preventions* (p. 321-326). Hoboken, NJ : John Wiley & Sons

Fisher, B. S. et Nasar, J. L. (1992). Fear of crime in relation to three exterior site features: prospect, refuge, and escape. *Environment and Behavior*, 24(1), 35-65.

Fox, J. A. et Burstein, H. (2010). *Violence and security on campus: From preschool through college*. Santa Barbara, CA : Praeger.

Geason, S. et Wilson, P. (1989). *Designing out crime: Crime prevention through environmental design*. Canberra, Australie : Australian Institute of Criminology.

Gibson, J. J. (1986). *The ecological approach to perception*. New York : Psychology Press Taylor & Francis.

Gibson, V. et Johnson, D. (2016). CPTED, but not as we know it: Investigating the conflict of frameworks and terminology in crime prevention through environmental design. *Security Journal*, 29(2), 256-275.

Gordon, M. T. et Riger, S. (1989). *The female fear*. New York, NY : The Free Press.

Greed, C. H. (1994). *Women and planning: Creating gendered realities*. Londres, Royaume-Uni : Routledge.

Greenberg, S. W. et Rohe, W. M. (1984). Neighborhood design and crime: A test of two perspectives. *Journal of the American Planning Association*, 50(1), 48-61.

Hadavi, S., Kaplan, R., & Hunter, M. C. R. (2015). Environmental affordances: A practical approach for design of nearby outdoor settings in urban residential areas. *Landscape and urban planning*, 134, 19-32.

Hanmer, J. et Maynard, M. (dir.) (1987). *Women, violence and social control*. Londres, Royaume-Uni : Palgrave Macmillan.

Hébert, M., Julien, M., Bergeron, M. et Daigneault, I. (2018). *Les activités préventives en matière de violences sexuelles dans les milieux d'enseignement collégiaux et universitaires : portrait des interventions actuelles au Québec*. Montréal, Québec : Université du Québec à Montréal.

Hillier, B. et Sahbaz, O. (2009). Crime and urban design: An evidence-based approach. Dans R. Cooper, G. Evans et C. Boyko (dir.), *Designing sustainable cities* (p. 163-186). Hoboken, NJ : Wiley-Blackwell.

- Hollander, J. A. (2016). The importance of self-defense training for sexual violence prevention. *Feminism & Psychology*, 26(2), 207-226.
- Institut Nazareth et Louis-Braille (INLB) et Société Logique. (2013). *Critères d'accessibilité universelle pour les aménagements extérieurs et déficience visuelle*. Longueuil, Québec : INLB et Société Logique.
- International CPTED Association (ICA) (s. d.). *Trainings*. Repéré à www.cpted.net/
- Jacobs, J. (1961). *The Death and Life of Great American Cities*. Londres : Peregrine Book.
- Jeffery, C. Ray. (1971). *Crime Prevention Through Environmental Design*. Beverly Hills, CA: Sage Publications.
- Kim, D. et Park, S. (2017). Improving community street lighting using CPTED: A case study of three communities in Korea. *Sustainable cities and society*, 28, 233-241.
- Koskela, H. et Pain, R. (2000). Revisiting fear and place: Women's fear of attack and the built environmen. *Geoforum*, 31(2), 269-280.
- Kyle, M. J., Schafer, J. A., Burruss, G. W. et Giblin, M. J. (2017). Perceptions of campus safety policies: Contrasting the views of students with faculty and staff. *American Journal of Criminal Justice*, 42(3), 644-667.
- Laforest, J., Maurice, P. et Bouchard, L. M. (dir.). (2018). *Rapport québécois sur la violence et la santé*. Montréal, Québec : Institut national de santé publique du Québec.
- Lee, C. et Wong, J. S. (2019). A safe place to learn? Examining sexual assault policies at Canadian public universities. *Studies in Higher Education*, 1-14.
- Lieber, M. (2008). *Genre, violences et espaces publics : la vulnérabilité des femmes en question*. Paris, France : Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.).
- Lopes-Baker, A., McDonald, M., Schissler, J. et Pirone, V. (2017). Canada and United States: Campus sexual assault law & policy comparative analysis. *Canada-United States Law Journal*, 41(1), 156.
- Mair, J. S. et Mair, M. (2003). Violence prevention and control through environmental modifications. *Annual Review of Public Health*, 24(1), 209-225. doi: 10.1146/annurev.publhealth.24.100901.140826
- Marzbali Hedayati. Aldrin, Abdullah. Razak, Nordin Abd & M.J. Maghsoodi Tilaki (2012). The influence of crime prevention through environmental design on victimisation and fear of crime. *Journal of Environmental Psychology* 32(2):79-88
- MacDonald, J.E. and Gifford, R. (1989), ``Territorial cues and defensible space theory: the burglar's point of view''. *The Journal of Environmental Psychology*, Vol. 9, no 3, pp. 193-205.
- McCaughey, M. et Cermele, J. (2017). Changing the hidden curriculum of campus rape prevention and education: Women's self-defense as a key protective factor for a public health model of prevention. *Trauma, Violence, & Abuse*, 18(3), 287-302.
- METRAC (Metropolitan Action Committee on Violence Against Women and Children) (2016). *Campus safety: Considerations and promising practices*. Toronto, Ontario : METRAC.
- METRAC (Metropolitan Action Committee on Violence Against Women and Children) (2014). *Sexual assault policies on campus: Discussion paper*. Toronto, Ontario : METRAC.

METRAC (Metropolitan Action Committee on Violence Against Women and Children) (1989). *Women's Safety Audit Guide*. Toronto, Ontario : METRAC.

METRAC (Metropolitan Action Committee on Violence Against Women and Children) (1991). *Women's campus Safety Audit Guide*. Toronto, Ontario : METRAC.

Michael, S. E., Saville, G. et Warren, J. W. (2012). A CPTED bibliography: Publications related to urban space, planning, architecture, and crime prevention through environmental design, 1975-2010. *Landscape Architecture and Environmental Planning Faculty Publications*, (65), 1-74.

Monchuk, L. et Clancey, G. (2013). A comparative analysis of crime risk assessments and their application in Greater Manchester and New South Wales. *Built Environment*, 39(1), 74-91.

Nasar, J. L et Fisher, B. (1992). Design for vulnerability. *Sociology and Social Research*, 76(2), 48-58.

National Institute of Building Sciences. Building Resiliency: Crime Prevention Through Environmental Design Excerpted from the 12th Edition of Architectural Graphic Standards. Hall, D. J., & N.M. Giglio pour American Institute of Architects . 2016. Repéré au www.wbdg.org/resources/crime-prevention-environmental-design#ar

Newlands, R. et O'Donohue, W. (2016). A critical review of sexual violence prevention on college campuses. *Acta Psychopathologica*, 2(2), 14.

Newman, O. (1972). *Defensible space: Crime prevention through urban design*. New York, NY : MacMillan.

Ngo, V. D., Lefrançois, C. B., Keating, J., Fineblit, E., Herod, M., De Sousa, S. et Mill, S. (2014). *Perceptions of safety in UBC campus public spaces: The case of the University Neighbourhoods Association*. Vancouver, Colombie-Britannique : University of British Columbia.

Office of the Personal Security Coordinator. (2000). *Personal security mapping project*. Vancouver, Colombie-Britannique : University of British Columbia.

Pain, R. (1993). Women's fear of sexual violence: Explaining the spatial paradox. Dans H. Jones (dir.), *Crime and the urban environment: The Scottish experience*. (p.55-68). Aldershot: Avebury.

Pain, R. (1991). Space, sexual violence and social control: Integrating geographical and feminist analyses of women's fear of crime. *Progress in Human Geography*, 15(4), 415-431.

Painter, K. (1996). *Street lighting, crime and fear of crime: A summary*. Cambridge, Royaume-Uni : University of Cambridge, Institute of Criminology.

Paquin, S. (2009). *Ma ville en toute confiance : guide des meilleures pratiques pour un aménagement sécuritaire destiné aux municipalités et à leurs partenaires*. Montréal, Québec : Union des municipalités du Québec et ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

Paquin, S. (2006). Le sentiment d'insécurité dans les lieux publics urbains et l'évaluation personnelle du risque chez des travailleuses de la santé. *Nouvelles pratiques sociales*, 19(1), 21-39.

Paquin, S. (2005). Le partenariat dans la prévention du crime en milieu urbain : les défis d'une culture à consolider. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 47(2), 317-336.

- Paquin, S. (2002). *Pour un environnement urbain sécuritaire : guide d'aménagement*. Montréal, Québec : Ville de Montréal.
- Park, Y. et Rogers, G. O. (2015). Neighborhood planning theory, guidelines, and research: Can area, population, and boundary guide conceptual framing? *Journal of Planning Literature*, 30(1), 18-36.
- Paskovic, A. (2012). *Urban Lighting: Planning for Public Spaces in Vancouver's Southeast False Creek*. Mémoire de maîtrise. School of Urban and Regional Planning. Queen's University. Repéré au https://qspace.library.queensu.ca/bitstream/handle/1974/7464/Paskovic_Anya_L_201209_MPL.pdf?sequence=1&isAllowed=y
- Patton, R. C. et Gregory, D. E. (2014). Perceptions of safety by on-campus location, rurality, and type of security/police force: The case of the community college. *Journal of College Student Development*, 55(5), 451-460.
- Perkins, W. et Warner, J. (2017). Sexual violence response and prevention: Studies of campus policies and practices. *Journal of School Violence*, 16(3), 237-242.
- Quinlan, E., Quinlan, A., Fogel, C. et Taylor, G. (2017). *Sexual violence at Canadian universities: Activism, institutional responses, and strategies for change*. Waterloo, Ontario : Wilfrid Laurier University Press.
- Réseau de transport de Longueuil (RTL). (2015). *Aménagement des arrêts d'autobus du Réseau de transport de Longueuil : guide*. Longueuil, Québec : RTL.
- Reynald, D. M. (2011). Translating CPTED into crime preventive action: A critical examination of CPTED as a tool for active guardianship. *European Journal on Criminal Policy and Research*, 17(1), 69-81.
- Robinson, M. B. et Mullen, K. L. (2001). Crime on campus: A survey of space users. *Crime Prevention and Community Safety*, 3(4), 33-46.
- Rust, D. (2012). *Emergency protocol and violence prevention in a university setting*. Flagstaff, AZ : Northern Arizona University.
- Sans oui, c'est non! (2017). *Les situations à risque et les meilleures pratiques de prévention et d'intervention dans le contexte des activités d'accueil en milieu universitaire*. Montréal, Québec : Sans oui, c'est non!
- Seifi, M. et Abdullah, A. (2016). Conceptualizing the application of Geographic information system in crime prevention through environmental design. *International Journal of Business and Management Study*, 3(1), 15-21.
- Senn, C. Y., Eliasziw, M., Barata, P. C., Thurston, W. E., Newby-Clark, I. R., Radtke, H. L. et Hobden, K. L. (2014). Sexual violence in the lives of first-year university women in Canada: No improvements in the 21st century. *BMC Women's Health*, 14(1), 135.
- Senn, C. Y., Eliasziw, M., Hobden, K. L., Newby-Clark, I. R., Barata, P. C., Radtke, H. L. et Thurston, W. E. (2017). Secondary and 2-year outcomes of a sexual assault resistance program for university women. *Psychology of Women Quarterly*, 41(2), 147-162.
- Shariati, A. (2017). *An assessment of the role of crime prevention through environmental design (CPTED) in campus safety*. Miami, FL : Florida International University.
- Shariati, A. et Guerette, R. T. (2017). Situational crime prevention. Dans B. Teasdale et M. S. Bradley (dir.), *Preventing crime and violence* (p. 261-268). Cham, Suisse : Springer.

Sheehy, E. A. (2017). Making universities safe for women: Sexual assault on campus. Dans W. Antony, J. Antony et L. Samuelson (dir.), *Power and resistance: Critical thinking about Canadian social issues* (6^e éd., p. 260-284). Black Point, Nouvelle-Écosse : Fernwood.

Skogan, W. G. (1990). *Disorder and decline: Crime and the spiral of decay in American neighbourhoods*. Berkeley, CA : University of California Press.

Sloan III, J. J. et Fisher, B. S. (2010). *The dark side of the ivory tower: Campus crime as a social problem*. Cambridge, Royaume-Uni : Cambridge University Press.

Smith, M. D. (1988). Women's fear of violent crime: An exploratory test of a feminist hypothesis. *Journal of Family Violence*, 3(1), 29-38.

Snedker, K. A. (2015). Neighborhood conditions and fear of crime: A reconsideration of sex differences. *Crime & Delinquency*, 61(1), 45-70.

Société Logique (2014, révisé en 2017). *10 principes de base pour l'aménagement du domaine public*. Document pour le Comité consultatif en accessibilité universelle du Service des infrastructures, de la voirie et des transports de la Ville de Montréal.

Stafford, M. C. et Galle, O. R. (1984). Victimization rates, exposure to risk, and fear of crime. *Criminology*, 22(2), 173-185.

Stanko, E. A. (1995). Women, crime, and fear. *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 539(1), 46-58.

Stanko, E. A. (1990). *Everyday violence: How women and men experience sexual and physical danger*. Londres, Royaume-Uni : Pandora.

Students Active for Ending Rape (SAFER). (2013). *Moving beyond blue lights and buddy systems: A national study of student anti-rape activists*. New York, NY : SAFER.

Students Nova Scotia (2014). *Student safety in Nova Scotia: A review of student union policies and practices to prevent sexual violence*. Rapport élaboré par Martell Consulting Services, janvier, Halifax, Nouvelle-Écosse.

Tolentino, J. (2018, 5 février). Is there a smarter way to think about sexual assault on campus? *The New Yorker*. Repéré à www.newyorker.com/

Turgeon, J. et Rinfret-Raynor, M. (1993). La peur du crime chez les femmes et les différentes formes de violence qu'elles subissent. *Revue internationale d'action communautaire*, 30(70), 107-116.

Umar, F. (2017). *Understanding spatial patterns of urban crime in a developing country* (Thèse de doctorat, University College London - UCL). Repéré à <http://discovery.ucl.ac.uk/1553240/>

Université de Toronto à Mississauga (UTM). (s. d.). *Work Alone / WalkSafe Program's*. Repéré à www.utm.utoronto.ca/campus-police/safety-programs/work-alone-walksafe-programs

Université d'Ottawa (2015). *Guide d'information sur la violence sexuelle*. Produit par le Vice-rectorat aux études, 26 mai, repéré www.uottawa.ca/violence-sexuelle-soutien-et-prevention/sites/www.uottawa.ca/violence-sexuelle-soutien-et-prevention/files/guide_violence_sexuelle_fr_02_janvier_2016.pdf

- Université McGill (2014). *Signalisation architecturale intérieure : standards de signalisation architecturale intérieure, cahier général*. Montréal, Québec : Université McGill.
- U. S. Department of Education. Office of Postsecondary Education. (2016). *The handbook for campus safety and security reporting: 2016 edition*. Repéré à www2.ed.gov/admins/lead/safety/handbook.pdf
- Vagi, K. J., Stevens, M. R., Simon, T. R., Basile, K. C., Carter, S. P. et Carter, S. L. (2018). Crime prevention through environmental design (CPTED) characteristics associated with violence and safety in middle schools. *Journal of School Health*, 88(4), 296-305.
- Valentine, G. (1989). The geography of women's fear, *Area*, 21(4), 385-390.
- Van der Meulen, E. et Glasbeek, A. (2013). *The gendered lens: A report on women's experiences with video surveillance and urban security in Toronto*. Toronto, Ontario : Ryerson University.
- Ville de Montréal. Direction des transports. (2017). Aménagements piétons universellement accessibles. *Guide d'aménagement durable des rues de Montréal* (fascicule 5). Montréal, Québec, Ville de Montréal.
- Ville de Québec et Institut de réadaptation en déficience physique de Québec (IRDPQ). (2010). *Guide pratique d'accessibilité universelle*. Québec, Québec : Ville de Québec et IRDPQ.
- Von Hirsch, A., Garland, D. et Wakefield, A. (dir.) (2000). *Ethical and social perspectives on situational crime prevention*. Portland, OR : Hart Publishing.
- Warr, M. (1985). Fear of rape among urban women. *Social problems*, 32(3), 238-250.
- Warr, M. (1984). Fear of victimization: Why are women and the elderly more afraid?. *Social Science Quarterly*, 65(3), 682-702.
- Weisburd, D., Braga, A. A., Groff, E. R. et Wooditch, A. (2017). Can hot spots policing reduce crime in urban areas? An agent-based simulation. *Criminology*, 55(1), 137-173.
- Weisburd, D., Eck, J. E., Braga, A. A., Telep, C. W., Cave, B., Bowers, K., ... Yang, S.-M. (2016). *Place matters: Criminology for the twenty-first century*. Cambridge, Royaume-Uni : Cambridge University Press.
- Wekerle, G. R. et Whitzman, C. (1995). *Safe cities: Guidelines for planning, design and management*. New York, NY : Van Nostrand Reinhold.
- Welsh, B. C. (2007). *Evidence-based crime prevention: Scientific basis, trends, results and implications for Canada* (Rapport 2007-1). Ottawa, Ontario : National Crime Prevention Centre (NCPC).
- Welsh, B. C. et Farrington, D. P. (2009). Improved street lighting. Dans B. C. Welsh et D. P. Farrington (dir.), *Making public places safer: Surveillance and crime prevention* (p.81-92). New York, NY : Oxford University Press..
- Wilcox, P. et Cullen, F. T. (2018). Situational opportunity theories of crime. *Annual Review of Criminology*, 1(1), 123-148.
- Wilson, J. Q. et Kelling, G. L. (1982). The police and neighbourhood safety. *The Atlantic* (mars), 29-38.
- Winterdyk, J. A. (2017). *Crime prevention: International perspectives, issues, and trends*. Boca Raton, FL : CRC Press.

Women in Cities International (2008). *Women's Safety Audits: What Works and Where?* Safer Cities Programme, UN-HABITAT Wood, L., Sulley, C., Kammer-Kerwick, M., Follingstad, D. et Busch-Armendariz, N. (2017). Climate surveys: An inventory of understanding sexual assault and other crimes of interpersonal violence at institutions of higher education. *Violence Against Women*, 23(10), 1249-1267.

Woodward, V. H., Pelletier, D., Griffin III, O. H. et Harrington, J. R. (2016). University policies and programs for crime prevention and awareness: An examination of online reports and resources. *Criminal Justice Review*, 41(2), 140-158.

Wooten, S. C. et Mitchell, R. W. (dir.) (2016). *Preventing sexual violence on campus: Challenging traditional approaches through program innovation*. Abingdon, Oxon; New York, NY : Routledge.

EDUCATION.GOUV.QC.CA

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Le montant investi, ventilé par cégep, visant à diminuer l'empreinte écologique d'un établissement d'enseignement collégial.

RÉPONSE

Le MEES dispose d'une annexe budgétaire d'investissement au « Régime budgétaire et financier des cégeps » afin de promouvoir l'amélioration de la performance énergétique et la diminution des gaz à effet de serre des bâtiments du réseau collégial.

Cependant, aucun projet n'a été soumis pour l'année 2019-2020 afin de bénéficier d'une aide financière en vertu de cette annexe.

Le Ministère a informé le réseau des modalités d'octroi de cette aide financière et compte recevoir des projets au cours de l'année 2020-2021.

Par ailleurs, le Ministère verse annuellement des sommes aux établissements collégiaux pour la réfection de leurs bâtiments. Ces enveloppes peuvent être utilisées pour améliorer l'efficacité énergétique de ceux-ci. Cependant, le Ministère n'est pas en mesure d'isoler le coût de ces sommes directement attribuées à l'amélioration énergétique.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Liste des initiatives, ventilée par cégep, visant à diminuer l'empreinte écologique d'un établissement.

RÉPONSE

Les établissements ne sont pas tenus de faire état au Ministère de leurs initiatives visant à diminuer leur empreinte écologique.

Cependant, le Ministère prend en compte certains paramètres dans son analyse pour l'octroi d'une subvention en matière d'infrastructures. Ainsi, les informations suivantes sont demandées aux établissements lors d'une demande d'aide financière :

- performances énergétiques ciblées et exigences relatives à l'utilisation de sources d'énergie renouvelable pour alimenter le système de chauffage principal en lien avec le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques du gouvernement du Québec (décret 518-2012);
- utilisation du bois pour usages structuraux et architecturaux en lien avec la Charte du bois;
- économie d'eau potable en conformité avec la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable.

Exemple d'initiative du réseau

Plusieurs cégeps ont obtenu une certification du programme d'accompagnement « Cégep Vert du Québec » délivrée par Environnement JEUnesse¹. Voici la liste des cégeps par niveau :

Établissements de niveau Excellence
Cégep de Granby
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Shawinigan
Cégep de Trois-Rivières
Cégep du Vieux-Montréal
Cégep Édouard-Montpetit
Cégep Garneau
Cégep Gérald-Godin
Cégep Limoilou
Cégep Marie-Victorin
Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Collège Bois-de-Boulogne
Collège Rosemont
Collège Montmorency
Dawson College
Vanier College

1. Créé en 1979, ENvironnement JEUnesse (ENJEU) est un organisme d'éducation relative à l'environnement (ERE) qui vise à conscientiser les jeunes du Québec aux enjeux environnementaux, les outiller à travers ses projets éducatifs et les inciter à agir dans leur milieu. ENvironnement JEUnesse est un réseau qui valorise le développement de l'esprit critique et qui donne la parole aux jeunes engagés afin qu'ils et elles fassent connaître leurs préoccupations, leurs positions et leurs solutions concernant les enjeux environnementaux actuels.

Établissements de niveau 3
Collège de Valleyfield

Établissements de niveau 2
Collège Ahuntsic

Établissements de niveau 1
Cégep de Matane
Collège de Maisonneuve

Établissements membres du réseau
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Cégep de Saint-Jérôme
Collège Champlain de Lennoxville
Collège Lionel-Groulx

Plus de détails sont disponibles dans la brochure suivante :

https://enjeu.qc.ca/wp-content/uploads/2020/05/Brochure_CVQ_2020-2021.pdf

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Prévisions du montant dépensé par le gouvernement pour diminuer l'empreinte écologique des établissements collégiaux pour 2020-2021.

RÉPONSE

Le Ministère dispose d'une annexe budgétaire d'investissement au « Régime budgétaire et financier des cégeps » afin de promouvoir l'amélioration de la performance énergétique et la diminution des gaz à effet de serre des bâtiments du réseau collégial.

Le Ministère a informé le réseau des modalités d'octroi de cette aide financière et compte recevoir des projets au cours de l'année 2020-2021.

Comme aucun projet n'a encore été soumis, il est difficile de prévoir les montants qui seront dépensés afin de réduire l'empreinte écologique.

Par ailleurs, le Ministère verse annuellement des sommes aux établissements collégiaux pour la réfection de leurs bâtiments. Ces enveloppes peuvent être utilisées pour améliorer l'efficacité énergétique de ceux-ci. Cependant, le Ministère n'est pas en mesure d'isoler le coût de ces sommes directement attribuées à l'amélioration énergétique ou à des mesures pour diminuer l'empreinte écologique.

Les établissements ne sont pas tenus de faire état au Ministère de leurs initiatives visant à diminuer leur empreinte écologique.

Cependant, le Ministère prend en compte certains paramètres dans son analyse pour l'octroi d'une subvention en matière d'infrastructures. Ainsi, les informations suivantes sont demandées aux établissements lors d'une demande d'aide financière :

- performances énergétiques ciblées et exigences relatives à l'utilisation de sources d'énergie renouvelable pour alimenter le système de chauffage principal en lien avec le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques du gouvernement du Québec (décret 518-2012);
 - utilisation du bois pour usages structuraux et architecturaux en lien avec la Charte du bois;
 - économie d'eau potable en conformité avec la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable.
-

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Nombre de stagiaires collégiaux, en 2019-2020, de chaque programme technique, tous cégeps confondus, menant à un diplôme collégial technique. Spécifier :

- a) Le nombre d'heures moyen de stage par programme.

RÉPONSE

Le Ministère ne détient pas cette information.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Nombre de stagiaire ayant bénéficié du Programme de bourses de soutien à la persévérance et la réussite des stagiaires en 2019-2020, et spécifier :

- b. Nombre de stagiaires bénéficiaires en travail social;
- c. Nombre de stagiaires bénéficiaires en éducation à l'enfance;
- d. Nombre de stagiaires bénéficiaires en éducation spécialisée;
- e. Nombre de stagiaires bénéficiaires en soins infirmiers;
- f. Nombre de stagiaires bénéficiaires en inhalothérapie.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n°312-1 des questions particulières de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Le montant total des bourses investi dans le cadre du Programme de bourses de soutien à la persévérance et la réussite des stagiaires en 2019 ainsi que les prévisions pour 2020-2021.

RÉPONSE

Ventilation de l'attribution des sommes 2019-2020¹	
Nombre d'étudiants acceptés dans le cadre du programme global	9 618
Montant versé	17,3 M\$

1. Données en date du 31 mars 2020. La période d'attribution du programme n'étant pas terminée, plusieurs demandes sont en cours d'approbations et d'autres seront à venir.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Nombre de stagiaires rémunérés ou compensés en 2019.

RÉPONSE

Hormis les stagiaires à l'emploi du Ministère, il n'y a aucun montant alloué à la rémunération des stages.

Le Ministère procède toutefois à d'autres modes de compensation financière des stagiaires, comme c'est le cas avec les trois programmes de bourses suivants.

- **Programme de bourses pour les internats en psychologie (2017)**
Au 31 mars 2020, 250 bourses de 25 000 \$ étaient disponibles pour les doctorants en psychologie effectuant leur internat dans un milieu du réseau de la santé ou du réseau de l'éducation.
La reddition de comptes attendue pour l'année 2019-2020 est à venir, de sorte que le nombre exact de doctorants ayant bénéficié d'une bourse sera précisé une fois l'analyse de celle-ci terminée.
- **Programme de bourses de soutien à l'intention des stagiaires de certaines formations des domaines de l'éducation, de la santé et des services sociaux (2019)**
Au 31 mars 2020, il y avait 9 618 bénéficiaires du Programme. L'année d'attribution se termine au 31 août 2020, les données sont donc partielles.
- **Bourses d'excellence aux futurs enseignants (2020)**
Pour l'année universitaire 2019-2020, il y a un total de 2 652 bourses d'excellence.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Nombre d'étudiant.e.s ayant profité du programme de mobilité étudiante, ventilé par région administrative.

RÉPONSE

	RÉGION ADMINISTRATIVE	NOMBRE D'ÉTUDIANTS AYANT PROFITÉ DU PROGRAMME DE MOBILITÉ ÉTUDIANTE
01	Bas-Saint-Laurent	360
02	Saguenay-Lac-Saint-Jean	128
04	Mauricie	470
05	Estrie	211
08	Abitibi-Témiscamingue	106
09	Côte-Nord	52
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	263
12	Chaudière-Appalaches	145

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Nombre de bourses de mobilité étudiante octroyées, par année, depuis la mise en œuvre du programme.

RÉPONSE

Année	Nombre de bourses de mobilité étudiante octroyées
2016-2017	30
2017-2018	512
2018-2019	692
2019-2020	501 (données provisoires)

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Copie des documents, avis, notes, analyses, rapports, études et résumés des rencontres ou des échanges concernant le programme de mobilité étudiante.

RÉPONSE

Les documents demandés sont des documents internes de travail. Il ne s'agit pas de dossier d'ordre public.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Nombre de personnes enseignantes dans le réseau collégial qui détiennent un diplôme de cycle supérieur universitaire ou un certificat en enseignement ou en pédagogie en 2019.

RÉPONSE

Pour l'année scolaire 2018-2019, le nombre total d'enseignants au collégial, tant pour la formation régulière que pour la formation continue, a été de 20 783 individus, ce qui représente 14 666,7 en équivalent temps complet (ETC). De ce nombre, 1 383 individus détiennent un diplôme de cycle supérieur universitaire ou un certificat en enseignement ou en pédagogie obtenu au Québec, ce qui représente 1 053,5 en équivalent temps complet (ETC).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Nombre de personnes enseignantes dans le réseau collégial en 2019.

RÉPONSE

Pour l'année scolaire 2018-2019, le nombre total d'enseignants au collégial, tant pour la formation régulière que pour la formation continue, a été de 20 783 individus, ce qui représente 14 666,7 en équivalent temps complet (ETC).

L'année scolaire 2018-2019 est la dernière dont les données sont disponibles.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Quel est l'état de situation concernant le projet de création d'un Conseil des collèges?

RÉPONSE

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur n'a pas à son plan de travail le projet de créer un Conseil des collèges.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Quel est le nombre de collèges privés offrant des DEC bilingues, quels programmes et combien de diplômes ont été décernés au cours des cinq dernières années?

RÉPONSE

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) rédige les programmes d'études conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC), les fait approuver par le ministre et les publie en français et met à la disposition des collèges anglophones une traduction anglaise lorsqu'un programme est offert par ces derniers, conformément à la Charte de la langue française.

Aucun programme d'études rédigé, approuvé et publié en français par le MEES peut être considéré comme étant « anglophone » ou « bilingue », bien que des éléments d'apprentissage de l'anglais soient inclus dans les composantes de formation générale des programmes conduisant au DEC ainsi que dans la composante de formation spécifique de certains de ces programmes.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Le gouvernement peut-il fournir une liste, par cégep, des activités qui ont été réalisées par les enseignantes et enseignants, qui ont été financées à partir du montant additionnel de dix millions de dollars prévu à la première section de l'annexe S051 du régime budgétaire et financier des cégeps pour l'année 2017-2018 et ayant pour objectif de soutenir la réussite scolaire des étudiantes et étudiants ayant des besoins particuliers (EBP) et celles et ceux en situation de handicap (EESH), en indiquant :

- a) La description de chaque activité;
- b) La libération accordée pour la réalisation de chaque activité;
- c) Le bilan de chaque activité.

RÉPONSE

Lors de la mise à jour du Plan économique du Québec de novembre 2015, un investissement additionnel de 7,5 M\$ en crédits supplémentaires (soit 10 M\$ par année scolaire) a été consenti au réseau collégial public pour l'ajout de ressources enseignantes hors conventions collectives, pour les exercices financiers 2015-2016 à 2019-2020. Cet investissement visait à soutenir la réussite scolaire des étudiants ayant des besoins particuliers et des étudiants en situation de handicap.

En 2017-2018, les sommes allouées dans le cadre de l'annexe budgétaire S051 devaient être dédiées à la libération des enseignants de leur charge d'enseignement pour la réalisation d'activités de soutien à la réussite des étudiants visés.

Les modalités de reddition de comptes suivantes ont été mises en place pour permettre au Ministère d'obtenir les informations nécessaires au suivi lié à l'ajout de ces ressources enseignantes :

- Le rapport financier annuel doit faire état de l'utilisation des sommes allouées;
- Le rapport annuel des activités (RAA) du collège doit comprendre un bilan de l'ensemble des activités réalisées permettant de démontrer en quoi elles ont contribué à soutenir la réussite scolaire des étudiants ayant des besoins particuliers ou des étudiants en situation de handicap et à contrer le décrochage scolaire.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

Cégep	Libération (ETC) ¹	Description et bilan des activités ²
Abitibi-Témiscamingue	n. d.	De nombreux projets pour les étudiants et les étudiantes en situation de handicap ont cours au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, et ce, dans les trois campus. Une grande proportion des programmes et des départements ont déposé un projet, allant de la création de capsules audio-vidéo pour les cours de langues à de l'accompagnement plus ciblé en stage.
Ahuntsic	n. d.	<p><u>Centre d'aide en physique</u> Des mesures de soutien et d'accompagnement afin de répondre aux questions sur les cours et réviser la théorie ont été offertes par les enseignants aux étudiants, dont les ESH, au centre d'aide en physique.</p> <p><u>Capsules pour laboratoire, centre d'aide en chimie et tutorat par les pairs</u> Une capsule favorisant la validation d'acquis en laboratoire a été produite. Les étudiants peuvent donc consulter le centre d'aide en chimie, où les ESH sélectionnés par les conseillers en services adaptés (CSA) rencontrent l'enseignant pour poser leurs questions, pour réviser la théorie, pour la compréhension des laboratoires ou toute demande d'aide. De plus, un programme de tutorat adapté a été offert pour les étudiants ayant besoin d'accompagnement plus pointu.</p> <p><u>Tutorat individualisé en biologie</u> Des enseignants ont rencontré des ESH afin de leur offrir du tutorat individualisé hebdomadaire.</p> <p><u>Capsules vidéo et adaptation de matériel en génie civil, géomatique et dessin technique</u> Des capsules vidéo ont été réalisées en lien avec la manipulation d'équipement en laboratoire et l'adaptation de matériel pédagogique du cours DAO.</p> <p><u>Accompagnement individualisé en mécanique du bâtiment</u> Rencontre individuelle avec les ESH afin de les soutenir et les accompagner dans leur parcours scolaire.</p> <p><u>Cours adaptés en éducation physique</u> Un cours d'éducation physique adapté est offert aux ESH. Les enseignants adaptent le contenu en lien avec les limitations de ces derniers afin de favoriser la réussite.</p> <p><u>Organisation et encadrement des ESH (gestion)</u> En collaboration avec les CSA, des rencontres ont été organisées avec les enseignants afin de trouver les meilleures mesures de soutien en classe pour les ESH.</p> <p><u>Mise en place d'un comité étudiant en situation de handicap pour les techniques auxiliaires de la justice</u> Plusieurs activités ont été réalisées par le Comité des étudiants en situation de handicap, notamment en effectuant des consultations auprès des enseignants du département afin d'évaluer les besoins et de déployer un plan d'action.</p> <p><u>Soutien et accompagnement des ESH en radiodiagnostic</u></p>

¹ Le nombre d'ETC est celui déclaré par les établissements collégiaux dans leur RAA de l'année 2017-2018. Lorsque ce nombre n'était pas disponible, il a été estimé en divisant les sommes dédiées à la libération du personnel par le salaire moyen des enseignants, estimé à 85 000 \$.

² La description et le bilan des activités sont extraits et adaptés des RAA des collèges pour l'année scolaire 2017-2018.

		<p>Les enseignants ont soutenu et accompagné les ESH vers les ressources appropriées du Collège. De plus, le département a mis en place un projet d'encadrement adapté. Les enseignants ont également travaillé à l'élaboration de stratégies de communication verbale et non verbale en stage.</p> <p><u>Tutorat adapté en EPM et médecine nucléaire</u> Un suivi individualisé a été organisé en collaboration avec les enseignants du département et les CSA.</p> <p><u>Suivi individualisé des ESH en histoire de l'art</u> En collaboration avec les enseignants et les CSA, la mise en place d'actions concertées afin d'encadrer les ESH dans l'application de leur plan d'intervention et des mesures particulières adaptées à leur situation a été faite. Un suivi en continu dans plusieurs cours, notamment en première session, a été offert.</p> <p><u>Encadrement individualisé en cinéma</u> Rencontres individuelles personnalisées pour mieux soutenir les ESH.</p> <p><u>Soutien des ESH en langues modernes – allemand</u> Dans le respect des plans d'intervention et des obligations, une aide ciblée a été offerte pour les étudiants en situation de handicap inscrits au projet de fin d'études.</p> <p><u>Ateliers pour les ESH – Français</u> Des enseignants ont élaboré et offert une série d'ateliers destinés à des étudiants qui présentent des difficultés particulières.</p> <p><u>Comité Harmonie</u> Mise en place d'un comité qui vise à apporter un meilleur soutien aux ESH qui éprouvent des problèmes de réussite. Les enseignants, en collaboration avec le SAIDE, s'assurent offrir le soutien nécessaire, selon le plan d'intervention de l'étudiant.</p> <p><u>Accompagnement des ESH</u> Allègement de la tâche de certains enseignants afin de leur permettre de mieux soutenir et accompagner les ESH tant dans la classe et que hors de la classe.</p>
Alma	0,65	<p><u>La métho en vidéo</u> Mise en œuvre de capsules pédagogiques sous forme de vidéo afin de faire des démonstrations, donner des conseils et montrer des exemples en lien avec la démarche scientifique et la méthodologie des Sciences humaines.</p> <p><u>Aidez-moi à réussir! (la suite)</u> Création de cours asynchrones en ligne permettant d'accompagner les étudiants internationaux dans leurs études en Techniques de comptabilité et de gestion afin de favoriser leur intégration et leur réussite.</p> <p><u>Centre d'aide en soins infirmiers</u> Établir un plan d'intervention personnalisé pour chaque étudiant en Soins infirmiers ayant des besoins particuliers, en ciblant les priorités et lui fixant des objectifs réalistes.</p> <p><u>Service d'aide en mathématiques</u> Élaboration de matériel pédagogique adapté dans le but d'offrir du soutien supplémentaire et nécessaire à la poursuite d'un cours de mathématiques avancé. Heures de tutorat individuel offertes et présentation de capsules mathématiques.</p>
André-Laurendeau	n. d.	<u>Soutien dans le développement de stratégies d'apprentissage adaptées à la limitation</u>

		<p>(Ateliers de groupes, rencontres individuelles et capsules vidéo) Apprentissage, application ou consolidation des stratégies d'organisation, planification; de gestion du temps; de gestion du stress anxiété; de passation d'examens; de travail d'équipe; de lecture; d'écriture; d'autocorrection et de résolution de problèmes.</p> <p><u>Soutien à l'apprentissage de logiciels intégrant les fonctions d'aide requises et au matériel adapté</u> (Ateliers de groupe, rencontres individuelles et capsules vidéo) Apprentissage, application, consolidation et enseignement des diverses fonctions des logiciels spécialisés : révision-correction, prédiction phonologique, révision et analyse linguistique, rétroaction vocale, utilisation des dictionnaires et de la grammaire.</p> <p><u>Soutien pour des situations complexes et intenses et suivi individualisé</u> Suivi individualisé selon les trois sphères suivantes : développer de saines habitudes scolaires; développer des habiletés personnelles et sociales/dimension personnelle; développer des habiletés personnelles et sociales/dimension sociale.</p>
Baie-Comeau	0,63	<p><u>Activités sélectionnées</u> Mesures inhérentes au volume d'ESH par enseignant et mesures d'encadrement et d'adaptation exceptionnelles.</p> <p>Projet de tutorat par une enseignante en français (langue et littérature) en compréhension de lecture.</p> <p>Projet d'intervention par l'aventure et le plein air par un enseignant en Techniques d'éducation spécialisée pour les ESH.</p> <p><u>Règles de priorité</u> 1. EESH avec recommandations 2. EESH sans recommandations 3. Autres étudiantes et étudiants en difficulté avec recommandations 4. Autres étudiantes et étudiants en difficulté sans recommandations</p>
Beauce-Appalaches	n. d.	<p><u>Encadrement personnalisé de la clientèle au programme Tremplin-DEC – en continuité</u> Ce projet consiste en une approche personnalisée de « coaching » auprès des étudiants de Tremplin DEC. La personne-ressource contacte personnellement les étudiants qui ont échoué à leurs premiers examens et ceux qui semblent en avoir besoin selon sa perception. Le service touche plusieurs dimensions et l'objectif est la réussite de la session.</p> <p><u>PHLEESH : suite et mise en œuvre du premier cours de philosophie et début du deuxième cours – en continuité</u> Ce projet poursuit la réalisation de matériel didactique pour le premier cours de philosophie « Philosophie et rationalité » selon les principes reconnus de la conception universelle de l'apprentissage et débute la création du matériel didactique du deuxième cours de philosophie « L'être humain ». Les outils produits sont utilisés par l'ensemble des enseignants du département et permettent aux étudiants une meilleure compréhension et rétention de l'information transmise, donc de meilleurs apprentissages.</p> <p><u>Service d'encadrement en Sciences humaines à Saint-Georges; Centre d'aide en Sciences humaines aux Centres d'études collégiales de Sainte-Marie et de Lac-Mégantic – en continuité</u> Le projet du Centre d'aide en Sciences humaines consiste en une période précise dans la semaine où les personnes responsables du service offrent des disponibilités et un suivi à des étudiants ayant des difficultés en particulier (personnes ciblées ou non). Il peut s'agir de difficultés sur le plan méthodologique ou scolaire dans un cours du programme de Sciences humaines (principalement les cours écueils, par exemple, Économie</p>

	<p>globale et Introduction à la psychologie), ainsi que sur le plan de la motivation. De plus, les étudiants qui éprouveraient des difficultés sur le plan de l'intégration dans le programme en première session pourront avoir recours à ce service.</p> <p><u>Augmenter la rétention des étudiants inscrits dans les programmes de Sciences de la nature (200.B0) et de Technologie du génie civil (221.B0) – nouveauté</u></p> <p>Ce projet d'aide à la réussite vise essentiellement à atteindre les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Permettre aux nouveaux étudiants d'avoir un meilleur arrimage secondaire-collégial afin de faciliter leur intégration aux études supérieures. – Accompagner les étudiants en difficulté en les aidant à avoir confiance dans leurs capacités de travail et d'apprentissage, ce qui permettra la démystification de la vision des étudiants pour des études en sciences et technologie. <p><u>Soutien aux étudiants avec besoins particuliers du Centre d'études collégiales de Sainte-Marie, au Centre d'études collégiales de Lac-Mégantic – en continuité</u></p> <p>L'objectif premier de la passation du questionnaire est de cibler les étudiants directement en analysant les réponses des étudiants à des questions spécifiques. En ce qui concerne la grille d'observation, il s'agit d'analyser les comportements des étudiants en classe pour ensuite cibler des étudiants qui ont des besoins spécifiques et de partager nos observations lors des Jeudis de la réussite. L'objectif de la création d'un système de mentorat est d'assurer un suivi des étudiants ciblés lors des Jeudis de la réussite. En simple, le questionnaire, la grille d'analyse et le mentorat sont une suite logique permettant d'identifier, de cibler et d'aider les étudiants en difficulté afin de leur offrir les ressources nécessaires à leur réussite scolaire et réduire, par le fait même, le décrochage scolaire.</p> <p><u>L'habileté d'autoévaluation : un levier pour le développement des compétences en stage (Accompagnement des stagiaires et étude encadrée en première année) – en continuité</u></p> <p>Le premier objectif du projet vise à développer l'habileté d'autoévaluation chez les stagiaires en difficulté afin d'améliorer leur sentiment de compétence et leur prise en charge comme future professionnelle. Le deuxième objectif concerne la rétention de la clientèle inscrite en TEE. La baisse des inscriptions dans le programme ainsi que la faible moyenne générale du secondaire (MGS) de plusieurs étudiantes et étudiants justifient une intervention afin de prévenir l'abandon du programme. Le troisième objectif consiste à élaborer des ressources et des outils d'aide pour soutenir les stagiaires en difficulté. Ces ressources pourraient être proposées en complément à l'encadrement des stagiaires autour de l'année scolaire 2019-2020, au terme du projet.</p> <p><u>Séances de Zenétudes – en continuité</u></p> <p>Les séances de Zenétudes (méthodes de relaxation, stretching, yoga, exercices respiratoires et de pratique de l'attention) visent l'amélioration de la capacité à se détendre. C'est une approche corps-esprit qui permet de diminuer les problèmes musculosquelettiques et les symptômes de stress et d'anxiété présents chez les étudiants et qui peuvent nuire à leur réussite.</p> <p><u>Aider les étudiants en difficulté et augmenter la réussite scolaire et mettre en place le projet Zenétudes, TES – en continuité</u></p> <p>Le programme Zenétudes, dont le principal objectif est de favoriser une saine transition entre le secondaire et le collégial, est implanté auprès des étudiants de première année dans les rencontres préparatoires de stage I.</p>
--	--

		Par la même occasion, un outil de dépistage des facteurs de risque d'abandon scolaire leur est administré. Le but étant de cibler les étudiants à risque modéré et sévère et les diriger vers les ressources d'aide appropriée le plus tôt possible. Les phases I, II et III ont été implantées.
Bois-de-Boulogne	3,4	<p>Les libérations des enseignants ont contribué au bon fonctionnement du Service de tutorat par les pairs, du Service d'aide en langue française et du Service d'aide en langues modernes. Diverses activités pédagogiques adaptées à la situation de ces étudiants ont pu être mises en place et du matériel a également été élaboré pour soutenir ces étudiants. Ces services ont les mandats suivants :</p> <p><u>Service de tutorat par les pairs (STPP)</u> Des étudiants-tuteurs formés offrent de l'aide aux étudiants qui souhaitent améliorer leur réussite, et ce, dans toutes les disciplines.</p> <p><u>Service d'aide en langue française (SALF)</u> Ce service apporte un soutien aux étudiants qui désirent améliorer leurs compétences en français écrit ou oral. L'aide est offerte par des pairs ou des tuteurs de formation universitaire et par la tenue d'ateliers.</p> <p><u>Service d'aide en langues modernes (SALM)</u> Pour accroître ses chances de réussite en anglais langue seconde, en espagnol ou en allemand, l'étudiant peut recourir aux services d'un moniteur et à des services virtuels (DECclic)</p>
Champlain	n. d.	<p>Pour soutenir la réussite des étudiants ayant des besoins particuliers ou un handicap ainsi que pour contrer le décrochage scolaire, les initiatives suivantes ont été prolongées en raison de leur succès ou ont été récemment mises en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Services de conseil, de mentorat et de tutorat; – Prise de notes; – Réalisation des examens dans un lieu calme et prolongement du temps alloué; – Accès à des logiciels et outils technologiques spécialisés; – Intégration d'un module de planification des examens; – Les enseignants ont entrepris des projets spéciaux pour faire l'essai de stratégies d'enseignement. Il y a eu entre autres des projets portant sur la compréhension de textes, les stratégies de rédaction, l'évaluation et la rétroaction, l'utilisation de la technologie de communication mobile, ainsi que des ateliers spécialisés destinés à préparer les étudiants à l'épreuve uniforme d'anglais; – Des ateliers sur la pédagogie inclusive ont été donnés aux membres du personnel enseignant par leurs pairs et le conseiller pédagogique.
Chicoutimi	3,70	<p>Le Cégep de Chicoutimi poursuit sa démarche visant l'inclusion des étudiants ayant des besoins particuliers et des étudiants en situation de handicap. Deux modalités sont mises en œuvre, soit travailler les stratégies pédagogiques visant l'inclusion par le biais de communautés d'apprentissage professionnel d'enseignants et soutenir les projets pédagogiques qui permettent d'offrir des services plus spécifiques répondant à certaines difficultés rencontrées par les étudiants ayant des besoins particuliers. Au cours de l'automne 2017 et l'hiver 2018, deux communautés de pratiques ont été accompagnées. Quinze enseignants y ont participé, 2,45 ETC y ont été consacrés et 654 étudiants ont été touchés par leur ajustement de pratiques.</p> <p>Pour l'ensemble des projets visant à répondre à des besoins particuliers, 1,25 ETC ont été consentis. Voici les projets particuliers mis en œuvre au cours de l'année pour lesquels des outils ont été créés et les impacts évalués :</p> <ul style="list-style-type: none"> – « Outiller les étudiants à mieux gérer leur peur de parler en public » (capsules vidéos)

		<ul style="list-style-type: none"> – « Conception d’outils de schématisation de concepts » (capsules vidéos et références web) – « Diversité et inclusion en soins infirmiers à l’aide de la CUA » (expérimentation et rapport », « Adaptation des cours de méthodes quantitatives aux besoins des ESH » (matériel pédagogique informatique). <p>Les projets suivants, répondants à certains besoins particuliers, ont aussi été maintenus au cours de l’année 2017-2018 : le service d’aide en mathématique, le soutien aux étudiants sportifs et le soutien en biologie en soins infirmiers.</p>
Dawson	n. d.	<p>Les projets mis en œuvre en 2017-2018 ont été conçus pour répondre aux besoins d’un grand nombre d’étudiants, y compris les personnes à mobilité réduite, en difficulté d’apprentissage ou avec des problèmes de santé mentale. Ces initiatives visaient aussi à offrir du soutien aux étudiants autochtones, aux personnes dont la langue primaire n’est pas l’anglais, et plus généralement aux étudiants dits vulnérables. Les meilleures pratiques et les conclusions des recherches ont été partagées au sein des départements et entre eux, ainsi qu’avec différents services aux étudiants et au niveau collégial.</p> <p><u>Soutien aux ESH dans les cours d’éducation physique</u> Ce projet vient en aide aux étudiants à mobilité réduite, aux prises avec des problèmes de santé mentale, en difficulté d’apprentissage ou avec d’autres besoins particuliers, en assurant qu’ils trouvent un cours d’éducation physique ou des accommodements adaptés à leurs besoins et capacités. Du soutien est aussi offert pour les enseignants et le centre AccessAbility en matière de résolution de problèmes, de formation sur la conception universelle de l’apprentissage (CUA) pour les enseignants et d’accompagnement individuel pour les étudiants à court ou à long terme. Du soutien individuel est aussi offert pour les étudiants à mobilité gravement réduite en éducation physique.</p> <p><u>La pédagogie et l’anxiété</u> Ce projet a mis en lumière que des changements à la structure des cours, aux activités en classe et aux outils d’évaluation peuvent diminuer l’anxiété des étudiants en classe, et améliorer l’engagement, l’apprentissage et la réussite scolaire. Ce modèle social de l’anxiété (à l’inverse de ceux qui situent l’anxiété dans l’individu) cadre avec les principes de la CUA. Par un sondage en ligne des étudiants en sciences sociales de Dawson, les chercheurs ont mesuré l’étendue de l’anxiété des étudiants et identifié différents facteurs de corrélation, notamment : le fait d’être une femme, d’appartenir à une minorité ethnique, d’avoir une identité de genre non conforme ou de vivre du stress financier. Les conclusions ont été communiquées au corps enseignant dans différents lieux.</p> <p><u>Cours en ligne et CUA</u> En utilisant une variété de formats en ligne – cours hybrides, classes inversées, synchrones ou asynchrones – les enseignants offrent de la flexibilité aux étudiants aux prises avec différents problèmes d’apprentissage. Les étudiants souffrant de TDA, de lenteur du traitement de l’information, de dyslexie, de dysorthographe, de déficience visuelle et autres sont en mesure d’adapter la matière à leurs besoins plus facilement. Ce projet a permis aux enseignants d’expérimenter nombre de pédagogies en ligne fondées sur des preuves.</p> <p><u>Classement en anglais</u> L’objectif de ce projet est double. En premier lieu, il vise à assurer que les étudiants dont l’anglais n’est pas la langue première sont placés dans une classe d’anglais du niveau approprié, une condition essentielle pour créer</p>

un contexte où les étudiants apprennent à communiquer efficacement en tant que lecteurs, écrivains, auditeurs et locuteurs. En second lieu, le programme permet d'assurer un meilleur suivi des cas où le classement était inapproprié, afin d'améliorer les outils de classement.

Soutien aux étudiants autochtones

Ce projet a fourni aux étudiants autochtones le soutien nécessaire du corps enseignant pour leur permettre de réussir dans leurs programmes d'études. Les étudiants autochtones qui viennent au collège ont souvent des difficultés d'apprentissage, vivent ou ont vécu des traumatismes personnels et communautaires, manquent substantiellement d'habiletés pour l'étude, sont aux prises avec des enjeux d'identité et d'appartenance à l'environnement collégial qui nuisent à leur apprentissage, et ont souvent besoin d'une période d'adaptation prolongée quand ils sont issus de communautés éloignées. Le soutien à ces étudiants se manifeste de plusieurs façons, notamment par le développement d'habiletés d'apprentissage, de l'aide dans les cours de français, du tutorat, du mentorat, du counseling émotionnellement et culturellement significatif, et par des programmes d'approche communautaire. Cette initiative a aussi permis aux enseignants de mieux comprendre les besoins des étudiants autochtones et d'adapter leur pédagogie en conséquence.

Les étudiants en situation de handicap et PowerPoint

Ce projet s'est intéressé à l'utilisation de notes PowerPoint en ligne par les étudiants pour informer et influencer la pratique de l'enseignant. La recherche a montré qu'il est bon pour les étudiants à besoins particuliers d'avoir accès aux présentations PowerPoint bien avant le cours. Cela permet aux étudiants de télécharger la présentation, de la lire et de préparer leurs questions pour l'enseignant.

Stratégies pédagogiques en sciences sociales

Les enseignants ont mis au point des stratégies pédagogiques dans le cours Research Methods pour soutenir les étudiants vulnérables en sciences sociales. Afin d'aider les étudiants à améliorer leurs capacités scolaires, le cours s'est inspiré d'activités pédagogiques telles que les portfolios électroniques et l'apprentissage par problèmes, et des ressources comme les habiletés scolaires, l'aide scolaire, etc. pour aider les étudiants à en savoir plus sur les habiletés scolaires (gestion du temps, organisation, prise de note, lecture active, écoute active et rédaction académique) et à les développer.

Cours sur les habiletés d'apprentissage en formation continue

Ce projet a permis de développer et de mettre en œuvre un cours sur les habiletés d'apprentissage en formation continue. Un programme robuste et détaillé a été créé pour ce cours, puis transféré avec succès à trois nouveaux enseignants. Des groupes de discussion ont été organisés avec les étudiants afin de recueillir leurs suggestions pour rendre le cours plus efficace dans l'enseignement de stratégies de réussite scolaire aux futurs étudiants. Le cours a engendré un solide réseau de professionnels et d'employés de soutien du collège qui travaillent maintenant à soutenir ces étudiants vulnérables.

Ateliers de gestion du stress pour les étudiants

Dans le cadre de cette initiative, des ateliers de gestion du stress ont été conçus et mis en œuvre tout au long de la session. Les ateliers d'adaptation au stress ont présenté aux élèves une variété de techniques pour réduire leur niveau de stress général et favoriser la réussite scolaire. Les habiletés présentées ont été conçues pour aider les participants à gérer leur temps, augmenter leur estime personnelle, changer leur mentalité, améliorer leurs capacités de communication, réduire l'utilisation excessive de la

		<p>technologie, apprécier ce qu'ils ont et accepter leur unicité.</p> <p><u>Conception universelle de l'apprentissage : communauté de pratique</u> La pédagogie universelle a un impact sur la motivation et la réussite. Elle permet aux enseignants de mieux répondre aux besoins de tous les étudiants dans leur salle de classe. Cette communauté de pratique soutient les enseignants dans le développement d'activités pédagogiques variées en ligne qui sont conçues pour répondre aux besoins des étudiants à besoins particuliers.</p> <p><u>Writing in the Disciplines (WID) pour les étudiants à besoins particuliers</u> Les enseignants participant à cette communauté d'apprentissage développent et mettent en œuvre des techniques pédagogiques pour écrire dans toutes les disciplines. WID contribue à augmenter l'engagement et améliorer l'apprentissage des étudiants en aidant les enseignants à concevoir des cours, des travaux et des outils d'évaluation informés par une connaissance de la littérature spécialisée et des meilleures pratiques sur l'enseignement de l'écriture, l'apprentissage actif et la pensée critique.</p> <p><u>Échanges narratifs</u> Cette initiative repose sur des échanges narratifs pendant lesquels des étudiants d'établissements postsecondaires à Montréal partagent leurs expériences avec les communautés autochtones; en retour, les membres de ces communautés partagent leurs histoires. Le résultat de ces échanges a été de produire de la matière accessible par tous les étudiants et enseignants autochtones voulant en savoir plus sur l'expérience des autochtones en éducation. Cette information peut aussi être utilisée pour créer un modèle pour les établissements d'enseignement postsecondaire, créer des systèmes de soutien social et scolaire efficaces pour les étudiants autochtones, et concevoir des programmes, des cours et des pédagogies plus favorables, respectueuses et significatives pour les étudiants et communautés autochtones. Le but général de cette stratégie est d'améliorer l'accès des étudiants autochtones à l'éducation.</p>
Drummondville	2,93	<p>Les ressources allouées ont été utilisées de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Offrir un encadrement aux ESH dans le cadre de leur programme d'études ou de leur stage (30 652 \$); – Développer des activités pédagogiques adaptées à leur situation ou qui répondent à certaines problématiques vécues par ces étudiants dans le cadre de leurs études (122 603 \$); – Adapter des activités pédagogiques ou du matériel d'apprentissage en fonction de pratiques pédagogiques inclusives qui accordent la priorité à la diversité des approches pédagogiques, notamment la conception universelle de l'apprentissage (45 794 \$); – Mettre sur pied des projets mobilisateurs qui peuvent avoir un impact significatif sur leur réussite scolaire (6 892 \$);
Edouard-Montpetit	n. d.	<p>Le Comité d'inclusion des étudiants en situation de handicap (CIEESH) a tenu cinq rencontres et réalisé une partie importante de son plan de travail.</p> <p><u>Recommandations sur les balises (critères) et le processus de traitement des activités de soutien aux EESH</u> L'intégration des activités de soutien dans les plans de travail départementaux a entraîné des modifications importantes aux mécanismes de suivi et de collaboration entre les différents acteurs et posé de nouveaux défis. Une rencontre avec les porteurs de projets départementaux a d'abord permis de présenter les balises de l'Annexe S051 et autres considérations du Cégep à ce propos.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Le suivi des plans de travail départementaux, relevant de la responsabilité des directions adjointes des études, est assuré par le Service des programmes. Les conseillers pédagogiques et les conseillères du Centre de services adaptés, tous impliqués dans

		<p>l'appropriation des activités de soutien aux EESH et aux EBP, ont eu à développer de nouvelles collaborations avec les professeurs. L'inévitable période d'appropriation des défis pédagogiques, de distinction des rôles et d'identification des balises à mettre en œuvre a causé certaines insécurités prévisibles.</p> <p>– La remise des plans de travail des départements le 30 septembre, alors que la session est déjà avancée, réduit les possibilités d'ajustements ou de collaborations nouvelles.</p> <p>Pour pallier ces difficultés, le CIEESH a proposé une démarche de présentation des projets achevés, qui permet de prendre acte des objectifs poursuivis et des actions menées avant la fin de l'année 2017-2018, de proposer des pistes d'intervention spécifiques ou générales pour l'année suivante et de préciser les balises de réalisation des activités de soutien aux ESH. Trois séances de présentation des activités de soutien réalisées se sont déroulées les 10, 15 et 17 mai. En plus des porteurs de projets des départements, les directions adjointes des études, les conseillers pédagogiques, les conseillères du Centre de services adaptés, les coordonnateurs départementaux et les membres de la Commission des études étaient invités à assister à ces rencontres. Les présentations ont fait l'objet d'une réflexion du CIEESH, afin de proposer des pistes d'actions pour l'avenir et de définir plus clairement certaines balises de réalisation, notamment en ce qui concerne les frontières de fonction et les collaborations avec le CSA.</p> <p><u>Identifier et analyser les situations problématiques soumises à l'attention du comité et proposer des pistes de solutions</u></p> <p>Les questions touchant la confidentialité des données et la protection des renseignements personnels ont été explorées davantage avec Maître Chvatal de la Fédération des cégeps. Les explications supplémentaires de Maître Chvatal ont permis de confirmer les assises légales actuellement en place au Cégep, tout en invitant à définir avec plus de précision les particularités de certains départements (stages, laboratoires, etc.). Le comité a convenu de poursuivre les travaux en 2018-2019.</p> <p><u>Diffuser les bilans, les bons coups et les outils élaborés dans le cadre des projets et des activités de soutien aux ESH</u></p> <p>Les professeurs responsables dans chacun des départements ont été invités à présenter les résultats de leurs travaux lors des trois rencontres qui se sont déroulées en mai, tel qu'indiqué précédemment. Il a été convenu que les présentations seraient rendues accessibles à l'ensemble de la communauté collégiale par l'entremise du site du Guide EESH.</p> <p><u>Assurer une mise à jour, une bonification et une plus grande promotion du Guide EESH</u></p> <p>Un sous-comité de travail s'est réuni, avec la collaboration de la Direction des communications, pour revoir l'ensemble de l'information et l'architecture de présentation du Guide EESH. L'objectif de soutenir les professeurs demeure. Une nouvelle architecture a été convenue et les travaux de mise à jour se réaliseront au cours des prochains mois.</p> <p><u>Offrir de formation à toutes les catégories d'emploi sur des réalités communes</u></p> <p>Les réflexions des membres du CIEESH, alimentées par les lectures personnelles et la participation à différents colloques, pointent inévitablement vers la perspective de travailler davantage au développement de la pédagogie inclusive. Le CIEESH a d'abord voulu approfondir sa réflexion en recevant madame Anne-Marie Duval, conseillère pédagogique au Cégep de Sainte-Foy et formatrice de l'AQPC. Sa présentation a permis de confirmer la nécessité de poursuivre la démarche d'élaboration et l'accompagnement des professeurs à la</p>
--	--	--

		<p>pédagogie inclusive, tout en suscitant la réflexion de l'ensemble des acteurs impliqués.</p> <p><u>Bilan des activités départementales 2017-2018 et recommandations du CIEESH concernant les activités de soutien EESH 2018-2019</u></p> <p>Après un exercice de présentation des activités de soutien EESH réalisées en 2017-2018, le CIEESH a recueilli les commentaires de différents intervenants et émet maintenant certaines recommandations à considérer dans le processus d'identification et de réalisation des activités de soutien aux EESH pour 2018-2019. Ces recommandations sont à présent soumises à la Direction des études, qui devra confirmer aux coordinations départementales celles qui seront retenues pour 2018-2019.</p>
St-Félicien	n. d.	<p>En mai 2017, le Cégep a amorcé l'intégration du nouveau programme « Zenétudes » par une formation dédiée aux enseignants et aux membres du personnel intervenant auprès des étudiants. Ce programme novateur vise la prévention de la dépression et de l'anxiété au moment de la transition secondaire-collégial. Au cours de l'année 2017-2018, ce sont 150 étudiants qui ont participé au volet 1 de la formation, représentant un peu plus de 15 % de notre effectif étudiant. De ce nombre, 32 étudiants ont été dépistés pour un encadrement individualisé avec les travailleurs sociaux impliqués dans les dossiers et la psychologue de l'établissement.</p>
Sainte-Foy	n. d.	<p>Durant l'année 2016-2017, la Direction des études a mis sur pied un groupe de travail composé d'une quinzaine de professeurs issus de chacune des familles de programmes, de chacune des disciplines de la formation générale et du cheminement Tremplin, afin de contribuer à nourrir la réflexion sur les besoins des professeurs amenés à soutenir les étudiants ayant des besoins particuliers. Sous la responsabilité du Service du développement pédagogique et institutionnel et des Services adaptés, les travaux de ce groupe ont été soutenus et animés par des professionnels dont l'expertise est liée aux différents aspects de ce sujet. Le travail s'est organisé autour de deux axes, soit le développement d'une vision commune et le partage d'expertise au moyen de projets visant à développer des outils concrets pour soutenir l'ensemble des professeurs. Une journée pédagogique institutionnelle en juin 2017 a permis à cette communauté de pratique de partager le fruit de leurs réflexions collectives, de faire état de l'avancement des projets amorcés pour soutenir les professeurs et de recueillir les besoins de la communauté afin d'orienter la suite des travaux autour de la pédagogie inclusive.</p> <p>Les travaux de l'année 2017-2018 se sont inscrits en continuité de ce qui a été amorcé l'année précédente. À l'automne 2017, quinze professeurs ont été libérés pour finaliser les projets en lien avec les outils en soutien à la pédagogie inclusive, et ce, dans une perspective de diffusion à l'ensemble des professeurs. Ils ont contribué au développement d'une ressource en ligne, Espace inclusion, sur un environnement d'apprentissage numérique, dont l'objectif est de permettre l'appropriation à la fois des concepts essentiels liés à la pédagogie inclusive et d'outils pouvant soutenir l'enseignement en classe au regard des étudiants ayant des besoins particuliers. De façon plus particulière, les outils proposés touchent le développement des attitudes socioprofessionnelles, la gestion de classe, l'inclusion sociale et le travail d'équipe, l'attention et la mémoire ainsi que le développement de la logique. Cette ressource a été rendue disponible au début de l'hiver 2018. Par ailleurs, quatre professeurs ont été libérés à l'hiver 2018 pour soutenir le déploiement de cette ressource à l'ensemble de la communauté. De l'information sur l'Espace inclusion a été diffusée dans les départements, des rencontres d'information et des ateliers d'appropriation ont également été offerts aux professeurs au cours de la session.</p> <p>Les travaux de l'hiver 2018 se sont principalement axés sur la planification et l'organisation d'un réseau de soutien par les pairs, soit le</p>

		<p>réseau Relais-inclusion. En effet, lors de la journée pédagogique de juin 2017, de nombreux professeurs ont exprimé le souhait d’avoir un soutien de proximité en lien avec la question des étudiants ayant des besoins particuliers. Ainsi, cinq professeurs provenant d’univers différents ont constitué un groupe de travail qui avait pour mandat de contribuer à définir ce futur réseau et à développer les outils nécessaires à son implantation sous forme de projet pilote en 2018-2019, et ce, en s’appuyant sur les réflexions et les travaux antérieurs. Sous la responsabilité du Service de développement pédagogique et institutionnel et soutenus par une ressource professionnelle, les cinq professeurs ont pu s’approprier les questions relatives aux ESH et aux étudiants ayant des besoins particuliers, se familiariser avec les différentes pratiques pédagogiques pertinentes favorisant l’inclusion et la réussite et mieux comprendre le rôle du professeur dans ce contexte. Ils ont ensuite été conviés à réfléchir aux différents enjeux liés à la question du soutien par les pairs sous l’angle de la pédagogie inclusive.</p> <p>Sur la base de ces réflexions, le réseau a été défini quant à son mandat, sa forme et son fonctionnement. Il sera composé de dix-huit professeurs, dont deux coordonnateurs, représentant des groupements de départements ayant un lien de proximité dans le cégep et un lien au regard de leur champ d’études. Le rôle des futurs professeurs Relais-inclusion a aussi été défini en complémentarité et dans le respect du rôle des différents professionnels qui soutiennent les étudiants dans leur cheminement scolaire et leur réussite. Tout au long de la session, la communauté a été tenue informée de l’avancement des travaux. Une consultation d’une quinzaine de professeurs a aussi permis d’obtenir une rétroaction du milieu sur le projet envisagé et d’apporter des ajustements en fonction des commentaires recueillis. Le groupe de travail a développé les outils nécessaires à l’implantation du réseau, notamment les calendriers de rencontres, les échéanciers, le matériel destiné à la formation des futurs professeurs Relais-inclusion qui participeront au projet pilote, les outils pour le suivi de l’expérimentation.</p> <p>De plus, une partie des ressources a été utilisée directement pour permettre d’offrir un encadrement additionnel et favoriser la réussite scolaire des étudiants du cheminement Tremplin et des étudiants inscrits au Tandem, notre centre d’aide à l’apprentissage. Deux professeurs ont également été libérés pour travailler respectivement sur deux mesures de soutien à la persévérance et à la réussite en lien avec des besoins particuliers dans le programme Sciences, lettres et arts et dans la discipline éducation physique.</p> <p>En bref, les travaux réalisés en 2017-2018 au Cégep de Sainte-Foy en lien avec le soutien à la réussite scolaire des ESH et des EBP ont permis de consolider les réflexions autour de la pédagogie inclusive, d’animer le milieu quant à l’apport de la perspective pédagogique sur la réponse aux besoins particuliers des étudiants, de diffuser des outils concrets en soutien à l’enseignement et de préparer la mise en place d’un réseau de proximité et de soutien par les pairs qui permettra de favoriser le développement de pratiques pédagogiques inclusives dans les programmes. La prise en charge collective de cette question est, pour nous, le meilleur moyen d’avoir un impact réel sur la réussite éducative des étudiants.</p>
Garneau	n. d.	<p><u>Des projets en réponse aux besoins</u></p> <p>La trentaine de professeurs libérés afin de prendre en charge les besoins pédagogiques particuliers étudiants ont trouvé des manières variées pour prendre en charge les besoins des étudiants. Certains ont opté pour de l’accompagnement individuel, d’autres pour la conception de capsules ou d’autres outils qui pourront être mis à profit pendant plusieurs années. Plusieurs ont aussi conçu des outils visant à appuyer leurs collègues face aux défis que présentent les classes d’aujourd’hui, lesquelles réunissent des étudiants aux besoins variés. (Il est difficile d’établir le nombre de professeurs avec justesse, notamment parce dans certaines disciplines les professeurs étaient libérés à l’automne et d’autres à l’hiver, sans compter</p>

que, pour des raisons diverses, certains ont pris le relais d'un collègue en cours de route.)

Vers une communauté de pratique

L'un des faits marquants de l'année est assurément la constitution de la communauté de pratique Étudiant en situation de handicap – Pédagogie inclusive. On se souviendra que, au moment de déposer le bilan de la Cellule 2 au printemps 2017, les membres de la Commission des études du Cégep Garneau avaient formulé le souhait que les professeurs bénéficient d'un accompagnement de la part d'un conseiller pédagogique. Leur appel a été entendu deux fois plutôt qu'une puisque, au cours de l'année 2017-2018, les professeurs ont été soutenus non seulement par une conseillère pédagogique du Service des programmes et de la vie pédagogique, mais aussi par une conseillère des Services adaptés.

La communauté de pratique Étudiant en situation de handicap – Pédagogie inclusive s'est avérée un lieu riche de collaboration entre les services adaptés et la communauté pédagogique incarnant ainsi la vision déposée par la Cellule 2 au regard de la collaboration requise pour soutenir les étudiants en situation de handicap.

Au cours de l'année, les professeurs et les deux professionnelles se sont rencontrés à huit reprises. Une neuvième rencontre se tiendra au début de juin. Quel que soit le projet mis de l'avant par les professeurs (accompagnement individuel d'étudiants, conception d'outils d'apprentissage ou d'enseignement, etc.), quel que soit le programme dont il provenait (programmes préuniversitaires, BI, de programmes techniques ou la formation générale), les professeurs ont témoigné de leur appréciation au regard de ce lieu d'échange et de partage d'information qu'est devenu ce que nous appelons dorénavant la communauté de pratique Étudiant en situation de handicap – Pédagogie inclusive.

À chaque rencontre, les professeurs et les professionnelles présents ont échangé à propos de sources (articles, vidéos, livres...) de nature à inspirer leur pédagogie. Les professeurs qui le souhaitaient partageaient généreusement les outils ou les stratégies qu'ils ont conçues permettant ainsi aux autres de se les approprier, mais aussi de leur faire des suggestions qui les inspirent dans l'évolution de leur projet. Les professionnelles présentes ont aussi proposé à la communauté de se familiariser avec les concepts de conception universelle d'apprentissage et de pédagogie inclusive. La communauté a de plus reçu un ancien étudiant de Garneau devenu avocat en composant avec un TDAH. Sans fard, il a généreusement répondu aux questions des professeurs, leur permettant de mieux saisir sa réalité, les écueils qu'il a croisés sur sa route, mais aussi les forces qui viennent avec la réalité d'une personne ayant des besoins particuliers (empathie, sensibilité, créativité) et qui le servent chaque jour dans sa vie personnelle et professionnelle. En juin, l'année se terminera en beauté, alors qu'une psychologue parlera d'anxiété et une professeure des Techniques d'intervention en délinquance viendra partager des stratégies au regard de l'accompagnement en stages. Pour cette dernière activité, nous avons pensé ouvrir la porte aux personnes qui prendront le relais d'une libération l'année prochaine et qui souhaiteraient profiter de cette activité.

Le travail des professeurs libérés vu par les professeurs libérés

Lors de la rencontre du 7 mars de la communauté des professeurs Étudiant en situation de handicap – Pédagogie inclusive, l'un des points portés à l'ordre du jour concernait la vision des membres de cette communauté au regard du mandat qui leur est confié. Soulignons que, avant que nous commençons la discussion, les professeurs ont insisté sur l'importance à leurs yeux d'entendre toutes les personnes ayant bénéficié d'une libération en lien avec un projet Étudiant en situation de handicap.

Au cours de l'année, plusieurs professeurs membres de la communauté de pratique ont témoigné du défi qu'avait représenté pour eux le fait de n'avoir pas de point de repère pour lancer leurs projets. L'objectif de cette discussion était donc de clarifier ce qui, à leurs yeux, le type de projets qui devait être mené de même que le rôle et la contribution des professeurs libérés. Cette information a été portée à la connaissance de la directrice des études et du représentant syndical à la pédagogie. Au sortir d'une rencontre entre ces deux personnes, une professeure et la conseillère pédagogique reliée au dossier, ont rédigé les grands traits d'une proposition de mandat apportant les précisions recherchées par les professeurs. Soulignons que ce texte a été mis à la disposition des professeurs et soumis à leur approbation lors d'une rencontre ultérieure de la communauté de pratique.

Partager avec l'ensemble la communauté pédagogique

Trois activités portant sur la pédagogie inclusive sont au menu de la journée pédagogique du 31 mai 2018.

S'inspirant des populaires TED talk, les professeurs de la communauté de pratique partageront avec leurs collègues des outils qu'ils ont développés et qui pourront être repris ou qui sauront inspirer les professeurs qui assisteront au PED talk. Une présentation des outils dont nous disposons au Cégep Garneau à l'intention des étudiants en situation de handicap et plus largement aux besoins particuliers de l'ensemble des étudiants sera proposée à l'auditorium. Parlons enfin de la formation proposée par l'Association québécoise de pédagogie collégiale et qui propose une perspective pédagogique visant la prise en charge des besoins particuliers des étudiants. L'année dernière, les professeurs libérés avaient organisé une première session de cette formation. Dès le début de cette année, plusieurs professeurs ont demandé que l'on propose à nouveau cette formation. Il n'a pas été possible d'organiser cette formation en janvier, mais ce sera chose faite lors de la journée pédagogique du 31 mai 2018. Soulignons que la formation offerte affiche « complet ». Porté par un désir de cohérence, le Service des programmes et de la vie pédagogique a organisé une version de cette formation à l'intention de professionnels et de cadres du Cégep Garneau. Ainsi, professeurs, professionnels et cadres partageront un vocabulaire et des outils communs.

Une communauté virtuelle pour tous

Le corps professoral du Cégep Garneau compte plus de 400 personnes. La communauté de pratique Étudiant en situation de handicap – Pédagogie inclusive rallie pour sa part une trentaine de professeurs. Il fallait trouver un moyen de rejoindre davantage de personnes et de leur permettre de profiter du travail de la communauté, d'avoir accès à de l'information à propos de la pédagogie inclusive et de prendre part aux discussions pédagogiques autour des enjeux reliés aux besoins particuliers des étudiants. C'est dans cette perspective qu'a été créé le Moodle Pédagogie inclusive, lequel sera peu à peu accessible à tous les professeurs. Outre une courte autoformation et un texte introductif à la pédagogie inclusive, on y trouve un outil où chacun peut consulter ou déposer un outil ou une source d'inspiration ou d'information. Un forum propose aussi de discuter des outils déposés et un autre permet de faire un appel à tous dans la recherche d'une solution à un défi pédagogique rencontré.

Cette approche a été choisie parce qu'elle est simple, ne coûte rien et qu'environ 40 % des professeurs sont déjà des familiers de Moodle. Le défi qui se présente à nous est simplement de trouver le temps de donner l'accès à l'ensemble des professeurs du Cégep à Moodle, une opération qu'il n'est malheureusement pas possible d'automatiser, mais à laquelle davantage d'efforts pourront être consacrés après la fin de la présente session. Toute personne qui n'a pas de compte Moodle et souhaite y avoir accès peut en faire la demande au conseiller pédagogique TIC du Cégep

		Garneau, M. Alain Marcotte.
Gaspésie-et-des-Îles	1,30	<p>Les ressources allouées ont été utilisées de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Implantation d'un centre d'aide en méthodologie au campus de Gaspé; – Réalisation d'activités d'initiation à Antidote et d'appropriation, dans les cours de langue et littérature dans les quatre campus, principalement chez les étudiants et étudiantes de première année; – Créer un lieu, coanimé par un enseignant ou une enseignante et une conseillère pédagogique, pour échanger sur la motivation étudiante, les axes pédagogiques reliés et proposer des stratégies aptes à guider vers la réussite; – Valider la faisabilité d'implantation du programme Zenétudes (prévention universelle de l'anxiété au Cégep pour l'automne 2018); – Projet de recherche pour évaluer la motivation et l'engagement étudiant du programme Techniques d'intervention en délinquance; – Projet visant à documenter les taux de rétention et de réussite des étudiants en formation à distance multisite, les besoins et les sources de motivation, les mesures d'aide existantes et l'organisation de ces mesures en FAD; – Désigner, à partir de l'hiver 2017, un enseignant responsable des dossiers de la réussite dans son campus.
Gérald-Godin	n. d.	<p>Par ailleurs, la somme de 72 500 \$ a été octroyée au Cégep Gérald-Godin en 2017-2018 par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du programme de Soutien à la réussite scolaire des étudiants ayant des besoins particuliers et des étudiants en situation de handicap (annexe S051). La somme a permis de mettre en place un centre d'aide en philosophie, de libérer un enseignant d'informatique pour répondre aux besoins des étudiants du programme au moment des évaluations au SAIDE, d'élargir le programme de mentorat interculturel à tous les élèves du Cégep, d'offrir un cours de mise à niveau en français spécifiquement conçu pour répondre aux besoins particuliers des étudiants allophones, d'ajouter des capsules méthodologiques dans le premier cours de littérature, et finalement d'ajouter dans les cours de sciences politiques des capsules de méthodologie spécifiques aux sciences humaines ainsi que des capsules visant l'amélioration des compétences en littératie.</p>
Granby Haute-Yamaska	n. d.	<p><u>Centre d'aide en Sciences humaines</u></p> <p>Le centre d'aide vise à instaurer des mesures d'intervention directe et personnalisée avec les étudiants en difficulté. Le professeur responsable de l'encadrement est présent dans un local de classe deux midis par semaine en vue de répondre aux questions des étudiants et de les aider dans leur apprentissage. Le responsable est un-e enseignant-e ayant des cours de première année (première session) dans sa tâche. Ceci permet d'identifier (et de référer) rapidement les étudiants. Des rencontres individuelles avec l'enseignant responsable sont aussi effectuées avec les étudiants en difficulté et permettent aux étudiants de faire un retour sur les évaluations ou les difficultés rencontrées, et ce, dès le début de la session. L'enseignant responsable du centre d'aide répond aux questions des étudiants par MIO (s'applique surtout aux questions sur les normes méthodologiques). Tous les enseignants du département sont sollicités afin de référer au centre d'aide tous les étudiants en difficulté (EESH).</p> <ul style="list-style-type: none"> – Fournir aux étudiants des méthodes d'apprentissage (environnement de travail, prise de notes, lecture efficace, gestion du temps, gestion du stress, stratégies d'études, stratégies d'écriture, etc.) qui leur permettront d'améliorer leurs chances de réussite; – Aider les étudiants dans la réalisation des travaux (les normes méthodologiques, la politique de plagiat, la recherche bibliographique, etc.);

		<ul style="list-style-type: none"> – Fournir une aide aux étudiants quant à l'utilisation des logiciels utilisés dans les cours de sciences humaines, notamment la suite Office (Excel, Word, PowerPoint, etc.); – Apporter aux étudiants des outils qui leur permettront de comprendre leur style d'apprentissage et de l'adapter au style d'enseignement du professeur; – Aider les étudiants à développer et à utiliser leurs compétences métacognitives (apprendre à apprendre). – Identifier et référer les étudiants qui ont des difficultés psychologiques pouvant altérer le bon déroulement de leurs études (faible estime de soi, faible motivation pour les études, etc.). – Créer un lien plus étroit entre les étudiants, les enseignants, le Carrefour de la réussite et l'enseignant — tuteur, assurant ainsi une meilleure coordination entre les différentes ressources et les différents services offerts. <p>Éventuellement, le centre d'aide en sciences humaines pourrait devenir un centre d'aide à la méthodologie pour l'ensemble de la communauté étudiante.</p> <p>Automne : 110 consultations au centre d'aide, 65 étudiants différents. Hiver : 86 consultations au centre d'aide, 46 étudiants différents.</p> <p><u>Conception universelle des apprentissages</u></p> <p>La première phase du projet avait pour objectif d'appliquer certaines stratégies relatives à la conception universelle de l'apprentissage à l'enseignement collégial.</p> <p>Deux objectifs principaux ont été réalisés par différentes actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appropriation de l'approche : <ul style="list-style-type: none"> – Lecture de documents proposés par différentes personnes ressources concernant cette approche (21 documents ou site Internet). – Rencontre avec des personnes ayant développées une expertise en CUA : 5 entrevues individuelles d'une durée de 1 h -1 h 30 et partage d'outils. – Participation à une journée de formation sur la mise en place de la CUA. – Participation à trois fins de semaine de formation sur une méthode possible en CUA. – Participation à 1/2 journée de formation sur le Prezi pour varier les méthodes de représentation de la matière. – Participation à une journée de formation sur « Reading apprenticeship » et sur la « Gestion de classe ». • Planification de l'utilisation de l'approche : <ul style="list-style-type: none"> – Adaptation d'une partie des stratégies d'enseignement et d'apprentissage : différents modes de représentation, plan de cours et de leçon partiellement CUA et différents menus d'options d'évaluation (équipe, individuelle, par écrit, par oral, etc.). (Cours « Animation d'équipe et de clientèles » 5 groupes et « Être humain » 3 groupes). – Mise sur pied d'un questionnaire pour connaître les caractéristiques des étudiants et du cumul des résultats. – Discussion avec des enseignants pour déterminer les stratégies CUA (Cours « Assistance à la personne », cours « Intervention en déficience et réinsertion professionnelle » et cours « Intervention auprès des personnes en perte d'autonomie »). – Conception d'un début de « boîte à examen ».
--	--	---

	<ul style="list-style-type: none"> – Mise sur d'un questionnaire pour évaluation la perception des étudiants des actions réalisées en CUA. <p>Résultats visés :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Permettre différents moyens de représentation pour les étudiants d'afin de faciliter l'apprentissage de tous. – Garder les étudiants (es) en classe lors des différentes évaluations en universalisant les pratiques. – Éviter de stigmatiser les étudiants EESH. – Porter support aux étudiants à besoins particuliers qui n'ont pas nécessairement de diagnostic. – Valoriser les différents types d'intelligence. – Engager les étudiants dans leurs apprentissages en stimulant l'intérêt, la motivation et la créativité des étudiants (es). – Favoriser la réussite et la rétention des étudiants. – Diminuer l'anxiété des étudiants (es) concernant les évaluations. <p>Techniques d'éducation spécialisée : Environ 170 étudiants différents. Philosophie : Environ 150 étudiants différents.</p> <p><u>Centre d'aide et d'animation en philosophie</u> D'une manière générale, la première phase du projet avait pour objectifs non seulement l'appropriation de l'approche, mais encore la planification de son utilisation. Plus précisément, nous avons réalisé les activités suivantes :</p> <p>Appropriation de l'approche de la communauté de recherche philosophique (CRP) :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Fins de semaine de formation/expérimentation de la CRP à l'ULaval dans le cadre du Microprogramme en Philosophie pour enfants – Rédaction d'un rapport d'observation d'une CRP; – Lecture de documents de référence (Gagnon, M et M. Sasseville. Penser ensemble à l'école : des outils pour l'observation d'une communauté de recherche philosophique en action. PUL 2012 & Sasseville, Michel. Eve : Enquête sur la sexualité, PUL 2012); – Rencontre avec des enseignant(e) s du collégial intégrant cette approche (Emmanuel Gruber [Collège Montmorency] et Myrna Chahine [Collège Marie-Victorin]); – Planification de l'utilisation de l'approche : – Rédaction de deux histoires accompagnées d'un guide chacune en vue de l'expérimentation de la CRP au collégial visée par le projet; – Utilisation de l'approche avec les enfants de 1re année à l'école Saint-André; – Micro expérimentations de l'approche avec des étudiant (e) s du collégial; – Constitution d'une bibliothèque de référence en CRP en collaboration avec la bibliothèque de Granby (voir liste ci-bas); – Réalisation d'un questionnaire pour connaître les caractéristiques des étudiant (e) s et cumul des résultats; – Réalisation d'un questionnaire pour connaître l'appréciation des étudiant (e) s et cumul des résultats; – Discussions avec des enseignant (e) s intéressé (e) s par l'approche. <p><u>Liste des achats effectués par la bibliothèque du Cégep de Granby [phase 1] :</u> Lipman, M. [1993]. Lisa, Québec : Association québécoise de Philosophie pour enfants; Lipman, M. & Sharp, A.M. [2011]. Lisa. Recherche éthique [Guide pédagogique], Bruxelles : P.I.E. Peter Lang;</p>
--	---

	<p>Lipman, M. [1981]. <i>Pixie</i>, Québec : Association québécoise de Philosophie pour enfants;</p> <p>Lipman, M. & Sharp, A.M. [2010] <i>Pixie. À la recherche du sens [Guide pédagogique]</i>, Québec : Association québécoise de Philosophie pour enfants;</p> <p>Sasseville, M. <i>Eve : Enquête sur la sexualité</i>, PUL, 2012;</p> <p>Gagnon, Marie. <i>Guide pratique pour l'animation d'une communauté de recherche philosophique</i>. PUL 2005;</p> <p>Sasseville, M. <i>La pratique de la philosophie avec les enfants</i>. PUL.2009;</p> <p>Gagnon, M et M. Sasseville. <i>Penser ensemble à l'école : des outils pour l'observation d'une communauté de recherche philosophique en action</i>. PUL 2012.)</p> <p>[La Communauté de Recherche Philosophique (CRP) constitue une stratégie pédagogique s'inscrivant dans la Conception Universelle d'Apprentissage (CUA), donc participant à la rencontre des mêmes objectifs/effets escomptés.]</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre différents moyens de représentation pour les étudiants d'afin de faciliter l'apprentissage de tous. - Garder les étudiants (es) en classe lors des différentes évaluations en universalisant les pratiques. - Éviter de stigmatiser les étudiants EESH. - Porter support aux étudiants à besoins particuliers qui n'ont pas nécessairement de diagnostic. - Valoriser les différents types d'intelligence. - Engager les étudiants dans leurs apprentissages en stimulant l'intérêt, la motivation et la créativité des étudiants (es). - Favoriser la réussite et la rétention des étudiants. - Diminuer l'anxiété des étudiants (es) concernant les évaluations. <p>Philosophie : Environ 350 étudiants différents</p> <p><u>La création d'une communauté d'apprentissage professionnel en soutien du profil Tremplin DEC</u></p> <p>1-Co-enseignement du cours d'Orientation et méthodologie d'apprentissage</p> <p>2-Création d'une communauté d'apprentissage professionnel</p> <p>3-Suivi personnalisé auprès des étudiants</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faciliter et enrichir la démarche d'orientation des étudiants par l'entremise d'un enseignement partagé entre le professeur de philosophie (aspect méthodologique et réflexif) et la conseillère en orientation (aspect orientation) : 60 étudiants - Améliorer la communication et la proximité entre les professionnels qui œuvrent auprès des étudiants en difficulté : 25 étudiants - Assurer un meilleur suivi des étudiants en difficulté par le partage des interventions effectuées par chaque professionnel. Finalement, développer de meilleures stratégies d'accompagnement et, le cas échéant, d'intervention. - Création d'un lien signifiant entre le professeur responsable du profil Tremplin DEC et les étudiants en difficulté : 25 étudiants - Assurer un meilleur suivi sur l'adaptation au milieu collégial, une meilleure gestion du temps et de l'organisation académique. - Améliorer le taux de réussite scolaire. <p><u>Techniques d'éducation à l'enfance (TÉE) pour l'inclusion et la réussite</u> Viser l'ensemble des étudiants de TÉE pour l'année 2017-2018 et permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'utiliser les allocations d'encadrement et d'heures à la réussite actuelles pour les mesures prévues pour tous les étudiants de TÉE.
--	---

		<ul style="list-style-type: none"> – D’améliorer la réussite des ESH par un encadrement disciplinaire axée sur la prévention et les actions concrètes pour répondre à leurs besoins. – De soutenir les étudiants pour qu’ils développent des moyens pour reconnaître et gérer leur stress/anxiété/insécurité. – De démontrer son caractère responsable. – De démontrer son potentiel de transférabilité par le partage de pratiques avec Techniques d’éducation spécialisée et Éducation physique. – De démontrer son potentiel à être intégré au programme d’études pour être poursuivi à long terme avec moins ou sans allocation (reconduit pour 2018-2019, visant l’intégration complète par la suite). <p>Résultats visés :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Assurer des moyens équivalents de réussite à l’ensemble des étudiantes et étudiants de TÉE. – Meilleur taux de rétention et de diplomation en TÉE. – Selon l’idée que si nous soutenons les étudiants à développer des stratégies de gestion de stress/anxiété/insécurité, ils vivront moins de stress/anxiété/insécurité, donc ils augmenteront leur sentiment de bien-être, favorisant ainsi leur réussite. <p>Les 117 étudiants ont été touchés par ce projet.</p> <p><u>Soutien à la réussite des étudiantes de Soins infirmiers en stage ayant des besoins particuliers</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Rencontre préparatoire avec l’enseignante qui fait la demande de soutien particulier pour une étudiante en difficulté en stage. – Rencontre avec des enseignantes afin de structurer un plan d’aide pour l’étudiante en difficulté EX. : rédaction d’outil de support pédagogique – Accompagnement individuel et personnalisé en stage. – Rapport détaillé des accompagnements en stage avec constats et pistes de solutions à maintenir pour l’avenir des stages. Rapport remis à l’enseignante et à l’étudiante accompagnée. – Consultations de rapports d’évaluation de stages, de travaux de stages ou de journaux de bord, afin de commenter, questionner, clarifier ou suggérer des pistes de réflexion à l’étudiante et/ou à l’enseignante. – Création d’un outil de méthodes organisationnelles de stages : dans le but de favoriser une organisation optimale des tâches à réaliser en stage. – Création d’un outil d’aide pour les enseignants afin d’uniformiser la compréhension de la grille d’évaluation des stages. – Rencontre individuelle avec des étudiantes. – Consultation de la psychoéducatrice du carrefour à la réussite pour certaines étudiantes ayant un problème psychologique qui freine la réussite en stage. – Atelier d’aide en mathématique. – Consultation de la responsable EESH et EBP au cégep afin d’obtenir des outils favorisant l’autocritique chez les étudiants présentant cette limite. <p><u>Identifier la problématique et/ou les besoins de l’étudiante en difficulté.</u> <u>Planifier les mesures d’aide à apporter selon la problématique.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Personnaliser l’outil de support pédagogique selon le besoin de l’étudiant.
--	--	---

		<ul style="list-style-type: none"> – Permettre un accompagnement personnalisé, adapté et individuel à l'étudiante en difficulté. – Favoriser l'apprentissage de l'étudiante et sa réussite en stage. – Permettre à l'enseignante d'être disponible pour les autres étudiants du groupe de stage. – Assurer un suivi avec l'enseignante des constats et interventions réalisées, à la suite de l'accompagnement en stage. – Le rapport permet de poursuivre les mesures d'aide mise en place. – Développer des pistes de solutions, favoriser l'apprentissage par le questionnement de certaines notions au niveau des savoirs théoriques, du savoir-faire pratique, ou du savoir-être. Susciter ou développer la réflexion chez l'étudiante et l'autocritique sur ses performances en stage. – Favoriser l'application de méthodes organisationnelles et structurantes. – Favoriser l'enchaînement efficace des tâches en stage. – Éviter les oublis de tâches en stage. – Favoriser la compréhension de la grille d'évaluation pour les nouveaux enseignants. – Uniformiser l'interprétation des divers éléments de compétence de la grille d'évaluation. – Favoriser une évaluation juste et équitable des étudiants. – Fournir des moyens concrets pour évaluer l'atteinte des divers éléments de compétence de la grille d'évaluation. – Graduer les attentes au niveau des éléments de compétence selon l'année de formation 1re, 2e et 3e années. – Cibler les problèmes ou besoins perçus par l'étudiante. Favoriser la compréhension des travaux de stage. – Favoriser l'apprentissage du rôle infirmier. – Créer un plan d'aide en partenariat avec l'étudiante – Ces consultations permettent d'établir un plan d'intervention en cas de crise en stage. – Être prêt à agir selon les besoins de l'étudiante, ou en cas de crise en stage. – Permettre la réussite des calculs reliés à l'élément de compétence : Administrer les médicaments en stage. – Permettre une administration sécuritaire des médicaments – Développer des moyens favorisant l'autocritique chez l'étudiante. – L'étudiante sera capable de démontrer ses forces et ses limites en stage, de façon concrète. – Favoriser la résolution de conflits entre les étudiants d'un groupe de stage. <p>Total (11 étudiants) : 4 étudiantes – Aut.2017 et 7 étudiantes – Hiv.2018. 5 étudiantes avec un diagnostic de handicap ou de besoins particuliers et 4 étudiantes ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé en stage selon leurs besoins; 4 étudiants sur 11 en échec malgré les mesures d'aide et 7 étudiants sur 11 ont réussi leur stage.</p> <p><u>Répondant enseignant EESH et EBP</u> Relevant de la Direction des études, le RepEESH-EBP assure « la réalisation, la gestion et le suivi de mandats, notamment l'accompagnement des départements et des enseignants dans l'identification des difficultés pédagogiques rencontrées et la recherche de pistes de solutions, la participation à des activités de perfectionnement offertes par le réseau en lien avec cette population étudiante, l'identification et la diffusion des meilleures pratiques locales et</p>
--	--	--

		<p>provenant du réseau, la recherche et la collaboration avec les professionnels du Carrefour de la réussite. Ce répondant agit donc à titre de personne-ressource pour toute question en lien avec l'enseignement et les mesures offertes à l'enseignant. »</p> <p><u>Outiller les enseignant(e) s du Cégep de Granby afin de leur permettre de maximiser leurs efforts visant à favoriser la réussite scolaire de leurs effectifs EESH-EBP.</u></p> <p>En 2017-2018, cinq objectifs élaborés de manière conjointe avec la direction des études par intérim (D. Pilon) ont été poursuivis :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Faire connaître le mandat de la RepEESH-EBP. 2) Évaluer les besoins des enseignant(e) s et des départements en regard à la clientèle EESH-EBP 3) Répertorier les pratiques actuelles mises en place au collège pour cette clientèle (aux fins de transferts) 4) Amorcer une recension des bonnes pratiques documentées dans le réseau collégial ainsi que dans la littérature scientifique (aux fins de diffusion) 5) Offrir un soutien direct, personnalisé et en temps opportun aux enseignant(e) s qui en font la demande. <p>Statistiques en regard aux nombres d'enseignant(e) s ayant reçu du soutien :</p> <ul style="list-style-type: none"> – 12 rencontres départementales – 5 rencontres de soutien auprès de groupes de 3 à 12 enseignants en regard à des situations précises (étudiants spécifiques, besoins particuliers ciblés ou effectifs EESH entiers) – 15 rencontres officielles d'accompagnement (avec rendez-vous en personne) auprès de 11 enseignant(e) s et une coordination départementale – Multiples soutiens ponctuels (discussion, courriel, MIO, etc.) – Plusieurs activités susceptibles de favoriser l'accompagnement à la réussite des effectifs EESH de tous les enseignant(e) s. <p>Nombre minimal d'enseignants accompagnés de manière formelle en 2017-2018 : 30</p>
Héritage	n. d.	<p><u>Bénévolat</u> (Leadership program) (Accompagnement des nouveaux étudiants AccessAbility pendant les 5 premières semaines de cours)</p> <p><u>Ateliers</u> (KORSA, gestion du stress, face à des absences, technique de préparation d'examens, nourriture pour humeur...)</p> <p><u>Activités pour la semaine de prévention du suicide</u> (courrier du cœur : échange de petits mots gentils entre les étudiants visant à augmenter l'estime de soi et le sentiment de bien-être).</p> <p><u>Orientation pour les étudiants de l'accessibilité</u> (processus d'explication de la réservation de la salle d'examen, carte étudiante...)</p> <p><u>Agrandissement de la salle d'examen</u> et ajout de petits locaux isolés et d'un mur vitré dans le local C —221 (Local pour AccessAbility)</p>
St-Hyacinthe	4,50	<p><u>Offrir un encadrement ou accompagner individuellement les étudiants dans le cadre de leur programme d'études ou de leur stage.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Soutien accru pour les étudiants rencontrant des difficultés en classe et lors des laboratoires (étudiants en biologie) : 129 étudiants rencontrés à l'Automne 2017 et 127 étudiants rencontrés à l'Hiver 2018 – Organisation de séances d'aide en petit groupe dans la salle multifonctionnelle (étudiants en mécanique du bâtiment) <ul style="list-style-type: none"> ○ Les étudiants ont eu accès à plus de disponibilité de la part des enseignants.

- Accompagnement et encadrement supplémentaire pour les étudiants en difficulté (étudiants en mathématiques, psychologie, histoire, anthropologie, interprétation théâtrale, gestion hôtelière, exploration théâtrale).
 - Les étudiants ont eu accès à plus de disponibilité de la part des enseignants.
- Soutien individuel et accompagnement des étudiants à risque durant les stages (étudiants en éducation à l'enfance).
 - Procédure d'accompagnement réalisée.
- Accompagnement du tutorat par les pairs (étudiants en cinéma et en anglais)
 - Les étudiants ont eu accès à plus de disponibilité de la part des enseignants.
- Dans le cadre de l'élaboration d'un programme d'entraînement par les étudiants, tous les enseignants donnent une période de leur temps et ouvrent un plateau sportif pour plus de latitude et d'encadrement (Étudiants en éducation physique, Groupes d'ensemble 3).
 - Les étudiants ont eu accès à plus de disponibilité de la part des enseignants.

Développer des activités pédagogiques adaptées à leur situation ou qui répondent à certaines problématiques vécues par ces étudiants dans le cadre de leurs études.

- Application du programme « Zenétudes » qui aide à prévenir la dépression et l'anxiété chez les nouveaux collégiens (Étudiants de 1^{ère} année en santé animale).
 - Intégration du programme complété.
- Utilisation de capsules vidéo pour les parties théoriques et les manipulations dans le cadre du cours Chimie des solutions (étudiants en chimie).
 - Expérimentation réalisée
- Élaboration d'un guide de correction pour le cours N11 et d'un guide d'astuces et trucs (étudiants en sociologie)
 - Documents produits
- Élaboration d'un questionnaire pour les étudiants au sujet de leur motivation scolaire, production de capsules vidéo pour les cours GEB et REN (étudiants en informatique)
 - Document produit
 - Utilisation des capsules en classe
- Réalisation d'outils en lien avec la gestion du stress et l'organisation (étudiants en diététique)
 - Documents produits
 - Mise à l'essai à l'automne des notes pour le cours de mécanique (203 — NYA-05; Étudiants en physique) : 47 étudiants rejoints
 - Modification de l'approche en laboratoire de physique (étudiants en physique) : 179 étudiants rejoints

Réaliser des activités de recherche et d'innovation, pour les classes, les ateliers, les laboratoires et les centres d'aide.

- Collecte d'informations en collaboration avec le SAIDE. Élaboration et passation d'un questionnaire destiné aux étudiants au sujet des difficultés qu'ils rencontrent dans le programme (Département de théâtre-production)
 - Dépôt des résultats au département. Le stress lié au manque de temps est un facteur important nommé par les étudiants.

		<ul style="list-style-type: none"> – Présentation d'un document portant sur des stratégies pédagogiques gagnantes pour les étudiants qui ont un trouble du spectre autistique (TSA). <ul style="list-style-type: none"> ○ Document déposé – Collecte d'informations en collaboration avec les SAIDE. Élaboration d'un questionnaire pour sonder les étudiants et les enseignants (Département de techniques administratives). <ul style="list-style-type: none"> ○ Dépôt des résultats au département – Élaboration de questionnaires destinés aux étudiants et aux enseignants pour mieux comprendre les enjeux reliés aux étudiants en situation de handicap (Département d'hygiène dentaire) <ul style="list-style-type: none"> ○ Questionnaires réalisés – Réflexion et recensement des stratégies pour la gestion du stress chez les étudiants (Département de soins préhospitaliers d'urgence) <ul style="list-style-type: none"> ○ En cours
Saint-Jean-sur-Richelieu	n. d.	<p>Les projets EESH-EBP (étudiantes et étudiants en situation de handicap et étudiantes et étudiants à besoins particuliers) ont été élaborés à partir d'une problématique ciblée en département et visaient le développement de stratégies pédagogiques inclusives. En résumé, les activités mises en place pour soutenir ces projets sont :</p> <p><u>Philosophie</u> : développement d'activités d'apprentissage coopératif visant le développement du dialogue philosophique;</p> <p><u>Soins infirmiers</u> : développement de matériel en soutien à la réussite en stage (production de vidéos sur la rédaction de mémos, de résumés, du déroulement d'une journée en stage);</p> <p><u>Sciences humaines et Tremplin DEC</u> : organisation et animation d'activités de soutien à l'apprentissage au CAASH : stratégies de lecture, gestion du stress;</p> <p><u>Génie mécanique</u> : adaptation des cours en Génie mécanique en appliquant des principes d'une pédagogie efficace;</p> <p><u>Mathématiques</u> : utilisation des cartes conceptuelles en mathématique (calcul 1 et 2) pour EESH-EBP et tous les étudiants et étudiantes;</p> <p><u>Informatique</u> : création de matériel pédagogique impliquant l'apprentissage coopératif en programmation;</p> <p><u>Technologie d'analyses biomédicales</u> : projet d'aménagement du cours portant sur la manipulation du microscope;</p> <p><u>Langues modernes</u> : mise en disponibilité de listes de ressources pour étudiantes et étudiants en langues modernes. Exploration des besoins d'apprentissage stratégiques;</p> <p><u>Techniques administratives</u> : expérimentation du nouveau matériel d'apprentissage, une méthode plus imagée et colorée d'enseignement des principes comptables de base, mise en place d'un lexique spécifique;</p> <p><u>Techniques de travail social</u> : mise en place et animation d'une communauté de pratique impliquant les enseignantes et enseignants du programme. Collaboration avec le Service d'adaptation scolaire afin de faire connaître les stratégies pédagogiques aidantes et essentielles et pouvant être bénéfiques pour l'ensemble des étudiantes et étudiants;</p> <p><u>Arts visuels</u> : utilisation et bonification du cahier de soutien à la réussite (en première session) et passation d'un questionnaire d'évaluation du cahier en fin de session;</p> <p><u>Éducation physique</u> : conception de documents proposant des exercices adaptés à des blessures spécifiques;</p> <p><u>Techniques de design d'intérieur</u> : analyse et modification d'un cours écueil en Techniques de design d'intérieur en expérimentant le modèle de la conception universelle de l'apprentissage;</p> <p><u>Lettres</u> : enregistrement des capsules vidéo d'initiation à Antidote. Collaboration étroite avec le Département d'informatique pour développer le matériel pédagogique. Création de matériel pédagogique adapté au cours ciblé d'informatique. Atelier Révision futée phase II,</p>

		<p>présenté dans le cours Ordinateurs et production de documents multimédias (420-216 — ST). Encadrement des étudiantes et étudiants dans le cours Ordinateurs et production de documents multimédias (420-216 — ST). Diffusion du matériel pédagogique sur Antidote destiné au cours de Renforcement;</p> <p><u>Biologie</u> : mise en forme électronique du dictionnaire étymologique avec classification par programme d'études.</p>
Saint-Jérôme	n. d.	<p>Le Collège a retenu le même processus pour le choix des mesures pour l'année 2017-2018 et a confié cette opération à un comité paritaire formé de deux membres de l'exécutif syndical des enseignants, d'un directeur adjoint des études, du directeur à la vie étudiante ainsi que d'enseignants. Ce comité a été responsable d'acheminer l'appel de projets, de recevoir les propositions, de les analyser et de faire des recommandations à la Direction des études.</p> <p>Le comité paritaire s'est inspiré, pour le choix des projets retenus, des lignes directrices et des critères de sélection suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> – L'étudiant ayant des besoins particuliers est au cœur du projet présenté. – Les enseignants pourront bénéficier des retombées de ce projet en termes d'outils, de stratégies pédagogiques, de partage de pratiques. – Les enseignants pourront bénéficier, par le biais des projets élaborés, d'un soutien en regard d'activités particulières d'encadrement des étudiants en situation de handicap (EESH) d'un programme donné. – La collaboration et la complémentarité interdépartementale et interservices seront encouragées. – Le projet devra présenter un ou des volets d'innovation pédagogique, de la recherche appliquée et de l'encadrement dans les limites d'un programme d'études. Les stages et les labos devront être pris en compte. – Les concepts définis par la conception universelle de l'apprentissage (CUA) seront valorisés. – Le projet ne devra pas nécessiter un ajout de ressources humaines autres qu'enseignantes ou matérielles dans un département ou un service. – Tout projet réalisé devra s'accompagner d'une reddition de comptes selon le canevas fourni. <p>Tout projet devra minimalement justifier une libération de 0,20 équivalent temps complet (ETC).</p> <ul style="list-style-type: none"> – Les volets 2 ou 3 de la tâche des enseignants, tels que définis par leur convention collective, doivent être intégrés. – Le niveau des ressources enseignantes exigées est justifié. – Des liens existent entre le projet et les grandes lignes directrices du Collège en matière de soutien aux étudiants présentant des besoins particuliers (EESH). – Les retombées pour le département, le programme et l'étudiant sont mesurables. – Le projet prévoit le développement ou l'utilisation d'outils de mesures d'évaluation. – Le projet et ses résultats devront contribuer à l'enrichissement de la collectivité collégiale. – Le projet est autoportant sur une année scolaire. – Le projet s'appuie sur des concepts définis par la CUA. – La collaboration et la complémentarité interdépartementale et interservices seront encouragées. – Le projet ne correspond pas aux tâches régulières d'un comité de programme ou d'un département.

		<p>C'est à partir de ces critères que les projets proposés par les enseignants ont été évalués par le comité paritaire. La Direction des études a aussi mis en place un processus de suivi et d'évaluation de ces mesures. Au total, 21 projets ont été retenus.</p>
John Abbott	2,91	<ul style="list-style-type: none"> - Modification/Adaptation de cours de Techniques physiques pour permettre la participation réussie d'étudiants en situation de handicap et des étudiants ayant des besoins particuliers 0,33 ETC - Décolonisation de l'enseignement post-secondaire : à la recherche de nouvelles approches pédagogiques non-racistes et non-coloniales 0,125 ETC - Suppression des obstacles à l'apprentissage pour les étudiants trans et non binaires du Collège John-Abbott 0,125 ETC - Création du cours « Le Français pour le programme Crossroads » 0,5 ETC - Création d'un cours d'éducation physique adapté aux élèves ayant des besoins spéciaux 0,143 ETC - Création d'une alliance de mentorat entre les étudiants de 3e année avec ceux de 1re et 2e année ayant des besoins spéciaux 0,125 ETC - Campagne de sensibilisation aux commotions cérébrales/Protocole de retour à l'apprentissage 0,143 ETC - Élaboration de questions d'examen culturellement neutres vis-à-vis de l'anglais langue seconde et des étudiants immigrants 0,167 ETC - Facilitateur de retour à l'apprentissage/Gestion des commotions cérébrales 0,143 ETC - Réussite des étudiants immigrants et adultes au programme de Soins infirmiers 0,333 ETC - Projet sur la mise en œuvre du protocole d'éducation autochtone et le plaidoyer des étudiants autochtones 0,125 ETC - Synopsis du projet de soutien à l'intelligence émotionnelle chez les étudiants à risque 0,125 ETC - Bonheur durable et bien être 0.272 ETC - Décolonisation et autochtonisation de l'enseignement au Cégep John-Abbott 0,125 ETC - Répertoire des expériences des étudiants Inuits au Cégep John-Abbott afin de susciter et d'améliorer la réussite des étudiants 0,125 ETC
Jonquière	3,17	<p>CÉGEP DE JONQUIÈRE (3,165 ETC)</p> <p><u>109 – Éducation physique</u> : Éducation physique adaptée 61 étudiants sur 73 ont réussi leurs cours (0,38 ETC)</p> <p><u>201 – Mathématiques</u> : Aide ponctuelle en mathématiques 110 élèves ont fréquenté sur une base hebdomadaire le centre d'aide au cours de l'année. Environ 212 visites ponctuelles ont eu lieu durant l'année (0,595 ETC)</p> <p><u>340 – Philosophie</u> : Aide ponctuelle en philosophie L'aide ponctuelle a permis aux étudiants de renforcer leurs compétences en philosophie et d'améliorer le rendement lors de la dissertation finale du cours (0,4 ETC)</p> <p><u>601 – Français</u> : Aide ponctuelle en français Cette mesure a permis d'aider et d'accompagner des étudiants, notamment en français écrit et en préparation de l'épreuve uniforme. 212 étudiants ont profité d'aide ponctuelle. (1,19 ETC)</p> <p><u>604 – Anglais</u> : Aide ponctuelle en anglais L'aide ponctuelle a permis de soutenir les étudiants dans leurs compétences de lecture et d'écriture de la langue. Au total, 89 étudiants ont fréquenté le centre d'aide à l'automne 2017 et 138 à l'hiver 2018, pour un total de 227 visites ponctuelles. (0,6 ETC)</p>

		<p>CENTRE D'ÉTUDES COLLÉGIALES EN CHARLEVOIX (0,27 ETC) <u>109 – Éducation physique</u> : Défi physique en Tremplin DEC Cette mesure combine l'activité physique et la vie collégiale. À la fin de la session, 3 étudiants ont échoué le cours Planifier et réussir ses études collégiales, incluant 2 abandons tardifs. Cette activité a permis de mieux encadrer les étudiants et renforcer leur sentiment d'appartenance. (0,07 ETC)</p> <p><u>109 – Éducation physique</u> : Éducation physique adaptée La totalité des étudiants inscrits ont réussi ce cours (3/3). (0,1 ETC)</p> <p><u>350 – Psychologie</u> : Cours Planifier et réussir Cette mesure a permis aux étudiants de mieux s'intégrer aux études collégiales. 7 des 10 étudiants inscrits en Tremplin DEC à l'automne ont poursuivi leur cheminement au CECC (0,05 ETC)</p> <p><u>351 – Techniques d'éducation spécialisée</u> : Atelier de préparation et de soutien Pendant 2 sessions, les étudiants de 1^{ère} année assistaient à des ateliers et des périodes de révision. Le taux de participation de 100 % et l'assiduité des étudiants ont permis de leur offrir un soutien personnalisé et constant. 10 des 14 étudiants ont réussi leurs cours. (0,05 ETC)</p>
Lanaudière	7,51	<p>JOLIETTE</p> <p><u>Projets institutionnels</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Psychologie — Comprendre la mémoire pour mieux apprendre – 0,2 ETC – Philosophie — Les expériences de pensée en philosophie comme approche pédagogique plus inclusive (automne) – 0,1 ETC – Soins infirmiers — Implantation d'une communauté de pratique pour les enseignantes et les enseignants – 0,2 ETC <p><u>Projets départementaux (disciplinaires)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Soins infirmiers — Enseignante « soutien » en stage – 0,2 ETC – Philosophie — Recherche et développement d'approches pédagogiques pour les EESH – 0,2 ETC – Psychologie — Atelier d'aide à l'apprentissage – 0,2 ETC – TES — Enseignant-e pivot – 0,3 ETC – TAD — Déploiement des mesures d'encadrement des étudiants avec des besoins spécifiques et/ou à risque d'échec – 0,2 ETC – Arts visuels — Soutenir les EESH dans le but de développer des méthodes – 0,1525 ETC – GTEA — Centre d'aide en gestion agricole – 0,2 ETC – Français — Outils d'aide à la correction pour les EESH – 0,28 ETC – Mathématiques — Encadrement et suivi des étudiants et des étudiantes en difficulté – 0,2 ETC – Anglais et langues modernes — Encadrement – 0,2 ETC <p>L'ASSOMPTION</p> <ul style="list-style-type: none"> – Anglais — Centre d'aide à l'apprentissage – Archives médicales — Projet départemental – Français — Projet départemental – Informatique — Centre d'aide à l'apprentissage – Mathématiques — Centre d'aide à l'apprentissage – Philosophie — Projet départemental – Sciences de la nature — Centre d'aide à l'apprentissage – Sciences humaines — Centre d'aide à l'apprentissage

	<ul style="list-style-type: none"> - Techniques d'éducation à l'enfance — Projet départemental - Techniques juridiques — Projet départemental - Anglais — Centre d'aide à l'apprentissage - Archives médicales — Projet départemental - Éducation physique — Projet départemental - Français — Projet départemental - Informatique — Centre d'aide à l'apprentissage - Mathématiques — Centre d'aide à l'apprentissage - Philosophie — Projet départemental - Sciences de la nature — Centre d'aide à l'apprentissage - Sciences humaines — Centre d'aide à l'apprentissage - Techniques d'éducation à l'enfance — Projet départemental - Techniques juridiques — Projet départemental <p>TERREBONNE</p> <p><u>Psychologie</u> Première phase d'un projet qui vise à créer une boîte à outils portant sur la gestion du stress. Ces outils, qui seront mis en ligne lors de la seconde phase du projet, constitueront des ressources informatives, mais aussi basées sur l'intervention et la gestion du stress.</p> <p><u>Techniques de travail social</u> Projet destiné à soutenir les étudiants du programme, notamment lors de leur intégration en première année. Un soutien de type mentorat entre les étudiants de première et de deuxième année a été mis en place. Différentes activités ont favorisé la création d'un sentiment d'appartenance, ainsi que des liens inter-cohortes.</p> <p><u>Techniques de travail social</u> Projet de recherche portant sur les retombées des objets antistress. Le projet a permis d'évaluer les effets attendus de ces objets, notamment dans des situations où la concentration est davantage sollicitée et où le stress est présent.</p> <p><u>Littérature</u> Projet qui a offert aux étudiants ayant des besoins particuliers une aide en littérature, et ce, par un encadrement individuel à l'extérieur des cours. Cet encadrement a permis aux étudiants d'améliorer leur compréhension et leur efficacité en lien avec les aspects de leurs cours de littérature. Des ateliers de groupes ont également été organisés, entre autres, au sujet de la prise de notes.</p> <p><u>Éducation physique</u> Création d'un cours d'éducation physique adapté s'adressant aux étudiants ayant une incapacité physique permanente ou temporaire en accord avec les recommandations du médecin ou du spécialiste de l'étudiant. Ce projet a donné lieu au développement de stratégies pédagogiques adaptées aux problèmes des étudiants.</p> <p><u>Sciences de la nature</u> Projet en lien avec l'accueil et le suivi des étudiants du programme. Ce projet est centré sur l'adaptation au milieu collégial. Il a permis aux étudiants d'obtenir du mentorat de la part des responsables. Il a également donné lieu à l'organisation d'activités sur différents thèmes, par exemple la cote R, l'orientation et la gestion du stress.</p> <p><u>Techniques d'hygiène dentaire</u> Projet qui a trait à l'encadrement des étudiants ayant des besoins particuliers et dont la situation n'est pas confirmée par un diagnostic. Des</p>
--	--

		ateliers de mise à niveau adaptés aux besoins des étudiants ont été développés. Le projet a aussi permis la mise en place de suivis et d'encadrement sous forme de tutorat.
La Pocatière	1,40	<p><u>Aide à la réussite en Sciences humaines</u> (Département 03 — Sciences humaines 0,05 ETC)</p> <p>Pour les étudiantes et les étudiants présents lors des séances, ces ateliers ont permis aux participants de développer des techniques de méthodologie en plus de recevoir des informations importantes quant à la réalité de la vie collégiale.</p> <p>Ces étudiantes et étudiants ont parcouru pendant toute la session des sujets divers et pertinents et ont appris, dans l'ordre (voir l'échéancier), à :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Être conscients de la transition secondaire-cégep et du passage vers la vie d'adulte (gestion du temps, autonomie et responsabilité en études supérieures, engagement, etc.); – Faire la différence entre le stress, l'anxiété et la dépression en plus d'utiliser des outils d'autodépistage de l'anxiété et de la dépression; – Lire activement et prendre des notes efficacement; – Respecter les règles de présentation du département de sciences humaines; – Se préparer aux examens de la mi-session; – Développer des techniques de gestion cognitivo-comportementale et à prendre conscience de leurs fonctions exécutives; – Faire une recherche documentaire efficace, pertinente et de niveau collégial; – Éviter le plagiat et la tricherie; – Travailler sainement en équipe – Apprivoiser l'exposé oral; – Se préparer aux examens de la fin de session; <p><u>Ouverture de mesures d'aide en physique</u> (Département 04 – Physique et technologie physique 0,10 ETC)</p> <p>En raison de deux demi-journées par semaine et pour les deux semestres, un enseignant de physique a assuré une présence au local d'aide de chimie et biologie, transformant du même coup ce dernier en centre d'aide en chimie, biologie et physique. Toutes les semaines, des étudiants ont profité de ce service. La présence de tous les étudiants a été notée dans un cahier de suivi qu'on peut trouver dans le local du centre d'aide.</p> <p>En plus d'étudiants provenant des programmes mentionnés dans cette demande, un étudiant du Cégep suivant un cours à distance a pu bénéficier des services du centre d'aide en physique, ce qui lui permettra d'accéder au programme d'Audioprothèse.</p> <p><u>Midi d'études pour les étudiants-athlètes</u> (Département 03 – Sciences humaines 0,10 ETC)</p> <p>À l'automne, supervision 2 midis par semaine les périodes d'études des Gaulois. En très grande majorité, il s'agit des Gaulois-Football. Pour les autres sports d'excellence, la participation est volontaire. Cela crée un sentiment d'injustice chez les Gaulois-Football (recrue : 2 midis obligatoires par semaine/vétéran : 1 midi obligatoire par semaine). Cependant, lorsqu'il y a une formation spécifique (gestion du temps, préparation aux examens...), la participation est obligatoire pour tous les sports d'excellence.</p> <p><u>Compléments vidéo pour les cours et les examens</u> (Département 04 – Physique et technologie physique 0,10 ETC)</p> <p>Le projet a résulté en la production de 53 capsules vidéos entre 1 et 15 minutes, le développement d'un site Web complet structurant le cours, l'inversion des laboratoires et de certains cours de théorie.</p> <p>Les vidéos produits se divisent comme suit :</p> <p>Pour le cours Onde, optique et physique moderne :</p>

		<ul style="list-style-type: none"> - 34 vidéos de consignes pour 7 laboratoires; - 14 vidéos de théorie, certains introduisant la matière, certains la résumant pour l'usage au laboratoire; - 2 tutoriels portant sur l'usage des logiciels Capstone et SigScopePro; <p>Au passage, le cours de mécanique a aussi bénéficié du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 tutoriels portant sur l'usage de Captstone; <p>Pour le projet ANGE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 vidéo résumant les approches de production <p><u>Centre d'entraide pédagogique en TES (CEP-TES)</u> (Département 06 – Éducation spécialisée 0,15 ETC)</p> <p>Deux ateliers pédagogiques ont été offerts en lien avec des projets spécifiques dans le but d'outiller, de rassurer et d'écouter le vécu des étudiants face à ces projets d'apprentissages. (Participation totale = 51 étudiants)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Atelier portant sur un travail dans le cours d'Activités et outils cliniques I (40) - Atelier sur le projet de bénévolat dans le cours d'Observation. (11) <ul style="list-style-type: none"> o À la session automne, disponibilité de 3 étudiants-dépanneurs de 3e année ayant comme mandat de : répondre aux questions techniques et remettre du matériel de base en lien avec la réalisation de projets d'apprentissage; écouter, encourager et supporter les étudiants de 1re année; référer aux personnes ressources si nécessaire. - Au total, une dizaine de demandes de la part des étudiants de 1re année ont été faites aux étudiants-dépanneurs. Toutes ont été faites afin d'obtenir du matériel. - Ce service a été suspendu à la session hiver en raison du faible nombre de demandes et nous en sommes à réfléchir à une nouvelle formule de pairage-jumelage pour l'année 2018-2019. <ul style="list-style-type: none"> o 4 activités ayant pour but la gestion de stress ont été offertes sur l'heure du dîner. (Participation totale = 41 étudiants) - Remise d'un dépliant explicatif + relaxation guidée (7) - T.E.S. Latino (de type Zumba) afin de promouvoir les saines habitudes de vie (6) - Présentation et expérimentation de l'application « Petit Bamboo » (12) - Activité Stretching (16) - À noter : Pour les deux dernières activités, soit la présentation de l'application « Petit Bamboo » et l'activité Stretching, une stagiaire de 3e année s'est jointe à nous avec quelques membres de l'organisme communautaire La Traversée de La Pocatière. Ceux-ci ont participé à l'activité avec nous. Cette formule a été grandement appréciée par les étudiants du programme ainsi que de la part de ce partenaire. <ul style="list-style-type: none"> o 2 ateliers visant l'autonomie des étudiants de 1^{ère} année ont été offerts. (Participation totale = 9 étudiants) - Planificateur de session : informations et remise de documents (4) - Libre-service : les étudiants pouvaient venir travailler en sous-groupes pour avancer leurs différents projets ou poser des questions à l'enseignante en place (5). <p>À la session hiver, 3 rencontres d'échange ont été offertes par les étudiants de 2^e année afin de présenter aux étudiants de 1^{ère} année leurs milieux de stage. Ces rencontres avaient pour but de répondre aux questions et d'éclairer les étudiants de 1re année quant à leur choix de milieu de stage qui avait lieu au même moment. (Participation totale = 31 étudiants)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation des milieux communautaires (11)
--	--	--

	<ul style="list-style-type: none"> – Présentation du milieu scolaire (8) – Présentation des milieux du Réseau (12) : 2 activités d'échange entre cohortes ont été offertes afin de partager le vécu et l'expérience de chacun. (Participation totale = 30 étudiants) – L'heure du thé : échange entre 1re année et 3e. Formule questions-réponses. (20) – Mardi-causerie : échange entre 1re année et 2e. Formule présentation de soi, de ses expériences et de ses intérêts. (10) : 3 activités sociales ont été offertes à l'ensemble des étudiants tout au long de l'année (71 étudiants) – Automne 5 à 7 (17) – Souper de Noël (23) – Party de fin de session (31) <p><u>Unité d'urgence mobile ponctuelle en Soins infirmiers</u> (Département 07 – Soins infirmiers 0,05 ETC)</p> <p>J'ai utilisé largement mon temps, car le temps qu'on peut consacrer à un seul étudiant permet souvent de faire la différence. Parfois les étudiants de l'étranger ont de la difficulté à suivre notre rythme de travail et ce soutien a été bénéfique.</p> <p>De plus, j'ai aussi travaillé à l'orientation d'une étudiante et je me suis assuré qu'elle pouvait suivre la cadence lors d'un stage en obstétrique. Il y a eu plusieurs maladies et absences pour mauvaise température et j'ai pu intégrer les étudiants dans d'autres groupes et apporter une aide supplémentaire.</p> <p>Ayant peu d'étudiants, nous avons à cœur leur réussite, nos groupes sont souvent au maximum, cela permet du répit aux enseignantes qui à la fin de leur stage sont souvent épuisées d'être toujours aux aguets. À l'automne, j'ai fait un peu plus de temps à Montmagny et à la session hiver à La Pocatière (frais de déplacement pour Montmagny seulement et à partir du compte pour les stages).</p> <p><u>Pédago techno de poche</u> (Département 07 – Soins infirmiers 0,05 ETC)</p> <p>Même si j'ai rencontré M. Stéphane Deletre du département d'informatique et responsable du Captic, nous n'avons pas trouvé ce qu'il nous fallait. Je crois qu'une aide extérieure afin de créer une interface serait essentielle, mais à quel prix (par exemple, le centre Novika). J'ai donc trouvé une application qui permet de ne pas oublier les médicaments, que j'ai placée sur mon ancien téléphone. Les étudiants, au lieu d'y écrire le nom d'un médicament, vont inscrire un soin, un traitement ou un médicament et on y associe une alarme. Pas besoin d'Internet pour faire fonctionner cette application une fois installée. Les étudiants n'ont pas essayé cette application, mais elle sera disponible au besoin. Mes nombreux remplacements ne m'ont pas permis de m'investir en début de session et le fournir à temps pour les stages.</p> <p>J'ai utilisé le reste de mon temps pour faire une nouvelle mise en situation sur Lucina (sujet : Prééclampsie).</p> <p><u>Cours en éducation physique adapté</u> (Département 008 – Éducation physique 0,15 ETC)</p> <p>En ensemble 1, le fait de rencontrer des étudiants en période de rattrapage en ce qui concerne la plateforme mazonceec.com (sur le comment) permet d'augmenter leur réussite dans cet élément de l'évaluation finale. En ensemble 2, le fait de faire du rattrapage sur les différentes techniques (évaluations filmées) permet à l'étudiant d'être à jour avec l'ensemble du groupe. Dans les ensembles 1, 2 ou 3, le fait d'adapter le cours permet à l'étudiant de se fixer des objectifs réalistes et des moyens concrets selon ses capacités. Son cheminement personnalisé lui permet donc de se développer à son rythme et d'être gratifiant pour son estime personnelle.</p>
--	--

		<p>2— Rétenion des étudiants qui ont des limitations physiques. Aide aussi pour leur santé en général ce qui affecte, par ricochet, leur réussite dans d'autres cours de leur programme. L'acquisition de bonnes habitudes de vie aide les étudiants qui ont des limitations physiques à se prendre en main, de plus l'approche individualisée est très aidante pour diminuer le stress que vivent souvent ces étudiants.</p> <p>3— La plupart des étudiants qui ont des limitations physiques subissent davantage de stress, étant donné leur état physique. Non seulement les étudiants en éducation adaptés n'abandonnent pas leur cours, mais ils arrivent tous à diminuer leur stress.</p> <p>4— Certains étudiants qui sont trop limités physiquement ne peuvent pas s'activer du tout. Ces étudiants travaillent alors sur une ou 2 habitudes de vie à la place.</p> <p>5— Nous aimerions aider davantage les étudiants internationaux. Leur donner le goût de l'hiver et les aider à s'activer et manger mieux, car ils sont souvent crédités pour l'éducation physique. D'ailleurs, certains viennent nous voir pour de l'aide et nous poser des questions. Nous aimerions augmenter notre intervention, pour les aider à s'acclimater au Québec.</p> <p>6— Cette année, 4 étudiants internationaux en suivi par rapport à 0 l'année passée. Cible : tous les étudiants qui n'ont pas de cours d'éducation physique.</p> <p>En chiffres :</p> <p>Automne 2017 : 8 étudiants suivis et 5 consultations Hiver 2018 : 12 étudiants à l'hiver et 9 consultations L'année prochaine, nous aimerions beaucoup aider au programme Zenétudes.</p> <p><u>Accompagnement ArcGis pour les étudiants ayant des difficultés d'apprentissage</u> (Département 010 – Sciences et techniques biologiques 0,05 ETC)</p> <p>Pour l'instant, trois tutoriels sont complétés. Un quatrième tutoriel est conçu, mais l'enregistrement n'est pas encore fait. Les tutoriels ne sont pas encore disponibles pour les étudiants, le cours ayant lieu à l'automne, cela laisse le temps de parfaire notre stratégie. À l'aide du conseiller pédagogique, nous allons travailler à trouver la meilleure solution pour la mise en ligne et en partage des tutoriels à la rentrée. Les étudiants pourront alors faire une évaluation de la pertinence des tutoriels et nous verrons par la suite à l'évaluation des ressources et leur impact sur la réussite des étudiants dans le cours.</p> <p><u>Soutien aux étudiants à risque d'échec afin de favoriser la réussite</u> (Département 015 – Audioprothèse 0,025 ETC)</p> <p>Environ 14 h/session en présentiel dans les spécialités du département. EX. : Révision préexamen en petits groupes (étudiants ciblés et proposés à l'ensemble de la classe), exercices au tableau et réponses aux questions préparées par les étudiants en petits groupes. De 6 à 10 étudiants présents à chaque séance.</p> <p>Plusieurs exercices avec corrigé transmis à l'ensemble des étudiants concernant les points plus difficiles notés par les enseignants. Les étudiants nous ont confirmé que ce mode de fonctionnement était très stimulant et répondait mieux à leur besoin que des séances en grand groupe. Les enseignants ont remarqué une amélioration de la compréhension (et des notes) de certains participants.</p> <p><u>Adaptation pour étudiants malentendants</u> (Département 015 – Audioprothèse 0,025 ETC)</p> <p>Partie 1 (Tests imagés) : Sous la supervision de l'enseignant désigné et à partir de l'ancien matériel (Hébert-Picard, 1979 et SRP 1894), la secrétaire des enseignants a confectionné les planches avec des images sans droits d'auteur. 4 h de supervision et de vérification. Le matériel assemblé sera disponible sur clé USB pour impression par les étudiants.</p>
--	--	--

	<p>Partie 2 (Matériel vocal) : L'enseignant a préparé les listes de mots à enregistrer. Chaque mot (24) ou phrase (340) a été enregistré deux fois par deux étudiants rémunérés (voix d'homme et voix de femme). (Séances d'enregistrements totalisant 2 h par étudiants).</p> <p>Pour chaque stimulus (364) et pour chaque voix, l'enseignant a choisi le meilleur des deux enregistrements et a sauvegardé ce stimulus dans un fichier séparé. L'ensemble des stimuli a été traité par ordinateur pour qu'ils soient tous de la même force en lien avec un son de référence. 30 h.</p> <p>Finalemment, les fichiers obtenus ont été intégrés à des pages Web (clé USB) que les étudiants malentendants pourront utiliser lors des évaluations audiométriques (cours : Audiométrie 2, audiométrie 3, atelier d'intégration, préstage et stage). 5 h d'assemblage et programmation. Le matériel vocal pourra éventuellement être intégré aux audiomètres du département pour permettre à l'ensemble de nos étudiants de se servir de ce matériel.</p> <p><u>Accueil et suivi des étudiants internationaux</u> (Département 04 – Physique et technologie physique 0,10 ETC)</p> <p>Participation à certaines activités d'intégration des étudiants internationaux en août. À la suite des commentaires reçus et des observations faites, les étudiants internationaux semblent s'être adaptés, en grande majorité, assez facilement. L'accueil qui leur a été fait a sans doute contribué à cela.</p> <p><u>Accueil et suivi des étudiants internationaux</u> (Département 05 – Comptabilité et gestion 0,10 ETC)</p> <p>Accueil réalisé. Activités réalisées (4 dans l'année).</p> <p><u>Accueil et suivi des étudiants internationaux</u> (Département 11 – Informatique 0,10 ETC)</p> <p>D'abord, voici le bilan des rencontres effectuées (individuelles ou de groupe) pour les étudiants en double-diplomation :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Accueil au mois d'août avec quelques messages « forts » sur la pédagogie québécoise, sur les cours en informatique, sur la charge de travail. Également, quelques consignes ont été données et le programme d'Informatique a même énoncé des attentes! – Rencontres individuelles permettant de faire meilleure connaissance (questions sur leurs motivations à venir étudier ici...). – Rencontres individuelles à la quatrième semaine de cours de l'automne : déroulement de l'intégration, points positifs, points négatifs, revue des cours suivis. – Rencontres individuelles au début de novembre (bulletin de mi-session, absences, revue des cours, dynamique d'une fin de session, quelques informations sur la session d'hiver à venir). Le défi de la session d'automne est principalement la charge de travail. Une attention est portée sur le cours Français 3 et l'EUUF. – En décembre, collecte des informations pour le bottin des finissants. – En janvier, révision des parcours avec une API. – En janvier, rencontre de groupe : informations sur le stage à venir, sur l'ESP. <p>En février, rencontre de groupe sur l'assignation des milieux de stage et sur le déroulement du stage. J'ai apporté une assistance au responsable des stages en double-diplomation.</p> <ul style="list-style-type: none"> – En février, rencontres avec Projektion 16-35 pour mieux les préparer au marché du travail.
--	--

	<ul style="list-style-type: none"> – Fin février/début mars, rencontres individuelles (déroulement des cours, absences...), car la session d'hiver pose des défis différents de la session d'automne (au début l'horaire est plus léger, les défis semblent être moins importants, puis intervient le stage de 120 heures et à la toute fin, intervient l'ESP). – Début avril, rencontres individuelles (bulletin de mi-session, absences, revue des cours, déroulement du stage, rappel de l'ESP à venir). – Autres rencontres durant la session et questions posées concernant leur propre bilan, leur motivation, leurs projets futurs. – 21 au 31 mai, déroulement de l'ESP dont je suis l'enseignant attitré. – Début juin, révision des parcours avec une API. <p>Le suivi des étudiants internationaux (suivant la formation sur les 3 ans) était plus évident à faire, car je leur ai donné des cours cette année, contrairement aux étudiants en double diplomation à qui je n'ai enseigné qu'en fin de parcours (à l'ESP). En tout, nous avons cette année 3 étudiants internationaux, 2 en première année et 1 en troisième année. Tous ont eu au moins un échec dans un cours.</p> <p>À différents moments, je suis intervenu suite à différents commentaires (inquiétude manifestée par un étudiant quant à un cours, inquiétudes manifestées par des enseignants quant à l'absentéisme de certains étudiants...). Toutes les informations recueillies ont également permis de bonifier la séquence de cours pour l'an prochain. En effet, pour le parcours en programmation (jeux), le cours d'Animations de l'hiver sera remplacé par le cours Structures de données, où une composante de jeux sera ajoutée. Cela éliminera la problématique actuelle, à savoir que ces étudiants faisaient le troisième cours de jeux à l'automne, suivi du premier cours de jeux à l'hiver! De plus, avec 3 heures de cours de plus par semaine dans un cours moins « léger », cela leur fera un début de session d'hiver moins allégé, comparativement à leur session d'automne.</p> <p>Pour ce qui est des résultats attendus à ce projet, à savoir d'avoir une diplomation maximale des étudiants internationaux, on peut dire qu'il s'agit d'une nette amélioration par rapport à l'an dernier, même s'il reste encore place à de l'amélioration. Cette année, en 2017-2018, sur les 13 étudiants de départ reçus en double diplomation (autant en réseaux qu'en jeux), 6 ont obtenu leur DEC et il ne manque qu'un cours pour qu'un 7e étudiant obtienne son DEC (cours qu'il devrait compléter l'automne prochain).</p> <p><u>Accompagnement individuel et personnalisé (CECM) 0,25 ETC</u></p> <p>Pour Sciences humaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Bonne réponse de la part des étudiants. Ils ont beaucoup apprécié l'offre et la majorité d'entre eux ont participé au projet. – Nous avons complété les horaires de session (document fourni par Nancy Fournier) avec chacun des étudiants et cela fut très bénéfique pour prendre conscience des moments particulièrement intenses de leur session. – Nous avons complété les horaires hebdomadaires (document fourni par Jean-François Noël) et cela a permis aux étudiants de cibler des moments clés dans la semaine pour accomplir les devoirs, lectures et travaux. – Nous avons donné de petits ateliers individuels sur la prise de note, la préparation et la prestation d'exposés oraux et la préparation aux évaluations écrites. <p>Pour Éducation physique :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Ce programme individualisé d'éducation physique adaptée a permis aux étudiants de réussir un cours qu'ils n'auraient probablement pas réussi dans sa formule traditionnelle.
--	--

		<ul style="list-style-type: none"> – Première rencontre pour présenter le projet et mettre en place le programme avec les étudiants concernés. – Suivi hebdomadaire. <p>Pour GTS :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Bonne réponse de nos étudiants, surtout les étudiants de première année. La première année en GTS est déstabilisante : l'éloignement, la transition entre le secondaire et le cégep et le nombre d'heures élevées par semaine de cours. Une assistance personnalisée pour ces étudiants a été bénéfique tant au niveau pédagogique, qu'au niveau de leur intégration au programme et au Cégep, ce qui favorise une meilleure rétention des élèves. – Pour les étudiants au cheminement sur 3 ou 4 ans, cela permet de resserrer et d'appuyer le travail du RP dans l'encadrement de ces étudiants afin de favoriser leurs diplommations et encore une fois la rétention de nos élèves. – Nous avons, à l'aide des documents proposés par la conseillère pédagogique, rencontré chaque étudiant hebdomadairement. <p>Voici ce que nous avons fait :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Fait un horaire session des évaluations afin d'effectuer une meilleure planification de la répartition du temps de travail et d'étude à faire au cours de celle-ci. – Fait un suivi de cet horaire – Avons vu et mis en application certaines stratégies d'apprentissage (prise de note, demande d'exercices supplémentaires, apprentissage par les pairs, etc.) – Fait un retour après une première vague d'évaluation sur les choses à améliorer. – Planifié la semaine d'évaluations finales.
Saint-Laurent	4,15	<p>Les sommes accordées pour le soutien des étudiants en situation de handicap permettent au Collège d'offrir les services nécessaires à leur réussite. En plus des budgets de la réussite du Collège, l'annexe S051 a permis à chaque programme et discipline de recevoir une allocation, soit un minimum de 0,2 enseignant à temps complet (ETC) pour libérer un coordonnateur ou une coordonnatrice des mesures de réussite (CMR).</p> <p>Au nombre de 22, ces allocations permettent à des enseignantes et enseignants d'intervenir directement auprès des étudiants et étudiantes du programme ou de la discipline qui vivent des situations problématiques. Ces personnes accompagnent les étudiants et étudiantes en difficulté, identifiés par leurs enseignants, et réfèrent ceux et celles qui ont de plus grandes difficultés et nécessitent des services spécialisés. Enfin, elles assurent le suivi et la concertation auprès des enseignants, de l'API et des services spécialisés dans certains cas. Deux autres enseignants ont reçu une allocation particulière pour intervenir auprès des étudiantes et étudiants du Tremplin DEC et auprès des étudiantes et étudiants membres des équipes sportives, qui proviennent de tous les programmes. Ce volet de l'annexe touche 1,8 ETC. Par ailleurs, 13 programmes ou disciplines ont reçu une allocation supplémentaire en raison leur nombre plus élevé d'ESH. Ces allocations (minimum 0,1 ETC) servent à différents projets. Ces projets peuvent compléter le travail du CMR, aider à mieux identifier les besoins des ESH du programme ou de la discipline, ou encore permettre à une enseignante ou un enseignant de soutenir ses pairs. Ce deuxième volet vise 2,35 ETC. À la fin de l'année, un comité institutionnel des mesures de réussite a conclu que le projet pilote de 4,15 ETC s'avérait porteur et qu'il se poursuivrait pour l'année 2017-2018. Enfin, ce comité a collaboré au travail d'accompagnement par la direction des études et le syndicat a été mis en place et se poursuivra.</p>
Lévis-Lauzon	3,72	<ul style="list-style-type: none"> – Bilan des activités menées par les départements d'enseignement.

		<ul style="list-style-type: none"> – Expérimentation d’activités pédagogiques inclusives basées sur les lignes directrices de la conception universelle de l’apprentissage. – Mise en place du mentorat dans des programmes d’études. – Production de matériel pédagogique sur l’apprentissage, le sommeil et les saines habitudes de vie. – Planification et mise en œuvre d’activités diverses pour une meilleure gestion du stress – Développement d’un guide des travaux en laboratoire électronique à caractère inclusif – Adaptation d’activités pédagogiques afin de les rendre plus inclusives – Élaboration de portraits des étudiants EESH qui fréquentent les services adaptés. – Création et utilisation de sites web et d’environnements numériques d’apprentissage pour la mise en ligne de matériel pédagogique. – Création de matériel audiovisuel afin de diversifier les approches pédagogiques favorisant l’apprentissage – Amélioration des services d’aide en français pour les étudiants en collaboration avec les services adaptés. – Développement et encadrement d’un service de tutorat – Avec le comité ESH du collège, création d’outils pour l’évaluation des besoins d’accommodement pour les évaluations en laboratoire, en stage, etc.
Limoilou	6,73	<p><u>Ateliers Mieux-être — Soins infirmiers : Offrir des ateliers sur la gestion du stress et de l’anxiété inspirés du programme Zenétudes du Laboratoire Marcotte (UQAM) (0,2 ETC/an pour 17 812,33 \$)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Les ateliers ont réussi à informer et à outiller les étudiantes à faire face à ses enjeux dans le cadre de leurs études, leurs stages et leur future pratique professionnelle. <p><u>Support aux étudiantes et étudiants pour la réussite à l’examen de l’Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ). — Soins infirmiers (0,4 ETC/session A-17 pour 14 288,44 \$)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Analyser les raisons des échecs à l’examen de l’OIIQ et développer des outils visant à mieux préparer les étudiantes et étudiants à la réussite de cet examen et encadrer les étudiantes et étudiants à risque. – L’analyse a été faite et a permis de développer des outils appropriés qui sont maintenant utilisés par les enseignantes et enseignants et disponibles pour les étudiantes et étudiants. <p><u>Guide méthodologique — Animation3D et synthèse d’images (0,15 ETC/session A-17 pour 6 705,39 \$)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Offrir aux étudiants un guide auquel se référer pour réussir leurs études tant sur le plan méthodologique que sur le plan des mesures d’aide qui leur sont offertes au sein du programme. – Le guide permet à l’étudiant de trouver rapidement et facilement toutes les ressources qui sont mises à sa disposition, qu’il soit au collège ou chez lui. <p><u>Mesures d’aide en philosophie – Philosophie (0,66 ETC/an pour 57 116,43 \$)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Offrir aux étudiants, inscrits à des cours de philosophie, des ateliers d’appoint sur les stratégies de lecture et d’écriture à déployer pour réussir en philosophie. – Les ateliers développés sont proposés aux étudiants qui sont identifiés comme étant à risque d’échouer par leur enseignant. Et, en dernier recours, ces mêmes ateliers peuvent être suivis pour se voir attribuer la mention IT (incomplet temporaire) plutôt qu’un échec au cours.

	<p><u>Portrait des mesures d'aide offertes aux allophones dans le réseau collégial – Littérature (0,5 ETC/session A-17 pour 17 132,23 \$)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Dresser un portrait des différentes initiatives et mesures d'aide développées dans le réseau pour favoriser la réussite des étudiants allophones. – Ce portrait a donné lieu à une série de recommandations, appuyées sur des pratiques inspirantes, auxquelles le collège pourra donner suite pour bonifier ses structures d'accueil de cette clientèle aux défis particuliers. <p><u>Capsules littéraires – Littérature (0,33 ETC/an pour 29 627,64 \$)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Offrir aux étudiants des ressources pratiques pour améliorer leurs compétences langagières et leurs habiletés en lecture, en écriture et en analyse de textes. – Une dizaine de capsules vidéo (tutoriels) ont été réalisées et celles-ci sont destinées à l'ensemble des étudiants du collège, tous programmes confondus, à titre de référence. <p><u>Ateliers d'initiation à la méditation de pleine conscience – Littérature (0,33 ETC/an pour 29 153,00 \$)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Sensibiliser les étudiants aux bienfaits de la méditation et les initier à cette pratique sur une base hebdomadaire, à l'intérieur et à l'extérieur des cours. – Les étudiants ayant participé au projet ont pu profiter d'une pratique guidée par l'enseignant responsable. Ce dernier a aussi formé ses collègues pour qu'ils s'y adonnent eux aussi avec leurs propres groupes. Les étudiants qui y ont participé mentionnent être moins stressés lors du cours. <p><u>Cours de renforcement en français avec Antidote 9 – Littérature (0,5 ETC/an pour 44 890,39 \$)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Offrir aux étudiants inscrits au cours de <i>Mise à niveau en français</i> un guide simplifié et un accompagnement pour l'apprentissage et l'utilisation du logiciel d'autocorrection Antidote 9. – Un guide de l'utilisateur simplifié au quart de sa taille a été produit, de même qu'une série de capsules audio et vidéo et des diaporamas pour accompagner l'étudiant. Le tout est accessible en ligne et consiste en un outil important pour les étudiants aux prises avec des diagnostics divers. Les étudiants qui l'utilisent en classe réussissent mieux au cours de renforcement en français. Enfin, le projet a aussi donné lieu à un atelier en ligne (Moodle) destiné à quiconque souhaite s'appropriier le logiciel Antidote 9. <p><u>Approches pédagogiques inclusives en soutien à la réussite des étudiants en métiers d'arts — Arts visuels (0,4 ETC/an pour 35 336,97 \$)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Sensibiliser et former les enseignants du programme Techniques de Métiers d'art à la pédagogie inclusive (CUA) afin de mieux soutenir la réussite des étudiants. – Une revue de littérature ainsi qu'une journée d'échanges entre enseignants a permis à ceux-ci d'identifier les caractéristiques spécifiques des étudiants qui composent leur clientèle très hétérogène et de suivre les pistes de solution qu'offre la CUA. <p><u>Élaboration de tutoriels en Techniques de métiers d'art — Arts visuels (ETC inclus dans le précédent projet)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Permettre aux étudiants des différentes écoles ateliers de revoir les démonstrations faites par leurs enseignants afin d'augmenter leur capacité à les reproduire de manière sécuritaire.
--	---

		<p><u>Créer des capsules vidéos qui montrent les laboratoires pratiques en physique – Physique (0,06 ETC/an pour 2 661,36 \$)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Offrir aux étudiants ayant des besoins particuliers ou étant en situation de handicap une alternative numérique pour réaliser les laboratoires de physique. – Une série de laboratoires complets et de tutoriels ont été filmés puis rendus accessibles à la clientèle visée. <p><u>Laboratoires filmés pour présentations interactives aux étudiants dans l'impossibilité d'effectuer les manipulations requises Chimie (0,4 ETC/an pour 13 103,11 \$)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Offrir aux étudiants ayant des besoins particuliers ou étant en situation de handicap une alternative numérique pour réaliser les laboratoires de chimie. – Une série de laboratoires complets et de tutoriels ont été filmés puis rendus accessibles à la clientèle visée. – Une dizaine de capsules vidéo ont été réalisées au bénéfice des étudiants qui peuvent visionner celles-ci quand ils le souhaitent, où ils le souhaitent et autant de fois qu'ils le souhaitent, au cours de la session ou plus tard dans leur parcours <p><u>Développement d'outils d'apprentissage destinés aux EEBP Soins infirmiers (0,5 ETC/an pour 21 292,06 \$)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Offrir aux étudiants ayant des besoins particuliers un environnement numérique d'apprentissage permettant de consolider les apprentissages-clés associés à trois cours du programme souvent problématiques – Trois modules de mise à niveau ont été créés sur Moodle pour permettre l'application des apprentissages-clés des cours de soins infirmiers pour les 4e, 5e et 6e sessions par l'intermédiaire d'activités diverses. Ces modules sont accessibles aux étudiantes et étudiants qui ont fait un arrêt d'une session ou plus dans leur cheminement, qui éprouvent des difficultés dans leur cours et veulent réaliser des activités complémentaires ou tout simplement ceux et celles qui en ressentent le besoin. <p><u>Développer des outils de méthodologie de travail – Techniques administratives (0,3 ETC/an pour 13 306,80 \$)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Élaborer une structure et des mesures visant à soutenir l'acquisition du métier d'étudiant au sein du programme. – Une concertation a vu le jour au sein de l'équipe enseignante pour identifier les enjeux principaux de réussite chez leurs étudiants et proposer des mesures pour renforcer le développement d'habiletés essentielles de travail et d'étude. <p><u>Tutorat en mathématique – Mathématique (0,4 ETC/an pour 18 031,30 \$)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Soutenir la réussite des étudiants ayant des besoins particuliers et les tuteurs qui les aident au Centre d'aide en mathématique en documentant les erreurs les plus fréquentes parmi une liste de cours écueils. – L'enseignante a agi elle-même à titre de tutrice auprès de quelques aidés aux problématiques plus sévères, elle a formé les tuteurs pour bonifier leurs interventions auprès de cette clientèle et a produit une série de capsules vidéo dans lesquelles elle propose des interventions ciblées. Les étudiants ont donc pu recevoir une aide plus appropriée à leurs besoins.
--	--	--

		<p><u>Les enseignants-pivots : des profs qui parlent d'inclusion aux autres profs</u> – Théâtre, Littérature, Sociologie (0,4 ETC/an X 3 enseignants pour un total de 1,2 ETC pour 106 586,26 \$)</p> <ul style="list-style-type: none"> – Former et mobiliser trois enseignants sur les bonnes pratiques en lien avec le support aux étudiants ayant des besoins particuliers afin que ceux-ci agissent comme des courroies de transmission entre leurs collègues et les Services adaptés. – Plusieurs mandats ont été réalisés : une tournée de sensibilisation auprès de tous les départements, l'élaboration d'une foire aux questions à être mise en ligne sur l'intranet du collège, l'aide à la réalisation de capsules vidéo, le soutien aux enseignantes en situation de stages, l'élaboration d'une trousse à l'intention des enseignants, la participation au Comité de coordination de la réussite. Ces personnes ont pu influencer plusieurs de leurs collègues à intégrer la CUA dans leur enseignement. <p><u>Accueil et intégration des étudiants étrangers et issus de l'immigration – Anthropologie (0,4 ETC/an pour 35 912,32 \$)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Agir comme personne-ressource en communication interculturelle auprès des enseignantes et des enseignants des départements ayant des besoins de formation ou d'accompagnement en lien avec l'accueil et l'intégration des étudiants étrangers ou issus de l'immigration; sensibiliser et former les enseignants dans les programmes ciblés pour le recrutement d'étudiants étrangers; développer des outils pour les enseignants, agir comme personne-ressource auprès des étudiants concernés lors de la semaine d'accueil et d'intégration. <p>Ce projet a permis de mettre en place une expertise, une structure et des outils permettant de mieux accueillir et intégrer les étudiants étrangers et issus de l'immigration, et par le fait même de soutenir leur réussite et leur persévérance. Le projet a aussi permis de sensibiliser et de former les différents groupes (étudiants, enseignants et membres du personnel) sur la communication interculturelle. Le pari était de miser aussi sur la préparation des membres de la communauté d'accueil pour faciliter l'intégration des nouveaux arrivants.</p>
Lionel-Groulx	7,39	<p>Dans chacun des programmes d'études, les activités de soutien aux étudiants ayant des besoins particuliers permettent d'intervenir sur les problématiques identifiées propres à chacun des groupes ciblés.</p> <p>Biologie (101) — Capsules vidéo concernant les manipulations – 0,370 Éducation physique (109) — Accompagnement (attribution étudiants/cours), fiches stratégies d'enseignement spécifiques aux problématiques – 0,875 Santé animale (145) — Vaccination soins animaux Mtl : pas reconduit A-18 – 0,10 Soins infirmiers (180) — Accompagnement stage + page Moodle soutien – 0,20 Mathématiques (201) — Soutien étudiants à contrat, aide directe en classe – 0,23 Chimie (202) — Capsules vidéo concernant les manipulations + matériel de soutien – 0,45 Physique (203) – Mentorat disciplinaire – 0,10 Génie industriel (235) — Ateliers + suivi étudiants + périodes de récupération – 0,10 Génie électrique (243) — Mentorat disciplinaire – 0,10 Géographie (320) — Mentorat disciplinaire – 0,17 Histoire (330) — Mentorat disciplinaire – 0,17 Philosophie (340) — Centre de dépannage, 5 ateliers, créer mat. en ligne – 0,41 Psychologie (350) — Mentorat disciplinaire – 0,17 Économie (383) — Mentorat disciplinaire – 0,17 Politique (385) — Mentorat disciplinaire – 0,17</p>

		<p>Sociologie (387) — Mentorat disciplinaire – 0,17 Anthropologie (381) — Mentorat disciplinaire -0,17 T. documentation (393) — Site WEB disciplinaire/session; co-construction avec les étudiants – 0,10 T. Administratives (410) — Mentorat disciplinaire – 0,26 Bureautique (412) — Mentorat disciplinaire + ateliers français/bureau – 0,30 Informatique (420) — Projet TSA — Identification + formation – 0,20 Arts visuels (510) et Histoire de l'art (520) — Structure d'encadrement – sentinelle-ateliers-référence individuelle/partenariat TTP .07 – 0,18 Musique (550) — Capsules vidéo : préparation; Mentorat disciplinaire – 0,45 Théâtre (560) — SAIDE + TS/Accompagnement 1ere année + maîtrise des apprentissages + organisation – 0,51 Français (601) — Mentorat disciplinaire 1 à 1 – 0,64 Anglais (604) — Référence des enseignants (1); Petits groupes (3-4) + page Moodle – 0,36 Espagnol (607) — Mentorat disciplinaire – 0,10 Allemand (609) — Mentorat disciplinaire – 0,10</p>
Maisonneuve	n. d.	<p>Dans chaque programme d'études de l'enseignement régulier, un enseignant pivot a été désigné. En collaboration avec l'équipe d'enseignants du programme et l'API, celui-ci a coordonné la mise en œuvre du plan d'accompagnement des étudiants éprouvant des difficultés, formulé à l'échelle du programme.</p> <p>Ce plan comprend des interventions de prévention, de dépistage, de soutien, de référence et de suivi afin d'améliorer la réussite des étudiants et de contrer le décrochage scolaire. L'enseignant-pivot a donc permis d'améliorer la concertation des différents intervenants, enseignants et professionnels auprès des étudiants en difficulté. De plus, dans la presque totalité des disciplines enseignées au Collège, un enseignant a mené un projet pertinent à sa discipline pour améliorer le soutien aux étudiants ayant des besoins particuliers. Certains projets consistaient à offrir à ces étudiants une aide individualisée de nature disciplinaire ou méthodologique. D'autres projets prévoyaient la tenue d'ateliers de mise à niveau ou de rattrapage disciplinaire, ou encore, l'offre d'ateliers de groupe méthodologique. Enfin, des projets ont mené au développement de matériel et d'outils au bénéfice des étudiants ou des enseignants.</p>
Marie-Victorin	2,64	<p>La Direction des études et le Syndicat des enseignantes et des enseignants ont convenu de libérer des personnes du corps professoral dans chacun des départements. Pour l'année scolaire 2017-2018, un montant de 224 126 \$ a été dépensé pour ces libérations. Les libérations ont servi à :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Développer et expérimenter des mesures d'encadrement disciplinaire et pédagogique. – Développer et expérimenter du matériel pédagogique. – Partager l'évolution des expérimentations avec les membres du département concerné. <p>En 2017-2018, une libération de 0,2 ETC a été octroyée à chacun des départements avec une bonification de 0,2 ETC pour les centres d'aide en français. Plusieurs projets ont été élaborés dans une perspective d'éducation inclusive. Voici quelques exemples de projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Création de capsules numériques ou vidéos afin de favoriser l'intégration de certains contenus disciplinaires – Programme de prévention Zenétudes – Période d'ateliers libres s'intitulant Scientivic – Comité de soutien par les pairs – Atelier d'acquisition de vocabulaire philosophique – Atelier d'initiation à la démarche artistique

		<p>– Stage d’observation supplémentaire pour les étudiants qui appréhendent l’enseignement clinique dans certains milieux</p> <p>En ce qui a trait à la Direction des affaires étudiantes, le financement a permis l’ajout de 1,5 jour d’une travailleuse sociale et de 3 jours de service en psychologie pour un montant de 74 651 \$ afin d’assurer un suivi individuel aux étudiants ayant un handicap ou des besoins particuliers afin de favoriser la réussite scolaire de ces étudiants.</p>
Matane	0,63	<p>Quatre projets spécifiques liés au plan de réussite ont été menés pour soutenir les étudiants :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Trajectoire de dépistage et de soutien des difficultés en français écrit (32 710 \$) – Mise à niveau des étudiants internationaux (8 505 \$) – Pédagogie de première session des étudiants internationaux (4 907 \$) – Encadrement particulier en littérature québécoise (7 523 \$) <p>Ces projets amorcés en 2017-2018 seront arrimés avec le Département de français, le Centre d’aide en français (CAF) et le plan de réussite révisé afin d’assurer le suivi essentiel aux retombées espérées.</p>
Montmorency	n. d.	<p>Le Collège a utilisé pour la première fois en 2017-2018 les sommes mises à sa disposition par l’annexe S051. Les projets départementaux qui ont été déposés, par le biais d’un appel de projets lancé par la Direction des études, s’incarnent sous différentes formes : activités de recherche et d’innovation, encadrement dans le cadre du programme ou de stages, activités pédagogiques adaptées aux situations ou répondant aux problématiques vécues par ces étudiants, projets mobilisateurs ayant un impact significatif sur la réussite scolaire et des activités pédagogiques ou du matériel d’apprentissage favorisant des pratiques pédagogiques inclusives. Les sommes reçues ont également permis à la Direction des affaires étudiantes et des relations avec la communauté de contribuer à ces efforts, notamment par l’apport de ressources professionnelles : une travailleuse sociale (100 %) et une conseillère d’orientation (60 %).</p> <p>Le bilan des activités réalisées durant l’année 2017-2018 décrit bien l’engagement de la communauté envers la réussite scolaire des étudiantes et des étudiants ayant des besoins particuliers. En tout, 27 projets ont eu lieu dans 21 départements différents, portés par une trentaine de professeurs, et plus de 35 rencontres de suivi et de soutien ont été effectuées par le conseiller pédagogique responsable avec les professeurs porteurs. Le Service d’aide à l’apprentissage a collaboré dans une douzaine de projets. Il y a eu une rencontre de type « communauté de pratique » pour les projets d’accompagnement individuel et une demi-journée d’échanges avec 8 kiosques animés par des professeurs porteurs de projets. Environ 50 personnes ont participé à cet événement qui s’est tenu le 31 mai 2018. De plus, un formulaire en ligne a été créé afin de faciliter la rédaction du bilan annuel. Plusieurs projets ont été reconduits à l’année prochaine.</p> <p>La population étudiante est au cœur des objectifs visés par les projets. Il ne fait aucun doute que les professeurs bénéficieront des retombées des initiatives qui ont été mises en œuvre au niveau des outils, des stratégies pédagogiques et du partage de pratiques. L’implication de différents services (Service d’aide à l’apprentissage, Service du développement pédagogique et de la réussite, Service des programmes et de l’enseignement) et les échanges avec et entre les divers départements ont contribué à la création d’une synergie des plus fructueuses vers un but commun, soit la réussite des étudiantes et des étudiants ayant des besoins particuliers ou en situation de handicap.</p>
Outaouais	6,95	<p><u>Entreprise-école en Administration</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Mise en œuvre d’un processus de design pédagogique dans le but de faire de l’entreprise-école du département d’administration un

		<p>outil d'apprentissage et de différenciation pédagogique (0,40 ETC : 35 587,27 \$).</p> <p><u>Projet d'encadrement et de tutorat par les pairs en Arts visuels</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Continuité du projet « Espace art » en élaborant des mesures d'encadrement conviviales auprès des étudiants en difficulté, par les tuteurs, et ainsi encourager les étudiants à utiliser davantage les mesures d'aide et de rattrapage (0,20 ETC : 17 509,66 \$). <p><u>Plateforme d'aide à la réussite en Biologie</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Développement d'une plateforme numérique simple, accessible, modulable et pérenne à tous les étudiants, mais notamment ceux vivant des difficultés scolaires, pour tous les programmes ayant des cours de biologie (0,20 ETC : 16 109,32 \$) <p><u>Centre d'aide en comptabilité (C.A.C.) et pédagogie inclusive</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Développement de pratiques pédagogiques inclusives et conception d'outils en lien avec la conception universelle de l'apprentissage par la mise en place de matériel adapté à chaque étudiant qui a fréquenté le C.A.C. À l'A2017, 83 % des étudiants ayant fréquenté le C.A.C. ont réussi leur cours de comptabilité (0,30 ETC : 26 264,49 \$). <p><u>Bonification du centre d'aide en français pour TÉE et TÉS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Bonification du centre d'aide en français par le développement d'outils spécifiques et la réalisation de projets d'interventions ciblés en fonction des difficultés et des besoins des étudiants des programmes de Techniques d'éducation spécialisée et Techniques d'éducation à l'enfance (0,40 ETC : 29 645,88 \$). <p><u>Développement de l'autodétermination des étudiants dans les cours d'éducation physique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Recherche et conception d'une séquence d'intervention par la nature et l'aventure comportant des stratégies d'enseignement et d'apprentissage favorisent des facteurs de protection tels que les habiletés sociales, la résolution de problème et le sentiment d'efficacité personnelle par l'amélioration de la connaissance de soi (0,10 ETC : 7 724,22 \$). <p><u>Je rêve en français!</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Élaboration et mise en œuvre d'un projet d'aide aux étudiants allophones ayant pour objectif d'améliorer leur français parlé en exploitant la dimension socio-relationnelle de l'engagement, leur permettant ainsi de cultiver leurs relations avec les pairs et les enseignants (0,20 ETC : 18 378,00 \$). <p><u>Soutien à la réussite des étudiants ayant un trouble d'apprentissage</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Mise en œuvre d'un projet permettant aux étudiants du Service de soutien à l'adaptation scolaire (SSAS) qui ont droit à des outils technologiques pour la correction de leur texte, comme Word Q et Antidote, de s'exercer à les utiliser en dehors d'un cadre d'évaluation afin de maximiser l'utilisation de ces logiciels (0,40 ETC : 42 315,09 \$). <p><u>Vivre une réussite spécialisée</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Consolidation d'activités rassembleuses inter-cohortes en Techniques d'éducation spécialisée, sur les stratégies d'études et méthodes de travail, de relaxation et d'ateliers sur l'affirmation de soi. Les participants ont pu étoffer leurs stratégies personnelles et en retirer des apprentissages pertinents à mettre en application (0,25 ETC : 21 887,08 \$).
--	--	---

	<p><u>Simulation clinique haute-fidélité (SCHF) en Inhalothérapie</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Développement d’activités qui imitent la réalité d’un milieu clinique et qui ont pour objectif de démontrer des procédures tout en contribuant au développement du jugement clinique et de la pensée critique, grâce à l’utilisation de stratégies pédagogiques comme les jeux de rôle et d’outils interactifs comme les vidéos et les mannequins (0,20 ETC : 17 509,66 \$). <p><u>SCHF en Soins</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Élaboration de scénarios pédagogiques différenciés pour la mise en place d’un centre de simulation clinique haute-fidélité pouvant servir à la formation pratique des étudiants en Soins infirmiers et pouvant également servir de milieu de stage (0,20 ETC : 17 509,66 \$). <p><u>Centre de mise à niveau en anglais langue seconde</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Offre aux étudiants ayant des besoins particuliers d’un cours adapté afin de favoriser leur réussite par des leçons en petits groupes, des exercices et des outils pédagogiques adaptés à leurs besoins (0,20 ETC : 15 254,35 \$). <p><u>Centre d’aide en mathématiques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Poursuite du projet de création et mise en œuvre de tests diagnostiques simples et efficaces pour les cours de mise à niveau 015 et 016 et le premier cours de mathématique dans trois programmes préuniversitaires avec une rétroaction automatique et personnalisée identifiant les besoins des étudiants et leur offrant des conseils pour améliorer leur rendement (0,40 ETC : 35 019,33 \$). <p><u>Centre d’aide virtuel en Hygiène dentaire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Encadrement des étudiantes ayant des besoins particuliers en Stage clinique de la 5e session et développement des TICE pour évaluer les besoins des étudiantes en difficulté et les diriger vers les ressources disponibles dans le cadre des autres cours du programme (0,10 ETC : 8 396,96 \$). <p><u>Centre d’apprentissage en physique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Finalisation des travaux de migration du logiciel du Centre d’apprentissage en physique (CAPWEB) vers une nouvelle plateforme permettant l’accessibilité universelle (MonLab xL) et ajustements subséquents au fonctionnement et suivis du Centre d’apprentissage (0,20 ETC : 28 228,43 \$). <p><u>Connaitre les étudiants de première génération pour mieux répondre à leurs besoins</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Recherche effectuée afin de formuler et mettre en place des recommandations et des mesures de soutien visant à favoriser la réussite éducative et l’engagement dès leur première année, des étudiants de première génération (0,30 ETC : 26 690,45 \$). <p><u>Je tiens la route</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Promotion d’une santé mentale optimale auprès des étudiants. Par le biais d’interventions spécifiques, plusieurs centaines d’étudiants ont été sensibilisés aux facteurs de protection à la santé mentale et aux saines habitudes de vie ou ont obtenu un soutien répondant à leur besoin (0,60 ETC : 37 677,33 \$). <p><u>Impacts d’un perfectionnement cognitif sur l’attention et les performances</u></p>
--	---

		<p><u>scolaires des cégepiens présentant un TDA</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Poursuite du projet de recherche sur les troubles déficitaires de l'attention : Suite du recrutement des sujets et administration des pré-test (Profil Neurotracker) auprès de 24 sujets. Sélection des sujets pour les groupes contrôle au campus Félix-Leclerc et expérimental au campus Gabrielle-Roy (0,60 ETC : 53 380,90 \$). <p><u>CAFÉ (Centre d'aide en français écrit) et SOS Français</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – L'annexe S051 a permis de couvrir 55 % des coûts de libération pour la coordination des quatre principaux centres d'aide, et ce aux deux campus de l'enseignement régulier. Ces centres répondent aux besoins particuliers des étudiants ayant des défis d'apprentissage dans les matières ciblées (1,10 ETC : 99 658,66 \$) – Centre d'aide en Philosophie (0,27 ETC : 21 929,36 \$) – Centre d'encadrement en anglais langue seconde (0,17 ETC : 14 883,21 \$) – Agora Sciences humaines (0,17 ETC : 14 679,75 \$) <p>TOTAL : 6,95 ETC pour 606 239,07 \$</p>
Rimouski	n. d.	<p>Soucieux de soutenir les étudiantes et les étudiants dans leur transition du secondaire au collégial et de favoriser leur engagement dans leurs études, le Cégep de Rimouski met à leur disposition deux centres d'aide pour les accompagner dans l'organisation de leur travail scolaire. Le Centre l'Apprenti sage offre dix ateliers (gestion du temps, la gestion du stress, la préparation aux examens, la lecture efficace, la prise de notes, lire et comprendre les consignes et les questions, le travail d'équipe, l'exposé oral, le plagiat ou comment citer ses sources?) En présence de l'une des responsables du Centre, ceux-ci sont offerts individuellement, en petits groupes ou en classe. De son côté, La Boîte à outils est une mesure d'aide virtuelle accessible en tout temps par ordinateur, téléphone cellulaire et tablette électronique, et ce pour les trois composantes du Collège de Rimouski, pensé pour aider et soutenir les étudiantes et les étudiants dans leur organisation et leurs méthodes de travail. De plus, cette plateforme contient un ensemble varié d'outils couvrant 14 thèmes (la gestion du temps, la gestion du stress, la préparation aux examens, la lecture efficace, la prise de notes, la lecture et la compréhension des questions et des consignes, le travail d'équipe, l'exposé oral, le plagiat, la recherche en bibliothèque, la motivation, la concentration et la mémoire, la schématisation).</p>
Rivière-du-Loup	n. d.	<p>Avec la volonté du Cégep de mettre en œuvre des mesures inclusives, huit projets intégrant la pédagogie inclusive ont été accordés dans le cadre de l'annexe budgétaire S-051. Voici les projets en question, tous réalisés par des enseignants :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Écrits professionnels – Communauté de pratique – Atelier sur la correction linguistique au Québec – Diversification des méthodes d'apprentissage – Les stages, des milieux adaptés – Capsules grammaticales – Pédagogie inclusive – Capsules grammaticales
Rosemont	n. d.	<p><u>CoPER</u> Communauté de pratique réunissant des enseignants autour de divers objets pédagogiques selon deux formules : CoPER sofa — échanges entre enseignants/CoPER labo — démonstration dans la classe active en physique. Une partie de ce projet est financé par l'annexe budgétaire destinée aux EESH /EBP puisque cette communauté de pratique visera un échange de moyens pédagogiques permettant de s'adapter aux besoins de ces étudiants.</p>

		<ul style="list-style-type: none"> – Lieu de promotion et de diffusion des initiatives pédagogiques auprès de la communauté enseignante. – Lieu de sensibilisation auprès des enseignants concernant les besoins et les difficultés des étudiants en matière de réussite et de persévérance. <p><u>Enseignant pivot TAD</u></p> <p>Coordination de jumelages entre des étudiants plus anciens et des étudiants de 1^{re} session pour travailler sur les difficultés relationnelles d'adaptation en lien avec le passage secondaire — collégial.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Acquisition de bonnes méthodes de travail intellectuel – Amélioration des connaissances des étudiants quant aux ressources mises à leur disposition – Développement du sentiment d'appartenance – Augmentation de la persévérance chez l'étudiant <p><u>Trousse soutien apprentissage</u></p> <p>Trousse interactive réunissant les diverses ressources d'aide du Collège de Rosemont, des exercices interactifs et des capsules vidéo.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Acquisition de stratégies d'apprentissage, de lecture, d'écriture et de révision – Amélioration de la perception du sentiment de compétence chez les étudiants – Amélioration des connaissances des étudiants quant aux ressources mises à leur disposition – Amélioration de la réussite des étudiants <p><u>Stratégies pour réussir en 601-013-50 – Renforcement en français</u></p> <p>Encadrement d'étudiants par des enseignants de français qui suivent à la fois le cours <i>Renforcement en français</i> et l'un ou l'autre des cours <i>Stratégies pour réussir</i> pour leur enseigner des stratégies de révision en lien avec les textes qu'ils écriront dans ce cours du cheminement Tremplin DEC</p> <ul style="list-style-type: none"> – Acquisition de stratégies de lecture, d'écriture et de révision – Amélioration de la perception du sentiment de compétence chez les étudiants – Amélioration de la maîtrise du français – Amélioration de la réussite – Augmentation de la persévérance chez l'étudiant <p><u>Phare Étudiant Plus</u></p> <p>Administration d'un questionnaire aux élèves sur leurs habitudes d'études et leur méthodologie. L'étudiant sera ensuite jumelé à un prof-tuteur qui l'aidera à améliorer ses stratégies d'apprentissage</p> <ul style="list-style-type: none"> – Acquisition de stratégies de lecture, d'écriture et de révision – Amélioration des connaissances des étudiants quant aux ressources mises à leur disposition – Développement du sentiment d'appartenance – Augmentation de la persévérance <p><u>Centre d'aide en français</u></p> <p>Développement d'un volet d'encadrement spécialisé au Centre d'aide en français destiné aux étudiants en situation de handicap. L'enseignant mettra à profit ses compétences en enseignement de la langue pour optimiser l'emploi des logiciels d'appui par les étudiants (Word Q, Antidote, etc.), en tenant compte de leur diagnostic et de leurs faiblesses</p>
--	--	--

		<p>particulières. Il sera également appelé à développer du matériel pédagogique mieux adapté aux difficultés de ces étudiants.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Acquisition de stratégies de lecture, d'écriture et de révision – Facilitation de l'utilisation des outils informatiques à la disposition des étudiants en difficulté (Word Q, Antidote, etc.) – Amélioration de la perception du sentiment de compétence chez les étudiants – Amélioration de la maîtrise du français – Amélioration de la réussite – Augmentation de la persévérance <p><u>Réussir en santé</u> Mesure de soutien à l'apprentissage pour les étudiants en Acupuncture, Audioprothèse, Inhalothérapie, Technologie d'analyses biomédicales, Thanatologie et Soins infirmiers. Un local d'étude est mis à la disposition de ces étudiants et une programmation d'activités leur est offerte en vue de les soutenir dans la réussite de leurs études.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Meilleure adaptation des étudiants aux exigences entourant les études collégiales en santé – Meilleure intégration des étudiants qui reviennent aux études – Amélioration de la gestion du temps et du stress – Acquisition de bonnes méthodes de travail intellectuel – Développement du sentiment d'appartenance – Amélioration de la réussite – Augmentation de la persévérance <p><u>Ateliers Word et PowerPoint</u> Ateliers offerts à tous les étudiants à propos des fonctionnalités de base des logiciels <i>Word</i> et <i>PowerPoint</i>.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Augmentation de la capacité des étudiants à utiliser un ordinateur et ses fonctions de base – Augmentation de la capacité des étudiants à utiliser les logiciels <i>Word</i> et <i>PowerPoint</i> – Amélioration de la réussite – Augmentation de la persévérance <p>Montant dépensé : 183 331 \$</p>
Sept-Îles	0,25	<p>Trois projets ont été mis sur pied :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mise à niveau pour les cours d'anglais, plusieurs étudiants manifestants des difficultés dans cette matière. 2. Encadrement en philosophie pour les étudiants nécessitant un soutien particulier. 3. Mise en place du DuoCaf visant l'encadrement par un enseignant du tutorat par les pairs offert aux étudiants ayant des besoins particuliers.
Shawinigan	1,10	<p><u>Aide en philosophie (0,6 ETC)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Dans le cadre du cours de philosophie 340-101, les étudiants ayant eu un échec lors du premier examen (5^e semaine) ont été invités à participer à des rencontres hebdomadaires d'aide à la réussite effectuées par les enseignants. – Pour faciliter l'aide aux étudiants, les enseignants ont convenu d'uniformiser l'approche pédagogique du premier cours de philosophie. – Dans le cadre des autres cours de philosophie, des rencontres d'aide à la réussite sont proposées aux étudiants ayant déjà échoué à un cours de philosophie au cours de leurs études. <p><u>Accompagnement des étudiants pour l'épreuve uniforme de français</u></p>

		<p><u>(EUF) (0,2 ETC)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Rencontre individuelle des étudiants qui ont échoué à l'épreuve uniforme de français et qui ont complété les trois premiers cours de français ou qui sont inscrits à une reprise du cours de français 103. <p><u>Centre d'aide en français (CAF) (0,1 ETC)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Le Centre d'aide en français aide les étudiants en difficulté en français écrit. La libération accordée permet d'avoir une libération totale de 0,75 ETC pour le CAF. La formule utilisée est une formule tutorat aidants-aidés. – La formation des aidants et les rencontres des aidés sont reconnues dans le cadre du cours de français 104. – Un outil de formation, le carnet de route (3e édition), est utilisé dans leurs rencontres d'aide. <p><u>Tutorat en anglais (0,2 ETC)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – À partir d'un test diagnostique dans le cours d'anglais de base, une enseignante du département propose aux étudiants à risque l'échec des rencontres individuelles d'aide à la réussite tout au long de la session.
Sherbrooke	n. d.	<p>Les projets ont été sélectionnés par un comité à la suite de l'analyse des besoins des étudiants dans les différents départements et programmes. Ces projets ont contribué à soutenir la réussite scolaire et à contrer le décrochage en offrant à ces étudiants une approche et des services adaptés à leurs besoins.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Tenue de rencontres dirigées avec les étudiants ayant des besoins particuliers et établissement d'une banque d'information contextualisée sur les moyens spécifiques d'accompagnement selon les difficultés. – Identification des styles d'apprentissage chez les étudiants à besoins particuliers et démarche réflexive avec les étudiants impliqués dans le projet sur leur style d'apprentissage. – Développement d'un parcours de prise en charge individuelle et à la production d'une trousse d'appropriation pour les nouveaux enseignants concernant l'enjeu des étudiants ayant besoins particuliers dans les classes. – Utilisation de la géomatique dans le cours de Carte du monde afin de voir si cette utilisation aide les étudiants en situation de handicap du point de vue, entre autres, de la pensée formelle. – Accompagnement des étudiants dans la recherche documentaire, rédaction d'un guide à ce sujet et diffusion d'un outil pour réaliser des médiagraphies. – Projet Eustress pour répondre à la problématique du stress et de l'anxiété vécus par les étudiants. – Centres d'aide en économie, philosophie, techniques d'éducation à l'enfance et littérature. – Ateliers d'aide à la préparation de l'épreuve uniforme de français. – Cours d'éducation physique adapté aux étudiants en situation de handicap. – Groupe de discussion en anglais pour l'évaluation d'étudiants ayant de l'anxiété lors d'exposés oraux. – Ateliers dédiés aux étudiants éprouvants des difficultés en arts visuels. – Réalisation d'un site web et de capsules vidéo pour outiller les étudiants sur les travaux de session, le passage du secondaire au Cégep, la préparation pour les examens, les ressources disponibles, la gestion du temps, etc. – Encadrement supplémentaire dans les programmes comportant un pourcentage plus élevé d'étudiants en situation de handicap.

Sorel-Tracy	n. d.	<p><u>Soutien à la réussite en comptabilité financière I</u> Améliorer la rétention des étudiants (es) de première année, particulièrement celles des étudiants ayant des besoins particuliers.</p> <ul style="list-style-type: none"> – La plupart des étudiantes et des étudiants inscrits au SAIDE ont réussi le cours, et cela avec une très forte moyenne. Des 19 étudiants présents aux premiers cours de la session (TAD et sciences humaines), 14 ont réussi le cours. <p>Améliorer le taux de réussite des étudiants (es) et, par le fait même, la moyenne générale, particulièrement celles des étudiants ayant des besoins particuliers.</p> <p>Les points positifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> – La moyenne du premier intra fut de 10 % supérieure au groupe de l’an dernier pour un examen identique, ce qui est exceptionnel! – Les deux notes les plus élevées du groupe appartiennent à des étudiantes diagnostiquées qui ont le plus utilisé les codes couleur et les périodes de travaux pratiques. <p>Les points qui contribuent à nuancer les données :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Les résultats du premier examen étaient nettement plus élevés que l’an dernier; – Contrairement à l’année dernière, j’avais corrigé la simulation comptable (20 %) avant l’examen final et la moyenne était très forte (17,3) <p>Développer pour le professeur une ou des approches alternatives à l’enseignement de la comptabilité.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Les expérimentations ont clairement porté fruit à un groupe d’étudiantes et d’étudiants. Les nouveautés restent toutefois à être peaufinées en fonction de mes lectures et de mon expérience de cette année. Par exemple, les fiches synthèses devront être modifiées en fonction de l’utilisation qui en a été faite et elles devront être intégrées à l’enseignement plutôt que distribuées à la fin d’un bloc de matière afin d’en favoriser une meilleure utilisation. Elles pourraient aussi être distribuées en début de session. Je devrai également faire en sorte d’intéresser encore plus d’étudiantes et d’étudiants à participer aux séances de travaux pratiques. <p><u>Augmenter le taux de réussite au premier cours d’anglais de base pour la clientèle visée</u> Résultats obtenus à ce jour : Deux étudiants sur 45 au total avaient échoué le cours à l’automne, car ils n’avaient pas fait les productions orales en raison de leur anxiété. Ces deux étudiants ont fait les productions orales lors de la session d’hiver et ont réussi leur cours d’Anglais 100.</p> <p><u>Augmenter la confiance en soi et la capacité à réussir leur cours d’anglais de la clientèle visée</u> Résultats obtenus à ce jour : Le concept différent de production orale proposé à l’hiver a permis aux étudiants d’augmenter leur confiance en soi et en leur capacité à réussir leur cours d’anglais.</p> <p><u>Développer des moyens, des stratégies et des connaissances propres à l’acquisition des langues en milieu collégial</u> Résultats obtenus à ce jour : La méthode d’évaluation des productions orales du cours 100 a été modifiée en fonction des scénarios élaborés et proposés par l’enseignante. L’évaluation formative identique à l’évaluation sommative de fin de session a permis aux étudiants d’apprivoiser le concept.</p>
-------------	-------	---

		<p><u>Soutien à la réussite en Anglais 1 et expérimentation d'outils de gestion de l'anxiété langagière en Anglais 1.</u></p> <p>Demander aux étudiants de compléter un questionnaire « profil de l'étudiant(e) » afin de connaître leurs perceptions liées à leur compétence orale ainsi que leur attitude et leur niveau d'anxiété face à la communication orale en anglais.</p> <p>Actions concrètes réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> – L'enseignante a distribué le questionnaire « Profil de l'étudiant » au début de la session. – Il s'agit d'un questionnaire composé principalement de questions ouvertes portant sur la préparation à une production orale et sur la perception des étudiants de leur rapport avec la langue seconde. <p>Impacts perçus ou résultats obtenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Au niveau de leur sentiment lors des productions orales et de la participation en classe, la majorité des étudiants ont répondu que « c'est très difficile » et « c'est terrible ». – Les principales raisons expliquant cela sont l'anxiété/angoisse, le stress, le manque de confiance en soi, le manque de bagage linguistique. <p><u>Conception d'une marche à suivre pour la préparation de productions orales.</u></p> <p>Actions concrètes réalisées : L'enseignante a présenté et expliqué la marche à suivre en classe.</p> <p>Impacts perçus ou résultats obtenus : Les étudiants se sont sentis un peu plus sécurisés par le rappel de la marche à suivre pour préparer une production orale.</p> <p><u>Conception de deux scénarios de jeux de rôles pour évaluation formative.</u></p> <p>Actions concrètes réalisées : L'enseignante a présenté les deux scénarios en classe. Chaque scénario présentait le vocabulaire, les expressions communes ainsi que les principales questions à poser. Les étudiants ont bénéficié de temps en classe pour travailler les scénarios.</p> <p>Impacts perçus ou résultats obtenus : La majorité des étudiants ont bien participé à l'exception de quelques-uns qui ne se sont pas présentés au cours durant lequel les sketches étaient présentés. (absences non motivées)</p> <p><u>Conception de deux scénarios de jeux de rôles pour évaluation sommative de fin de session.</u></p> <p>Actions concrètes réalisées : L'enseignante a présenté les deux scénarios en classe. Chaque scénario présentait le vocabulaire, les expressions communes ainsi que les principales questions à poser. Les étudiants ont bénéficié de temps en classe pour travailler les scénarios.</p> <p>Impacts perçus ou résultats obtenus : Les étudiants ont tous participé sauf une seule équipe pour laquelle l'anxiété n'est pas la cause de leur absence.</p> <p><u>Implantation et expérimentation d'un portfolio en sciences humaines DIASH</u></p> <p>Préparer un prototype de portfolio numérique en analysant les choix disponibles en fonction de ce qui est fait dans d'autres programmes ou d'autres cégeps.</p> <p>Actions concrètes réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Une analyse des plateformes a été réalisée. – Deux enseignants ont suivi une formation offerte au cégep portant sur le Class Notebook <p>Impacts perçus ou résultats obtenus : Le choix de la plateforme s'est arrêté sur Class Notebook</p>
--	--	--

		<p><u>Consulter les membres du département pour recueillir des idées et des suggestions concernant le prototype.</u> Actions concrètes réalisées : Les membres du département ont été rencontrés pour recueillir des idées et des suggestions concernant le prototype. Impacts perçus ou résultats obtenus : Un journal de bord a été tenu pour l'ensemble des rencontres avec les enseignants</p> <p><u>Préparer l'ensemble des fiches métacognitives en étroite collaboration avec chaque enseignante et enseignant du département de sciences humaines.</u> Actions concrètes réalisées : L'ensemble des fiches métacognitives a été élaboré en étroite collaboration avec chaque enseignante et enseignant du département de Sciences humaines. Par ailleurs, en réalisant cette tâche, nous avons décidé d'aller au-delà des fiches métacognitives, nous avons également réfléchi à différentes idées de documents (exercices, schéma, résumé, évaluations, etc.) à déposer dans le portfolio. Impacts perçus ou résultats obtenus : Les fiches pour les cours de première année des disciplines de Sciences humaines ont été réalisées.</p> <p><u>Rassembler et organiser le tout afin de rendre le contenu accessible sur la plateforme retenue.</u> Actions concrètes réalisées : L'organisation s'est faite sur un document Word qui sera disponible pour les enseignants et les étudiants à l'entrée 2018 — 2019 et qui a été présenté au comité programme du 11 juin 2018. Impacts perçus ou résultats obtenus : Un document Word permet de rassembler l'ensemble des attentes pour chacun des cours. Une version prof et une version étudiante seront disponibles à l'automne.</p> <p><u>Développer des grilles d'évaluations à échelles descriptives pour évaluer les fiches complétées par les étudiantes et les étudiants</u> Actions concrètes réalisées : Des grilles d'évaluations à échelles descriptives ont été développées pour évaluer les fiches complétées par les étudiantes et les étudiants Impacts perçus ou résultats obtenus : La majorité des grilles sont prêtes et certaines vont être finalisées pendant l'été (celles de politique et économie).</p> <p><u>Prévoir l'implantation du portfolio pour la rentrée 2018</u> : prévoir les façons dont le portfolio sera utilisé par les enseignantes et les enseignants.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Prévoir les moyens utilisés par les étudiantes et les étudiants pour l'appropriation de l'outil et des technologies utilisées (guide, didacticiel, portfolio modèle à importer, etc.). – Lors d'un comité programme, présenter le portfolio dans sa forme finale qui sera implanté à la rentrée 2018 et par le fait même amener les disciplines de formation générale à contribuer au portfolio des étudiantes et des étudiants. <p>Actions concrètes réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Pour ce point, plusieurs discussions ont eu lieu pendant la session pour ramasser le plus d'idées possible afin de prévoir les obstacles et les moyens d'implantation. – Présentation du portfolio dans sa forme finale qui sera implanté à la rentrée 2018 lors d'un comité programme. <p>Impacts perçus ou résultats obtenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Les moyens d'implantation ont été pensés et une rencontre aura lieu avant l'entrée des étudiants pour s'assurer que tout se passe bien. – Des capsules vidéo ont aussi été publiées pour faciliter l'appropriation de certains outils par les étudiants.
--	--	---

		<p>– Le comité a eu lieu le 11 juin et a permis de présenter et d’adopter l’utilisation du portfolio. Les disciplines de formation générale et contributive ont été informées du projet et de notre intention de communiquer avec eux dès l’automne.</p> <p>Actions non prévues réalisées :</p> <p><u>Réalisation de capsules vidéo pour faciliter l’utilisation de la plateforme sélectionnée</u></p> <p>Impacts perçus ou résultats obtenus : Ces capsules seront sûrement très utiles à l’automne 2018 pour les étudiants et même peut-être pour certains enseignants.</p> <p><u>Développer un portfolio hybride (permettant l’apprentissage et l’évaluation) numérique et implanter le portfolio de la rentrée 2018 pour les étudiantes et les étudiants du programme de sciences humaines</u></p> <p>Résultats obtenus à ce jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Le portfolio est développé partiellement, c’est-à-dire que la première année du programme est complète, mais pas la deuxième année. – Le portfolio a été adopté en comité programme et sera implanté comme prévu à l’automne 2018. – La phase 2 de ce projet est actualisée à la session d’automne 2018. Les retombées réelles sur la réussite des étudiants de ce projet seront évaluées ultérieurement. <p><u>Planification d’une classe flexible inspirée de la conception universelle des apprentissages</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Recension des classes flexibles existantes et des recherches en cours dans le réseau collégial et les universités (potentiellement, au secondaire si le nombre est trop restreint au postsecondaire) – Répertorier les différents modèles existants et les budgets associés; – Prendre connaissance de la réflexion critique des intervenants envers leurs – Modèles, après expérimentation (« avoir su... ») – À la lumière de ces possibilités, évaluer les besoins spécifiques des étudiants de renforcement en français, à partir des résultats et des recommandations des recherches intégration des tic et motivation en français (cabot et lévesque, 2014) et de dyslexie et tda/h non diagnostiqués, et autres types de risques : mieux connaître les collégiens ayant des difficultés à réussir en français (2015). <p>Actions concrètes réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Prise de connaissance des résultats de la recherche PAREA Conditions d’efficacité des classes d’apprentissage actif (Collège Ahuntsic, 2018) et des travaux du Groupe de recherche sur les CLAAC (Classes d’Apprentissage ACTif), qui regroupe 7 partenaires (cégeps Ahuntsic, Terrebonne, Rosemont, Saint-Félicien, Trois-Rivières et Dawson, et Université de Montréal), sur les conditions d’efficacité des CLAAC. Ces recherches s’effectuent à partir des données recueillies lors de l’enseignement dans des CLAAC de cinq disciplines différentes, dont le français. – Échanges (courriels et téléphoniques) avec Samuel Fournier St-Laurent, chercheur principal du projet PAREA du collège Ahuntsic et du Groupe de recherche sur les CLAAC (avec Bruno Poellhuber). – Échanges avec Huguette Dupont, RepTIC du cégep de Granby, où un important projet collaboratif a eu lieu en 2016-2017. Le projet combinant consultations auprès des enseignants, sondage et visites dans cinq collèges (Édouard-Montpetit, Dawson, Montmorency, Ahuntsic et Rosemont) a permis d’identifier les caractéristiques
--	--	--

		<p>essentielles des CLAAC (collaboration, flexibilité, mouvement, etc.) et d'établir une liste des critères et items les plus pertinents quant à l'aménagement du local, au mobilier et aux technologies à privilégier. À la lumière de ce vaste projet, une 3e CLAAC a été aménagée à l'été 2017 dans ce collège qui en comptait déjà deux, mise en place à des « époques » différentes et comportant des améliorations successives.</p> <ul style="list-style-type: none">- Relevé des recommandations applicables- Consultation de Samuel Fournier St-Laurent concernant spécifiquement la question des bureaux actifs (BA) <p>Impacts perçus ou résultats obtenus :</p> <ul style="list-style-type: none">- Établissement d'une liste de paramètres à respecter dans la conception, tant sur le plan de la pédagogie qu'au plan matériel (TIC et mobilier)- La prévalence de TDAH rappelle de ne pas négliger l'aspect « flexible » de la classe, notamment le choix entre la position assise et debout pour travailler, aspect qui, étonnamment, ne semble pas avoir été pris en compte dans les recherches sur les CLAAC au collégial.- Samuel Fournier St-Laurent reconnaît que cet aspect n'a pas encore été étudié dans les cégeps, mais mentionne que Sorel-Tracy pourrait faire figure de pionnier à ce chapitre, ce qui serait d'un grand intérêt pour les institutions et chercheurs s'intéressant aux CLAAC. Il suggère de contacter le réseau FIT24, qui étudie l'impact (sur le plan de la kinésiologie) des bureaux actifs (BA) en milieu de travail, avec le soutien du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada et des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC). <p><u>Répondre plus adéquatement aux besoins de la clientèle hautement hétérogène du cours Renforcement en français</u> Résultats obtenus à ce jour : La recherche a été effectuée et les éléments ont été retenus dans un souci de répondre aux principes de la CUA.</p> <p><u>Prendre acte de la prévalence supposée de 50 % de troubles d'apprentissage parmi ces étudiants (Cabot, 2015) et agir en conséquence en proposant d'emblée une pédagogie adaptée aux étudiants à besoins particuliers et en situation de handicap (réduisant ainsi la demande de services au SAIDE)</u> Résultats obtenus à ce jour : La recherche a été effectuée et les éléments ont été retenus dans un souci de répondre aux principes de la CUA.</p> <p><u>Explorer et développer des stratégies pédagogiques et du matériel didactique adapté</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Exploration complétée, développement à venir en 2018-2019.- La phase 2 de ce projet sera actualisée en 2018-2019. Les retombées sur la réussite des étudiants dans le cours de renforcement en français seront évaluées ultérieurement. <p><u>Projet Zenétudes</u> Le programme de prévention universelle a été actualisé dans 12 programmes, et cela, auprès de 377 étudiants. L'actualisation du programme a permis d'identifier 99 étudiants présentant des facteurs de risque de l'anxiété ou de la dépression. Le volet 3 du programme de prévention universelle sensibilise les étudiants à une série d'activités favorisant la persévérance scolaire.</p> <ul style="list-style-type: none">- 40 étudiants ont reçu une invitation à participer à l'atelier de prévention de l'anxiété offert par le bureau des apprentissages et des ressources- (BAR) à la neuvième semaine de la session d'automne 2017.
--	--	---

		<ul style="list-style-type: none"> - Dix étudiants provenant de divers programmes se sont inscrits au programme de prévention ciblée indiqué. Ce dernier volet du programme enseigne aux étudiants des habiletés de protection et favorise l'acquisition et la pratique de stratégies favorisant une bonne santé mentale. <p><u>Coordination programme Tremplin-DEC</u> Un des objectifs de ce projet était d'offrir aux étudiants une personne-ressource pour les accompagner tout au long de leur session, afin de favoriser la persévérance et la réussite scolaire. Le point central de ce projet est la réalisation du plan-cadre d'un cours intitulé « Réussir ses études collégiales ». Un plan de cours sur la base de ce plan-cadre a aussi été élaboré. Un comité a été mis en place à la session d'automne 2018, afin de déterminer les modalités pour actualiser ce cours d'aide à la réussite.</p> <p><u>Bureau des apprentissages et des ressources (BAR)</u> Le BAR offre une diversité d'ateliers favorisant le développement de stratégies d'apprentissage efficaces et de techniques de résolution de problèmes ou de gestion du stress.</p> <p><u>Automne 2017 : 11 ateliers offerts (180 inscriptions – 102 participations)</u> Explore ta bibliothèque; Organiser ta session; Soutirer le max d'un cours; Lire et retenir; Résumer pour mieux étudier; Être d'attaque pour la suite; Quand le stress me nuit (Prévention ciblé-ZenÉtudes); Sourire à la fin de session; Réaliser une table des matières dans Word; Respire & relaxe; Numéroter les pages dans un document Word</p> <p><u>Hiver 2018 : 15 ateliers offerts (210 inscriptions – 126 participations)</u> Organiser ta session (2x); Soutirer le max d'un cours; Dur, dur la lecture?; Préparation d'examens : as-tu un plan de match?; SPIN ton stress et progresse; Exposé oral : comment faire pour éviter l'enfer; Bonnes sources bien citées, bons travaux (Sc. nature); Excel (2x); Partir en appartement (CJE); Finir en force!; Respire & relaxe (3X)</p>
Thetford	n. d.	<ul style="list-style-type: none"> - Prêt d'ordinateur aux examens et pour rédaction de travaux; - Prêt de dictionnaire électronique et d'enregistreuse; - Utilisation de logiciels correcteurs et de logiciels de synthèse vocale; - Service d'interprète, de prise de notes et de médias substitués; - Lettres aux enseignants les informant des mesures mises en place; - Local adapté pour les examens et disponible pour travaux scolaires; - Prêt de matériel au local adapté (bouchons, coquilles, matériel sensoriel); - Surveillance et gestion d'examens; - Accompagnement individuel physique (soins de base, environnement Collège, soutien aux études, relations avec autrui); - Accompagnement individuel éducatif avec éducatrice spécialisée des services adaptés (saines habitudes de vie scolaire, habiletés personnelles et sociales, soutien à l'organisation du temps, techniques de gestion du stress, soutien dans l'apprentissage de stratégies liées à la limitation, des logiciels et du matériel spécialisé); - Référence aux divers services à l'interne. <p>Les services et accommodements offerts au Cégep de Thetford permettent aux étudiants ayant des besoins particuliers et des étudiants en situation de handicap de diminuer l'impact de leurs limitations sur leur cheminement scolaire, favorisant ainsi leur persévérance et leur réussite scolaires. Les services individualisés offerts permettent de cibler justement leurs besoins et, associés à la collaboration des enseignants au niveau pédagogique, contribuent à assurer leur réussite.</p>
Trois-Rivières	3,22	Le Cégep de Trois-Rivières a privilégié le financement des centres d'aide lors de la distribution de l'allocation en lien avec les étudiants et étudiantes ayant des besoins particuliers. Le but était d'offrir du soutien à tous les étudiants par le biais des centres d'aide, et ce, dans des disciplines

		<p>ayant des compétences qui sont transversales à d'autres comme le français par le biais du centre d'aide qui lui est associé [CARL] et le soutien particulier offert en lien avec la préparation de l'épreuve uniforme de français [ÉUF]. En ce qui concerne les mathématiques, c'est le Centre d'aide en mathématiques [CAM] et le projet de tutorat qui ont servi d'aide particulière aux étudiants. Voici le résumé de l'utilisation des ressources au Cégep de Trois-Rivières :</p> <p>Centre d'aide [CAM] – 1,14 ETC Tutorat — 0,28 ETC Encadrement étudiants SLA - 0,02 ETC Centre d'aide en Sciences humaines 0,60 ETC Atelier préparatoire à l'ÉUF 0,20 ETC CARL 1,00 ETC</p>
Valleyfield	n. d.	<p><u>Réussite en action – Éducation physique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Période hebdomadaire de 2 h : ateliers personnalisés, activités pédagogiques formatives, études de cas, activités physiques dirigées animées, contre le manque de motivation, évaluer les progrès, reprise des retards. Meilleure rétroaction, encadrement personnalisé, plus de temps sur les concepts essentiels, tutorat par les pairs. – Meilleure concertation entre enseignants, banque de ressources méthodologiques, meilleure collaboration. <p><u>Projet ZenÉtudes – Éducation physique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Projet de concertation dans le réseau pour le dépistage [Volet 1] des étudiants à risque et pour les groupes [volet 2] <p><u>Au-delà des maux – Inhalothérapie</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Vise la synthèse et la consolidation des apprentissages, activités encadrées par enseignant pivot. Éviter l'anxiété des étudiants en procurant plus d'explications, d'exercices et de pratique. <p><u>Accompagnement et soutien en milieu clinique pour les EBP – Soins infirmiers</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Accompagnement dans les premiers jours du stage pour les étudiants des 6 sessions, faciliter l'intégration. Lecture d'ordonnance, profil pharmaceutique, médication, rédaction d'un plan, organisation des soins. Diminuer le stress et l'anxiété. <p><u>Prolongation des heures de laboratoire – Technologie de l'électronique industrielle</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Période de 3 heures alloué pour les EBP afin de terminer leurs travaux pratiques et les évaluations. <p><u>Soutien unique – Technique Éducation à l'enfance</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Ajout de période d'encadrement en stage, tâches existantes mais non reconnues. Accompagnement et soutien individuel lors des stages 1 et 2. – Regroupement des EBP avec une enseignante et ajouter des heures d'encadrement pour donner de l'aide personnalisée. Offrir des outils pédagogiques, développer l'autonomie professionnelle et savoir-être, confiance et estime, persévérance, diminuer l'anxiété. <p><u>Ateliers d'aide en philosophie adaptés – Philosophie</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Mise sur pied d'ateliers d'aide spécifiques, développer des stratégies de travail et les compétences de bases, mesures adaptées. Une approche individualisée, ateliers de 6 à 10 étudiants + rencontres individuelles. Un matériel pédagogique varié avec une banque d'activités : organisation des idées, pensée abstraite. 2 séquences X 6 sem. d'ateliers X 90min. + rencontres individuelles.

		<p><u>CESAR soutien et appui à la réussite – Informatique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Un enseignant pivot pour accompagnement et encadrement, développer des méthodes de travail. <p><u>Mesures facilitant l'intégration en stage des étudiants EBH et EESH inscrits en Techniques d'éducation spécialisée</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Soutien au stage, développement de stratégies éducatives, en lien avec superviseurs, accompagnateurs et étudiants. – Ateliers [savoir-être et savoir-faire]. – Coordonnatrice des stages = enseignant pivot. <p><u>Utilisation d'antidote pour le monitorat et les étudiants CAF – Langue et littérature</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Création de matériel pédagogique pour le CAF : formation pour moniteurs : exercices. Encadrer une dizaine d'élèves. <p><u>Encadrement à la lecture littéraire et à la rédaction – Langue et littérature</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Aide particulière et personnalisée en lecture et rédaction par encadrement ponctuel. Compréhension de textes littéraires. – Travail formatif de rédaction, de correction-révision et rétroaction. Dépasse le cadre ordinaire.
Vanier	n. d.	Voir le Bilan annuel des activités à l'annexe 2.7.
Victoriaville	1,50	<p><u>Conception universelle des apprentissages (CUA)</u></p> <p>1,5 ETC ont été utilisés pour libérer une enseignante ou un enseignant par département à raison d'une journée par semaine durant l'année pour travailler avec trois enseignantes expertes et une conseillère pédagogique sur les activités de la CUA et ainsi former une communauté de pratique. Les activités suivantes ont été réalisées par cette communauté :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Participation de la chercheuse madame Geneviève Bergeron de l'Université du Québec à Trois-Rivières pour une réorientation des travaux de la communauté de pratique. – Clarification de ce qu'est la CUA en travaillant davantage sur la planification de stratégies visant à éliminer les barrières à l'apprentissage et en appliquant les grandes lignes directrices de la CUA. – Présentation des travaux réalisés par les enseignants libérés dans les différents départements d'enseignement avec des objectifs de partage et d'échanges. – Réinvestissement et amélioration du canevas développé pour planifier des stratégies inclusives. – Présentation des travaux réalisés lors d'une journée pédagogique au Cégep et lors du Colloque de l'Association québécoise de pédagogie collégiale en juin 2018.
Vieux Montréal	6,10	<p>Un total de 6,1 ETC qui ont été répartis dans différents projets afin de soutenir ces étudiants. Voici un résumé des projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Tutorat adapté = 0,80 ETC – Bureau d'aide en littérature = 0,20 ETC – Mise à niveau allophone = 0,20 ETC – Tutorat étudiants sourds = 0,20 ETC – 19 projets dans les départements = 4,30 ETC <p>Ces projets visent l'une ou l'autre des actions suivantes et sont en lien avec un programme ou une discipline :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Accompagnement individualisé – Activités pédagogiques adaptées – Projets mobilisateurs – Pratiques pédagogiques inclusives

		<p>Services de soutien à la réussite des étudiants C'est plus de 6 ETC qui ont été répartis dans différents projets afin de soutenir la réussite scolaire et éducative. Voici quelques exemples des mesures offertes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Centre d'aide en français- Bureau d'aide à la réussite en sciences humaines- Philo-Aide- Guide de survie à la première session- Aide aux étudiants-athlètes
--	--	--